



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports



2021

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

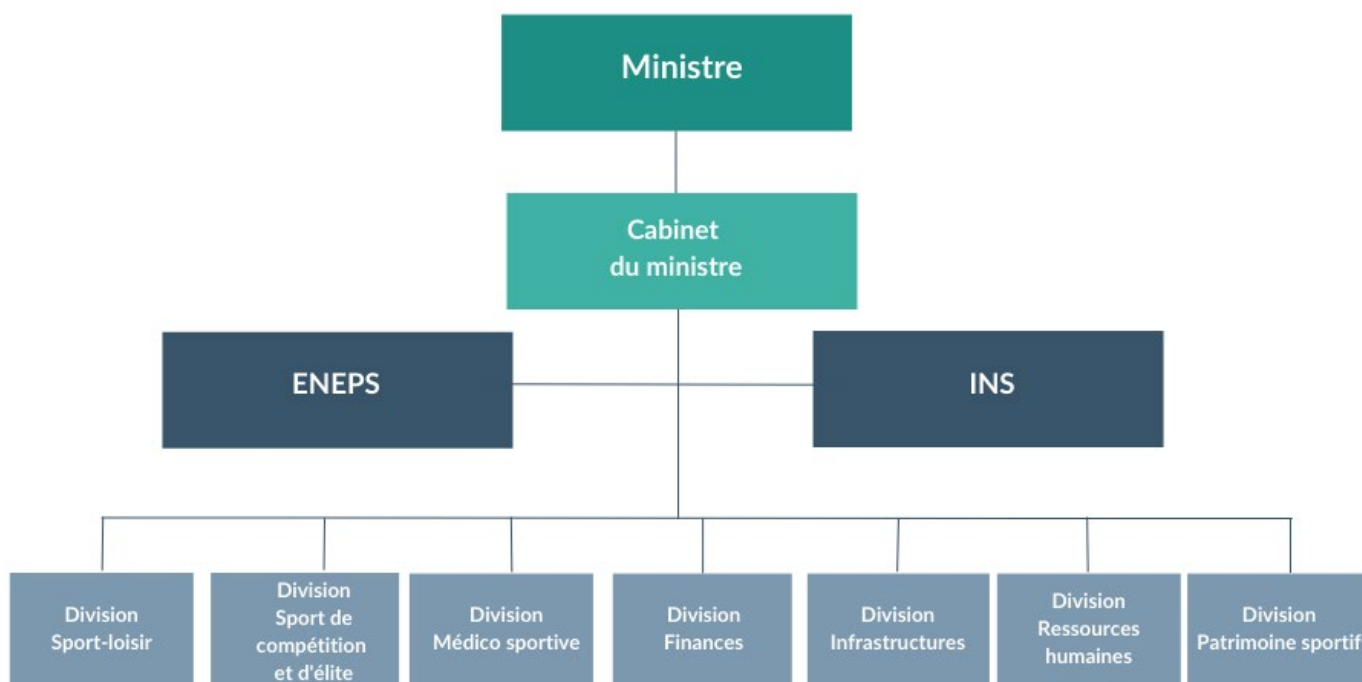
TABLE DES MATIÈRES

ORGANIGRAMME	3
TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	4
LE SPORT-LOISIR	5
Le calendrier du sport-loisir	5
Le brevet sportif national	5
Bénévole sportif de l'année	6
Concepts globaux de sport pour jeunes au niveau local.....	6
Wibbel an Dribbel	7
La semaine européenne du sport (European Week of Sports).....	8
Nuit du Sport.....	9
Coordinateur sportif auprès des communes	7
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF	10
«GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN» (GIMB).....	11
Le comité exécutif « Gesond iessen, Méi beweegen »	11
Les avancées dans le domaine de la promotion de l'activité physique et sportive	12
LE SPORT DE COMPÉTITION	17
Les aides financières et les subsides aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés.....	17
La répartition des crédits en 2020.....	17
Les crédits pour subsides en 2021.....	19
LE CONGÉ SPORTIF	22
LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF	31
Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	31
L'examen médical des sportifs d'Élite.....	32
Le volet Sport/Handicap	32
La Convention avec le Centre hospitalier (CHL)	32
Le contrôle antidopage – Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD)	33
LES RELATIONS INTERNATIONALES	35
L'Union européenne	35
Conseil de l'Europe : accord partiel élargi sur le sport (APES).....	35
L'agence mondiale antidopage (AMA).....	36
LES BASES NAUTIQUES.....	37
Lultzhausen	37

Liefrange	37
L'ÉQUIPEMENT SPORTIF.....	38
Le 11 ^e programme quinquennal.....	38
Les travaux de modernisation des Équipements sportifs existants	39
LES CENTRES NATIONAUX.....	40
LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)	41
LE LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS)	43
L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS)	45
Service logement-restauration.....	45
Installations sportives	45
LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS	46
L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS).....	47
L'ENEPS en un clin d'œil 2021	47
Direction	50
Division Administration	58
Division Conception de formation.....	69
LE SPORTLYCÉE	82
Le Sportlycée et les centres de formation.....	82
Coopération avec le Lycée technique de Bonnevoie.....	84
Financement	85
Relations internationales – ENOSS	85
Développement du Sportlycée.....	85
LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE.....	87
Les activités.....	87
Les travaux.....	94
Les synergies	96
Conclusion.....	96
STATISTIQUES	97
LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES.....	98
LES CIRCULAIRES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES	99

ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME Ministère des Sports



TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Pendant l'année 2021, les travaux législatifs et réglementaires ont encore été particulièrement marqués par la pandémie COVID-19. Outre des réglementations spécifiques, le ministère des Sports a notamment été impacté par les travaux législatifs relatifs aux mesures de lutte contre la pandémie COVID-19.

Par ailleurs, ont été introduit dans la procédure réglementaire et législative les textes suivants :

Octobre 2021

Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées.

Décembre 2021

- Avant-projet de loi autorisant le Gouvernement à acquérir un vélodrome et à participer au financement des travaux nécessaires à la construction des équipements nécessaires à son exploitation.
- Avant-projet de loi modifiant
 1. la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport et
 2. la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail.

En outre, le Conseil de gouvernement, en sa séance du 21 décembre 2021, a adopté la convention relative à l'acquisition par l'État d'un Musée national des sports.

Précisant enfin qu'en date du 18 juin 2021, le Conseil de gouvernement a adopté le Plan de relance Sport 2.0 avec une enveloppe budgétaire de 3.000.000 €.

LE SPORT-LOISIR

La division du sport-loisir du ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie à l'article 5 dans la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

Comme les années précédentes, le ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche. D'un côté, il conçoit et met en œuvre des initiatives propres en poursuivant un rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et de projets sur le terrain, et ce également en collaboration avec d'autres instances nationales ou locales et avec des partenaires du mouvement sportif. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives pour tous.

LE CALENDRIER DU SPORT-LOISIR

Le calendrier du sport-loisir est un outil, géré par le ministère des Sports, qui a pour but de rassembler les offres de pratiques sportives non-commerciales organisées à titre de loisir au Luxembourg et de les rendre accessible au grand public.

La dernière édition du calendrier a été publiée en version papier en 2018. Depuis lors, le ministère des Sports a développé une version électronique du calendrier du sport-loisir.

D'une part, cet outil unique permet aux autorités locales, aux fédérations, aux clubs sportifs et à toute autre association (asbl) à vocation sportive d'enregistrer et de mettre à jour leurs activités de façon autonome. D'autre part, ce recueil électronique donne accès au public à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir.

La publication de la première version électronique du calendrier du sport-loisir a été lancée sur le site www.beactive.lu et sur www.sports.lu.

Jusqu'à ce jour, quelques 160 organisateurs se sont inscrits, parmi lesquels on compte 36 communes, 14 fédérations nationales et 10 clubs seniors.

LE BREVET SPORTIF NATIONAL

Le brevet sportif national a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines : cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minima sont fixées par les dispositions du règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

Les brevets comprennent trois niveaux : l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

L'édition 2021 a vu la participation de 511 élèves du cycle 4.1. et 4.2. de l'école fondamentale, dont 237 ont réussi les épreuves dans un des trois niveaux. En détail, 25 insignes en bronze, 84 insignes en argent et 128 insignes en or ont été décernés.

BÉNÉVOLE SPORTIF DE L'ANNÉE

Afin de valoriser le bénévolat dans le domaine du sport et de faire reconnaître à sa juste valeur le dévouement des bénévoles au service du mouvement sportif, le ministère des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner annuellement le titre honorifique de bénévole sportif de l'année.

Le ministère des Sports vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs, arbitres, juges,...);
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles du monde associatif.

Depuis 2019, la procédure pour la nomination des bénévoles a été modifiée dans le sens de faire abstraction désormais de la notion de concours. Ainsi, afin de récompenser l'engagement des bénévoles, les fédérations sportives nationales peuvent désigner une personne ou un groupe de personnes (au maximum 5) ayant montré un engagement exemplaire auprès de ladite fédération ou d'un club affilié.

À cause de la situation sanitaire due au COVID-19, la procédure de nomination des bénévoles pour l'année 2020 a été reportée.

CONCEPTS GLOBAUX DE SPORT POUR JEUNES AU NIVEAU LOCAL

Le ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes, basé sur les derniers enseignements en matière d'entraînement (Long Term Athlete Development-LTAD) et sur l'analyse de l'offre sportive existante au niveau du sport organisé au Luxembourg.

Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel.

Cinq initiatives sont en cours, qui s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le ministère des Sports participe.

Il s'agit des structures suivantes :

- Multisport Monnerech (MuMo) (commune de Mondrange);
- Sport-Krees Atert (Syndicat intercommunal du canton de Redange);
- Jonglënster gutt drop (commune de Junglinster);
- Fit Kanner Miersch (commune de Mersch);
- Hesper beweegt sech (commune de Hesperange).

Les projets à Mondercange, Redange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » où sont intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces 5 initiatives ont pris leur vitesse de croisière respectivement se sont développés en créant des offres pour de nouvelles tranches d'âge.

COORDINATEUR SPORTIF AUPRÈS DES COMMUNES

Pour faciliter la collaboration et assurer le relais entre les différents acteurs, à savoir, communes, écoles, clubs sportifs, LASEP, parents et structures d'accueil, le ministère des Sports participe au financement des frais de personnel d'un coordinateur sportif, engagé auprès des communes, voire de plusieurs communes. Le rôle de ce coordinateur sportif est de favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués, de jouer un rôle d'intermédiaire, de relais, voire de facilitateur, afin de garantir le bon déroulement des activités physiques.

Outre la promotion du sport, le coordinateur peut s'attaquer également aux grands défis sociopolitiques (intégration, inclusion, prévention-violence, santé publique, ...).

En 2021, les communes de Hesperange et Bissen ont signé une convention avec le ministère des Sports pour une durée de trois ans.

Des pourparlers avec onze autres communes, qui ont manifesté leur intérêt, seront intensifiés en 2022.

WIBBEL AN DRIBBEL

Organisé pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des enfants à pratiquer du sport;
- faire découvrir aux enfants des activités sportives nouvelles;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est à dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport organisé.

L'événement, qui accueille des élèves du cycle 2.2., constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent à découvrir leurs propres talents et possibilités, à agir ensemble entre amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

L'orientation des élèves vers la pratique en club sportif est un des objectifs principaux du Wibbel an Dribbel. Pour réaliser cet objectif, le programme « jeunes talents » a été initié en 2017. Ce programme permet à chaque fédération et chaque club sportif de sélectionner et d'inviter des élèves particulièrement doués dans une discipline.

Traditionnellement, le ministère des Sports organise pendant 5 jours une manifestation à la Coque. Parallèlement, les structures en motricité « Hesper beweegt sech », « Sport-Krees Atert » et « Fit Kanner Miersch » organisent des projets locaux dans les communes respectives.

Tout comme en 2020, l'édition 2021 du Wibbel an Dribbel n'a pas pu être organisé à cause de la situation sanitaire due au COVID-19 et dès lors reporté à l'année 2022.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DU SPORT (EUROPEAN WEEK OF SPORTS)

L'une des mesures du plan d'action de l'Union européenne au niveau du sport a été la semaine européenne du sport sous le slogan #BeActive. Cette initiative de la Commission européenne a pour but d'encourager les citoyens européens à pratiquer une activité sportive quel que soit leur âge, leur statut social, ou leur niveau physique ou athlétique. Depuis 2015, le Grand-Duché de Luxembourg participe activement à cette action qui est programmée chaque année du 23 au 30 septembre.

Le #BeActive Clip Contest a été lancée en 2021. Ce concours, qui s'adresse aux maisons relais et foyers de jours agréés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a comme objectif de sensibiliser les plus jeunes sur les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière.

Cette année, le conservatoire de la Ville de Luxembourg a été sollicité pour élaborer deux chorégraphies, adaptées à l'âge des enfants, qui ont été publiées sur le site officiel du programme #BeActive (www.beactive.lu). Pour participer, les structures d'accueils ont réalisé une vidéo d'environ 2 minutes en reproduisant une des chorégraphies avec un groupe de maximum 8 enfants. Toutes les vidéos réalisées ont été soumises à un vote en ligne sur la page Facebook officielle du programme #BeActive au Luxembourg. Les 3 vidéos ayant obtenues le plus grand nombre de mentions « j'aime » ont gagné un prix.

En 2021, 19 structures d'accueils ont participé au concours avec plus de 120 enfants. Le concours a également été un grand succès au niveau de sa visibilité sur les réseaux sociaux avec plus de 8.500 mentions « j'aime » au total pour toutes les vidéos sur Facebook.

Une deuxième action lancée dans le cadre de la semaine européenne du sport a été l'initiative #BeActive@Jugendhaus organisée par le Service national de la jeunesse. Les maisons de jeunes qui ont participé à ce projet ont proposé une journée placée sous le thème du sport et du partage avec les jeunes quel que soit leur âge et condition physique. Le #BeActive@Jugendhaus a eu lieu dans 15 maisons de jeunes à travers le pays entre le 23 au 30 septembre 2021.

L'événement phare de la septième édition de la semaine européenne du sport a été le #BeActive Day. La manifestation a été organisée en coopération avec la Ville de Luxembourg et a eu lieu le 26 septembre 2021 sur la place multifonctionnelle adjacente au Stade de Luxembourg.

Lors du #BeActive Day, le grand public a eu la possibilité de découvrir de nombreuses activités sportives organisées et animées par des fédérations nationales, des clubs sportifs, des communes ou d'autres associations à but non lucratif. Afin de proposer un programme diversifié, ont été promues des disciplines sportives moins médiatisées, des activités de tendance et des variantes de disciplines « classiques » comme par exemple le hockey, le parkour, le disc golf ou le street racket. Par ailleurs, les visiteurs ont pu assister tout au long de la journée à des démonstrations sportives spectaculaires.

Au cours du #BeActive Day, le ministre des Sports a procédé à la remise des prix aux lauréats.

NUIT DU SPORT

Depuis son lancement en 2009, la Nuit du Sport a évolué au fil des éditions vers une action nationale de promotion sportive dans le domaine du « Sport pour tous ».

Organisée sous le double patronage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et du ministère des Sports, la Nuit du Sport est une initiative interministérielle qui se rallie aux objectifs poursuivis par le Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen ». Chaque commune participante assume l'organisation de son propre programme d'activités.

Les objectifs poursuivis par la Nuit du Sport se résument comme suit :

- (re)-donner goût et plaisir à l'activité physique et sportive ainsi qu'à un mode de vie sain et actif;
- faire découvrir des activités sportives peu usuelles, nouvelles ou adaptées à des besoins divers;
- fidéliser, le cas échéant, pour une pratique régulière dans un club sportif local;
- offrir un cadre accueillant, sportif et festif à tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, quelque soit leur statut social, leur nationalité et leur prédisposition physique;
- favoriser l'échange et l'intégration entre groupes sociaux et entre générations;
- offrir aux associations sportives, maisons de jeunes et autres une plateforme de visibilité et de promotion.

Cette année, malgré les incertitudes et restrictions sanitaires due au COVID-19 tout au long de la phase de planification, 17 communes ont participé à la Nuit du Sport. Le samedi, 5 juin 2021, s'est déroulée la douzième édition avec 3.500 participants répartis sur les 17 communes : Bissen, Clervaux, Contern, Feulen, Kayl, Kopstal, Esch-sur-Sûre (base nautique Lultzhausen), Luxembourg, Manternach, Mondorf-les-Bains, Pétange, Roeser, Sandweiler, Schengen, Schieren, Schiffflange et Schuttrange.

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

L'accord de coalition du gouvernement (2018-2023) prévoit la mise en place d'un musée des sports d'envergure nationale afin d'exposer une partie de la collection d'objets et de documents sur le patrimoine sportif qui ont été rassemblés au cours des dernières d'années par le ministère des Sports.

En 2019, le ministère des Sports a entamé les démarches nécessaires afin d'élaborer, ensemble avec différents acteurs, un concept muséographique et architectural pour le futur musée national des sports qui trouvera son emplacement à Esch-sur-Alzette.

En 2020 déjà et puis en 2021, plusieurs réunions ont eu lieu avec les différents acteurs et les responsables de la ville d'Esch-sur-Alzette. Le 16 décembre 2021, la convention entre l'État et la Ville d'Esch-sur-Alzette, qui fixe le cadre du projet, a été signée.

Cette convention a été adoptée par le Conseil de gouvernement en sa séance du 21 décembre 2021 et par le conseil communal de la Ville d'Esch/Alzette en date du 28 janvier 2022.

Un appel à candidatures pour une mission d'architecte de conception et d'exécution a été lancée par voie de presse en date du 29 janvier 2022.

Afin de pouvoir organiser des expositions, une collection doit être mise sur pied. Dans un premier temps, il s'agit de faire un tri et ensuite d'établir un inventaire des objets et documents existants et qui se trouvent dans les archives du ministère des Sports à l'INS et dans un local à la Coque. Au cours de l'année 2021, lesdits archives ont été transférés dans un dépôt à Contern et les travaux de tri et d'inventaire y ont commencé.

Du matériel spécial (boîtes d'archives, papier sulfurisé etc.) a été commandé pour respecter les normes de conservation des documents et objets.

«GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN» (GIMB)



L'article 1^{er} de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport définit les objectifs principaux du sport comme étant « le maintien ou l'amélioration de la santé, l'épanouissement de la personnalité, l'intégration sociale et le développement des relations en société, ainsi que l'obtention de résultats en compétition à tous

les niveaux.

I. LE COMITÉ EXÉCUTIF « GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN »

Depuis 2006, le ministère des Sports fait partie du groupe des quatre ministères co-fondateurs GIMB (Éducation, Famille, Santé et Sports) qui s'engagent dans une stratégie interministérielle visant, par le biais de partenariats intersectoriels et pluri-disciplinaires, à promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière et adaptée, p.ex. le duo par excellence pour enraciner des modes de vie sains et actifs à travers les différents âges et phases de vie d'une population entière.

Conduite sous la gouverne de la Direction de la Santé, la stratégie interministérielle GIMB s'oriente autour des quatre principes directeurs et six axes stratégiques suivants, énoncés dans le **Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen » 2018-2025** (PCN GIMB 2018-2025), tel que approuvé par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 6 juillet 2018:

4 principes directeurs

- accès pour tous ;
- agir en commun ;
- habilitation (empowerment) ;
- durabilité et viabilité de la stratégie.

6 axes stratégiques

- renforcer la gouvernance ;
- promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques ;
- assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme ;
- mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement du programme GIMB ;
- accroître l'accessibilité du programme GIMB ;
- instaurer un système d'évaluation.

Le comité exécutif GIMB, institué par le Gouvernement en conseil du 6 juillet 2018, est en charge de la coordination et de la supervision du programme GIMB avec l'assistance du bureau de coordination GIMB instauré auprès du ministère de la Santé.

En 2021, les réunions du comité exécutif GIMB se sont déroulées sous format virtuel les 21 avril, 7 juillet et 29 septembre.

Parmi les actions communes du comité exécutif GIMB, le ministère des Sports a assumé sa part dans la procédure d'octroi du label GIMB, a contribué à la rédaction de documents divers dont le rapport d'activité annuel GIMB, ainsi qu'à l'organisation de l'édition 2021 de la Journée nationale GIMB.

La **Journée nationale GIMB (JN GIMB)** est une plateforme d'information et d'échange qui réunit annuellement, et ceci depuis 2007, décideurs, acteurs du terrain et intéressés autour d'une thématique spécifique en relation avec les objectifs poursuivis dans le cadre du programme GIMB. Son orientation thématique et son déroulement organisationnel relèvent de la compétence du comité exécutif GIMB. Après une année de pause imposée par les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'édition 2021 a été dédiée au thème « Les avancées du Plan cadre national GIMB ». La toute première web-conférence GIMB s'est déroulée pendant la matinée du 24 novembre 2021 devant une audience virtuelle de quelques 150 personnes.

Les contributions plus spécifiques prestées en 2021 par l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) en tant que représentant du ministère des Sports, sont détaillées dans le chapitre ENEPS du rapport d'activité (voir p. 47).

II. LES AVANCÉES DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

La démarche stratégique qui vise à agir de manière cohérente et intégrée dans le but de mieux réussir à incorporer, voire enraciner, l'activité physique et sportive dans les modes de vie et temps sociaux, se retrouve reflétée dans les **programmes nationaux de référence** nés des efforts communs menés en faveur de la promotion d'une activité physique et sportive pour l'ensemble de la population au Luxembourg:

- Concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg (2014)
- Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 (2018)
- Plan cadre national «Gesond iessen, Méi beweegen» (2018-2025)
- Concept-cadre LTAD - Lëtzebuerg leeft Sport (2021)

En ce qui concerne plus particulièrement les priorités politiques consentis aux objectifs du Plan cadre national GIMB, l'**accord de coalition 2018-2023, sous la rubrique « Sports »**, met notamment en exergue le sport et son impact sur le développement moteur et cognitif des enfants, le sport pour tous et son impact en qualité d'outil de prévention, le sport santé comme outil thérapeutique et le sport et handicap comme outil d'inclusion sociale.

Sur le plan européen, le ministère des Sports a rejoint en 2021 l'initiative #HealthyLifestyle4All sous forme d'un engagement volontaire réitérant ses piliers stratégiques en faveur de l'enracinement de modes de vie sains et actifs - **pledge LU #HealthyLifestyle4All**.

Il s'agit en l'occurrence d'une nouvelle campagne bi-annuelle lancée par la Commission européenne dans le prolongement du « Tartu Call for a Healthy Lifestyle » de 2017, et visant plus particulièrement à établir un lien entre le sport, les modes de vie actifs et les politiques en matière de santé.

Les témoignages formels des adhérents à la campagne en faveur de la promotion d'un mode de vie sain pour toutes les générations et tous les groupes sociaux - parmi lesquels on retrouve des gouvernements, des autorités publiques, des organisations, le mouvement sportif des États membres de l'UE, des pays du programme Erasmus+, du partenariat oriental et des pays des Balkans occidentaux - ont été officiellement présentés lors de la cérémonie de lancement de la campagne #HealthyLifestyle4All à Bled (Slovénie) en date du 23 septembre 2021.

Ci-après le panneau cérémoniel du 23 septembre 2021 reprenant le verbatim du « pledge LU #HealthyLifestyle4All » du ministère des Sports:

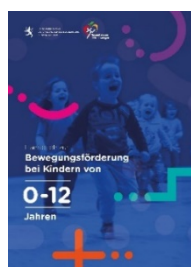


LE VOILET CONCEPTUEL

Les activités de nature plutôt conceptuelle se traduisent pour l'essentiel à travers la reconduction des projets décrits ci-dessous:

- **Handbuch zur Bewegungsförderung bei Kindern von 0-12 Jahren**

Le projet GIMB ayant pour objet l'élaboration par le ministère des Sports d'un manuel sur l'éducation motrice des enfants âgés de moins de 12 ans a été identifié comme une des multiples pistes à suivre dans la mise en œuvre du « Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans » (2018).



La collaboration avec des experts des secteurs du sport, de l'éducation formelle et non formelle a abouti au « Handbuch zur Bewegungserziehung bei Kindern von 0-12 Jahren » publié par le ministère des Sports en date du 20 janvier 2021.

L'ouvrage s'étend sur 320 pages avec quelques 70 illustrations (i.e. schémas, tableaux, photos...) qui fournissent au lecteur intéressé des connaissances de base sur l'enfant et son développement moteur (chapitre 1) en prônant une approche holistique de l'éducation motrice (chapitre 2), l'ensemble mis en pratique à l'aide d'exemples détaillés et variés (chapitre 3) ainsi que complété par des recommandations de lectures complémentaires sur des sujets spécifiques (appendice IX).

Le manuel sur l'éducation motrice des enfants de 0 à 12 ans, s'adresse à tous ceux en charge de l'encadrement des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, auxquels revient un rôle important dans le processus de croissance physique et de développement moteur, mental et social de ces derniers : parents, intervenants dans le secteur de l'éducation formelle et non formelle, ainsi que dans le secteur du sport.

Dans le contexte de la mise en œuvre et de l'encadrement qualifiés d'une offre en activités adaptées favorisant la stimulation et le développement de la motricité des enfants de 0 à 12 ans, le manuel sert également de support didactique dans la nouvelle formation préparateur en motricité lancée en septembre 2021 auprès de l'Ecole nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS).

Le manuel est disponible en version digitale, téléchargeable sur sports.lu, et consultable via l'application mobile LTAD – Lëtzebuerg leeft Sport (APP LTAD – LLS).

- **Formations**

Le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg leeft Sport publié en janvier 2021 vise le développement à long terme d'une société luxembourgeoise active dans laquelle tous les citoyens, qu'ils soient athlètes ou novices, se retrouvent au sein d'une offre qualitative, variée et adaptée en activité physique et sportive animée et encadrée par des acteurs intervenants compétents et avertis dans des environnements adéquats (*Good People - Good Programs - Good Places*).

Un levier crucial à manœuvrer constituent la gestion, le transfert et le partage du savoir(-faire). Dans cette optique, les voies de formation offertes par l'ENEPS, réformées par le règlement grand-ducal 20 mai 2021 ^(*), continuent à s'élargir et à s'optimiser (voir sous-chapitre ENEPS, pp. 69-81).

^(*)Règlement grand-ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives

- **l'mPOSSIBLE**

Depuis 2019, trois des quatre ministères engagés dans le Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen (GIMB) » 2018-2025, à savoir le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de la Famille et le ministère des Sports, collaborent au sein du groupe de travail « l'mPOSSIBLE » placé sous la tutelle coordinative du Luxembourg Paralympic Committee (LPC), en faveur de l'implémentation nationale du projet international « l'mPOSSIBLE - engaging young people with the paralympic movement ».

Il s'agit d'un projet à orientation pédagogique qui vise à sensibiliser les jeunes, à travers le monde, au mouvement paralympique et aux valeurs qui en découlent, ainsi qu'à promouvoir l'inclusion sociale à travers le sport.

Le ministère des Sports, qui s'est engagé à exploiter le potentiel du sport comme outil d'inclusion sociale dans le cadre du Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2019-2024, est représenté au sein du groupe de travail « l'mPOSSIBLE » par l'ENEPS.

En effet, l'ENEPS a intégré la dimension inclusive dans son offre de formation, notamment par le biais d'un module « Sport et handicap » au niveau de la formation initiale, ainsi que d'un cours « l'mPOSSIBLE » au niveau de la formation continue. Par ailleurs, le « sport et handicap » est prévue comme spécialisation potentielle à programmer dans la formation réformée des

moniteurs sportifs. En outre, l'ENEPS envisage la mise en place d'une formation d'entraîneur paralympique.

Le groupe de travail l'mPOSSIBLE s'est réuni le 28 octobre 2021, pour la première fois en présentiel depuis 2020, pour procéder à une mise au point du projet et pour s'échanger sur des pistes de coopération, de partenariat, de multiplicateurs potentiels pouvant œuvrer en faveur de la propagation du projet.

Depuis la réalisation d'un projet-pilote luxembourgeois entre avril et septembre 2019, les avancées de 2021 se résument comme suit:

- achèvement de la traduction du matériel didactique ;
- préparation et mise en œuvre d'une équipe de formateurs ;
- développement d'un concept de formation continue en collaboration avec l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) ;
- réalisation de deux formations continues ;
- action de sensibilisation et de promotion dans l'enseignement fondamental lors de la rentrée scolaire 2021/22: diffusion de l'affiche «l'mPOSSIBLE» créée par le Service de coordination de la recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) en collaboration avec le LPC.

- **Bicycool**

Créé en décembre 2019 sur initiative du SCRIPT, le groupe de réflexion multisectoriel sur la promotion de la mobilité à vélo « Bicycool» (ci-après, «le groupe») se focalise sur le réseautage pour bénéficier du partage d'expériences, du savoir-faire et des opportunités entre les différents acteurs concernés par le sujet et/ou oeuvrant dans le domaine de l'apprentissage du vélo et de la promotion de l'éducation routière des jeunes cyclistes.

Au sein du groupe s'échangent au moins une fois par an les représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du ministère des Sports, du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de la Police grand-ducale, de la Fédération du sport cycliste luxembourgeois (FSCL), de la «ProVelo.lu a.s.b.l.» et de la «Sécurité routière Luxembourg asbl».

En 2021, l'Automobile Club du Luxembourg (ACL) a rejoint le groupe qui s'est réuni dans les locaux du ministère de l'Éducation nationale, le 15 juin à Walferdange et le 2 septembre à Luxembourg/Clausen.

Sous la coordination du SCRIPT, la Police, la FSCL et l'ACL collaborent concrètement et régulièrement sur le terrain pour planifier et exécuter des actions autour de la mobilité à vélo en général et du projet Bicycool en particulier. Ce dernier s'adresse aux enseignants et élèves de l'enseignement fondamental sous forme de 3 volets, à savoir la familiarisation ludique avec la draisienne au cycle 1, le parcours d'adresse ludique aux cycles 2 à 4, et l'apprentissage de la maîtrise du vélo en situation de circulation routière au cycle 4.

Le ministère des Sports soutient le projet dans le domaine de la formation en pratiquant tout au long de l'année une coopération étroite avec les différents acteurs et plus particulièrement avec le SCRIPT. Ainsi, sont nés d'un effort commun, les préparatifs pour l'intégration du projet Bicycool, en combinaison avec les projets MOBAK, Clevermove et «Ballschoul», dans

l'application mobile «LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport», susceptibles d'aboutir au courant de l'année 2022.

L'année 2021 a également été marquée par la création de la Maison du cycliste à Mondercange par l'ACL sur base d'une convention conclue avec le SCRIPT et la FSCL. Dorénavant, le site de Mondercange permettra la réalisation des actions communes autour des formations pour les utilisateurs de bicyclettes sous toutes leurs formes (vélo musculaire, vélo assisté électriquement, cargo bike), ainsi qu'autour des supports d'information, des outils pédagogiques et des événements.

- **AktivDoheem**

La plateforme aktivdoheem.lu est orientée autour de la promotion de l'activité physique et sportive pratiquée à titre informel. Lancé conjointement en date du 3 avril 2020 par le ministère des Sports et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le projet se rallie aux objectifs du Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen (GIMB) 2018-2025 ».

Ayant été conçu en premier lieu pour inciter et conseiller les citoyens de tout âge confondu à rester en forme chez eux pendant la période de confinement en mars 2020, le site web continue à diffuser des vidéos d'activités physiques pour les jeunes, les familles et les seniors, de même que pour les services d'éducation et d'accueil.

La gestion et l'alimentation du site web relèvent du partenariat entre le Service national de la jeunesse (SNJ) et l'ENEPS en collaboration avec des experts et professionnels de l'activité physique et des sports.

Au sommet de sa période active, soit du 3 avril 2020 au 1^{er} juin 2020, aktivdoheem.lu a enregistré 47.505 visites par rapport à un total de 54.703 visites pour la période intégrale d'avril à décembre.

De janvier à décembre 2021, le site a toujours été actif avec 6.818 visites enregistrées.

LE SPORT DE COMPÉTITION

LES AIDES FINANCIÈRES ET LES SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES ET AUX CLUBS SPORTIFS AFFILIÉS

Les données de l'exercice 2021 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2022 par les organismes sportifs et peuvent, suivant la législation sur la comptabilité de l'État, être liquidés jusqu'au 15 mars 2022. Sachant que, suivant le règlement de la Chambre des députés, (article 104), « *Les rapports écrits des ministères sur l'activité de l'exercice précédent doivent être mis à la disposition de la Chambre avant le 1^{er} mars au plus tard.* » Le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2020 et indique les fonds disponibles en 2021 dont l'attribution reste similaire.

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS EN 2020

Comme de nombreuses compétitions sportives, aussi bien sur le plan national que sur le plan international, ont été annulées en 2020, voire reportées, suite à la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 qui continue encore toujours à perturber le calendrier des manifestations, les déplacements et participations des fédérations sportives et des clubs de sport ont fortement diminué, ce qui se traduit par une baisse des dépenses afférentes.

Les fonds directement versés aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés et au Comité olympique et sportif luxembourgeois augmentent cependant en 2020 de 10.585.835 € à 11.082.248, soit une hausse de 4,7% par rapport à l'année précédente.

Les crédits de 2020 ont été répartis comme suit :

- 938.600 € en tant que subsides de base et extraordinaires aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés qui se répartissent comme suit :
443.475 € en tant que **subsides de base** à 332 clubs sportifs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés, un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs, ainsi que la valorisation du travail presté par les dirigeants bénévoles.
410.125 € pour 40 **subsides extraordinaires aux fédérations sportives et aux clubs**, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles, ainsi que pour l'organisation de telles manifestations au Luxembourg.
85.000 € à titre de participation aux frais de l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs sportifs.
- 3.560.700 € en tant que subsides « qualité+ » à 312 clubs régissant un sport de compétition pour 26.918 enfants au total. Ce subside a comme objectif de renforcer la qualité de l'encadrement des jeunes sportifs en dessous de 16 ans.
- 4.285.534 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

725.909 € à titre de participation à l'indemnisation des **secrétaires administratifs** de 26 fédérations. 27,28 tâches sont subventionnées sur les 44,23 tâches en place auprès des fédérations sportives agréées. Grâce à des disponibilités budgétaires accrues, 60% des frais salariaux ont pu être remboursés jusqu'au plafond de 50.000 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 30.000 € est accordée pour une tâche complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour certaines grandes fédérations.

402.979 € à titre d'aide aux fédérations sportives ayant engagé un **gestionnaire administratif** à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 8 fédérations d'envergure, à savoir la FLA, la FLAM, la FLBB, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FSCL et la FLVB. Une aide maximale de 67.500 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 75.000 € et avec une prise en charge de 90% en 2020.

860.370 € à titre de contribution pour 12 tâches de **directeurs techniques nationaux** auprès des 12 fédérations suivantes : FLA, FELUBA, FLBB, FLF, FLGYM, FLH, FLNS, FLTT, FSCL, FLAM, FLVB et LPC. Une aide maximale de 76.000 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 80.000 €, la prise en charge étant fixée à 95%.

2.296.276 € pour participer aux indemnités versées aux **entraîneurs nationaux** liés par un contrat de travail et indemnisés.

- 1.010.024 € en tant que subsides pour les mesures spéciales accordées à certains sportifs d'élite, pour la section des sports d'élite de l'armée (SSEA), les concepts fédéraux de haut niveau de certaines fédérations sportives, ainsi que la préparation olympique et paralympique qui se répartissent comme suit :

10.000 € pour les **mesures spéciales**;

276.125 € ont été attribués pour soutenir les 24 athlètes de la **section des sports d'élite de l'armée (SSEA)**;

371.790 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 10 fédérations, à savoir: la FLA, la FELUBA, FLAM (judo et karaté), la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB ;

71.020 € pour contribuer aux frais de **stages pour cadres nationaux**;

56.089 € pour participer aux frais de **stages pour les centres de formation du Sportlycée**; au COSL ont été versés 200.000 € pour la **préparation olympique**;

le LPC a obtenu 25.000 € pour la **préparation paralympique**.

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux olympiques en fonction du nombre des contrats olympiques conclus avec les athlètes sélectionnables.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 189.530 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 17 centres de formation du Sportlycée.

- [705.486 € à titre de participation aux frais de fonctionnement](#) de 54 fédérations.
- [581.904 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.](#)

Les mesures prévues au plan de relance « Restart Sports », lancé au mois de juin 2020 et destiné à assouplir les conséquences des diverses périodes de confinement subies par le mouvement sportif luxembourgeois, ont permis de soutenir les fédérations sportives agréées et leurs clubs de sport affiliés avec des aides directes à hauteur de 2.660.180 €. A côté des aides financières directes, d'autres mesures en faveur du sport luxembourgeois que comportait le prédit plan de relance sont de nature durable et s'étalent sur plusieurs années, à l'instar de la mise en place d'un coordinateur sportif dans les communes.

LES CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2021

Pour 2021, les crédits attribués aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés, ainsi qu'au Comité olympique et sportif luxembourgeois augmentent de 12.263.471 € à 12.815.000 €, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2020.

Dans le détail sont prévus :

- [750.000 €](#) sur base d'une convention du 17 juillet 2018 à titre de contribution aux [frais de personnel du Comité olympique et sportif luxembourgeois](#) pour couvrir partiellement les frais du secrétaire général, d'un directeur technique, d'un «High Performance Manager», d'un directeur administratif, d'un «Games Manager», de gestionnaires et d'employés administratifs.
- [1.700.000 € pour les subsides de base et extraordinaires](#) aux fédérations et clubs sportifs, y comprise une enveloppe spécifique de 270.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen et une enveloppe de 90.000 € pour l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs et 40.000 € en faveur du sport pour personnes handicapées.
- [5.150.000 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux](#) qui se répartissent comme suit :

3.575.000 € pour participer à la rémunération des **entraîneurs nationaux** liés par un contrat de travail, aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux non liés par un contrat de travail, et aux **directeurs techniques nationaux** de 12 fédérations, avec la précision que les participations financières pour les **entraîneurs adjoints des centres de formation** du Sportlycée (de l'ordre de 350.000 €) sont à ajouter aux contributions financières précitées. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est ainsi de l'ordre de 3.925.000 € en 2021.

1.225.125 € pour les cadres administratifs, pour contribuer aux frais de rémunération de 26,28 tâches de **secrétaires administratifs** et de 6,75 tâches de **gestionnaires administratifs** engagés auprès de 8 fédérations.

Le taux de remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 65% jusqu'à la dépense maximale de 52.000 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 80.000 € est fixé pour les directeurs techniques nationaux et de 75.000 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 95% et 90% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

- 1.325.000 € pour les mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite : cet article comprend 80.000 € pour les **mesures spéciales**, 300.000 € pour la **section des sports d'élite de l'armée** et 200.000 € pour la **préparation olympique**.

25.000 € de cet article sont prévus pour couvrir les frais de **préparation des athlètes paralympiques**.

525.000 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 10 fédérations, développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.

100.000 € sont prévus au même article budgétaire pour les **stages pour cadres fédéraux** de l'ensemble des fédérations sportives agréées.

95.000 € sont réservés aux **stages des centres de formation du Sportlycée**.

- 690.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations.
- 3.200.000 € pour le subside « qualité+ » aux clubs sportifs.

Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations en 2020

FEDERATIONS par ordre alphabétique	Fonctionnement fédéral	Subsides extraordinaires			Entraînement féd. et cadres administratifs								TOTAL aides fédérations	%
		Subsides extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entr. féd., S.Sp.Armée concepts féd., stages mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des ntr. inden nisés 2)	Tâches de DTN 3)	Directeur technique national	Tâches de gest. 3)	Gestionnaires administratifs	Secrétaires administratifs	Tâches de secr. 3)		
Aéronautisme	11.000,00 €	16.353,00 €	2	- €	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	27.353,00 €	0,45%
Alpaps	8.300,00 €	- €	-	- €	- €	-	-	-	-	- €	11.411,79 €	0,50	19.711,79 €	0,32%
Arts martiaux	42.910,00 €	12.140,00 €	4	240.737,15 €	3,00	6	1	88.275,36	1	65.426,34 €	12.498,58 €	0,50	461.987,43 €	7,60%
Athlétisme	35.040,00 €	8.591,00 €	2	197.801,82 €	2,00	4	1	60.681,25	1	67.500,00 €	60.000,00 €	2,00	429.614,07 €	7,07%
Automobilisme	4.745,00 €	- €	-	7.416,00 €	-	-	-	-	-	- €	15.000,00 €	0,50	27.161,00 €	0,45%
Aviron	1.080,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	1.080,00 €	0,02%
Badminton	22.315,00 €	1.000,00 €	1	106.432,86 €	1,50	-	1	66.439,99	-	-	12.807,62 €	0,50	208.995,47 €	3,44%
Basketball	54.500,00 €	59.701,00 €	5	261.564,81 €	3,00	14	1	76.000,00	0,85	54.542,69 €	105.000,00 €	3,50	611.308,50 €	10,06%
Basketball corporatif	6.470,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	6.470,00 €	0,11%
Billard	4.420,00 €	- €	-	229,50 €	-	1	-	-	-	- €	- €	-	4.649,50 €	0,08%
Boules et pétanque	3.990,00 €	- €	-	2.550,00 €	-	3	-	-	-	- €	- €	-	6.540,00 €	0,11%
Boxe	6.145,00 €	- €	-	10.930,00 €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	17.075,00 €	0,28%
Canoe-Kayak	8.410,00 €	- €	-	2.320,50 €	-	1	-	-	-	- €	- €	-	10.730,50 €	0,18%
Cricket	1.960,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	1.960,00 €	0,03%
Cyclisme	28.355,00 €	50.425,00 €	3	196.030,00 €	2,00	-	1	76.000,00	1	55.214,46 €	11.156,69 €	0,50	417.181,15 €	6,86%
Danse	1.845,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	1.845,00 €	0,03%
Darts	2.265,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	2.265,00 €	0,04%
Echecs	4.420,00 €	1.050,00 €	1	5.297,63 €	-	3	-	-	-	- €	- €	-	10.767,63 €	0,18%
Equitation	10.135,00 €	- €	-	13.541,70 €	-	2	-	-	-	- €	45.000,00 €	1,50	68.676,70 €	1,13%
Escalade/alpinisme	8.085,00 €	- €	-	3.246,99 €	-	4	-	-	-	- €	- €	-	11.331,99 €	0,19%
Escrime	9.025,00 €	- €	-	26.000,00 €	-	1	-	-	-	- €	- €	-	35.025,00 €	0,58%
Field Sports	4.023,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	4.023,00 €	0,07%
Football	46.900,00 €	32.340,00 €	4	157.360,00 €	2,00	38	1	76.000,00	-	-	75.000,00 €	2,50	387.600,00 €	6,38%
Football corporatif	4.530,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	4.530,00 €	0,07%
American football	540,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	540,00 €	0,01%
Golf	3.665,00 €	- €	-	19.856,00 €	-	6	-	-	-	- €	- €	-	23.521,00 €	0,39%
Golf sur pistes	3.235,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	3.235,00 €	0,05%
Gymnastique	36.010,00 €	19.850,00 €	3	142.914,33 €	2,50	-	1	62.918,32	-	-	25.623,80 €	1,00	287.316,45 €	4,73%
Haltérophilie/powerlift.	8.410,00 €	- €	-	4.590,00 €	-	1	-	-	-	- €	4.329,63 €	0,20	17.329,63 €	0,29%
Handball	35.690,00 €	16.950,00 €	2	210.100,00 €	2,00	-	1	76.000,00	0,75	50.625,00 €	37.360,79 €	1,50	426.725,79 €	7,02%
Handisports	10.460,00 €	- €	-	32.746,16 €	-	2	1	63.038,08	-	-	12.083,69 €	1,00	118.327,93 €	1,95%
Hockey sur gazon	1.100,00 €	- €	-	28.500,00 €	-	2	-	-	-	- €	- €	-	29.600,00 €	0,49%
Hockey sur glace	3.634,00 €	- €	-	19.401,36 €	-	1	-	-	-	- €	- €	-	23.035,36 €	0,38%
Indiaca	1.405,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	1.405,00 €	0,02%
Kickersport	1.344,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	1.344,00 €	0,02%
Marche populaire	4.315,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	24.717,92 €	1,00	29.032,92 €	0,48%
Moto-cyclisme	4.270,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	14.667,50 €	0,50	18.937,50 €	0,31%
Natation/sauvetage	33.855,00 €	25.000,00 €	1	214.545,50 €	2,50	-	1	76.000,00	0,50	19.002,65 €	29.866,07 €	1,05	398.269,22 €	6,55%
Pêche sportive	5.500,00 €	8.349,00 €	2	6.014,60 €	-	4	-	-	-	- €	13.396,40 €	0,625	33.260,00 €	0,55%
Quilles	7.440,00 €	- €	-	5.865,00 €	-	4	-	-	-	- €	26.992,39 €	1,00	40.297,39 €	0,66%
Rugby	13.155,00 €	2.926,00 €	2	70.781,00 €	1,00	2	-	-	-	- €	7.840,87 €	0,50	94.702,87 €	1,56%
Ski	5.825,00 €	- €	-	23.107,00 €	-	2	-	-	-	- €	- €	-	28.932,00 €	0,48%
Ski nautique (wake-b.)	4.205,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	8.793,56 €	0,40	12.998,56 €	0,21%
Sports de glace	8.845,00 €	- €	-	73.537,85 €	1,00	4	-	-	-	- €	- €	-	82.382,85 €	1,36%
Sports santé	1.105,00 €	- €	-	1.646,88 €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	2.751,88 €	0,05%
Sports sub-aquat.	4.745,00 €	1.500,00 €	1	4.420,00 €	-	8	-	-	-	- €	- €	-	10.665,00 €	0,18%
Squash	3.775,00 €	1.500,00 €	1	8.044,10 €	-	1	-	-	-	- €	- €	-	13.319,10 €	0,22%
Tennis	41.940,00 €	24.231,00 €	3	218.540,00 €	3,00	5	-	-	-	- €	51.034,85 €	2,00	335.745,85 €	5,52%
Tennis de table	53.585,00 €	5.800,00 €	1	267.490,00 €	2,50	17	1	76.000,00	1	67.500,00 €	74.098,06 €	2,50	544.473,06 €	8,96%
Tir à l'arc	12.390,00 €	- €	-	7.008,80 €	-	3	-	-	-	- €	- €	-	19.398,80 €	0,32%
Tir aux armes sport.	13.370,00 €	5.600,00 €	1	29.558,15 €	-	3	-	-	-	- €	20.272,23 €	1,00	68.800,38 €	1,13%
Triathlon	14.445,00 €	- €	-	243.065,00 €	2,00	-	-	-	-	- €	15.000,00 €	0,50	272.510,00 €	4,48%
Voile	3.530,00 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	- €	- €	-	3.530,00 €	0,06%
Volleyball	32.830,00 €	9.800,00 €	1	217.937,80 €	2,50	3	1	63.018,00	0,50	23.168,11 €	11.956,61 €	0,50	358.710,52 €	5,90%
TOTAUX	706.486,00 €	303.106,00 €	40	3.081.128,49 €	32,50	145	12	860.371,00 €	6,60	402.979,25 €	726.909,05 €	27,275	6.078.979,79 €	100%
Nbre des bénéficiaires	54 féd.	19		37	15	28	12		8	8	25			

Remarques:

- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
- 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs subsidiées
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués

LE CONGÉ SPORTIF

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, voire le règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif.

Après une année 2020 très fortement perturbée par la crise sanitaire à travers le monde liée à la COVID-19, les activités sportives, y compris celles du plus haut niveau, ont pu redémarrer progressivement, faisant de l'année 2021 celle du retour des grands rendez-vous sportifs manqués en 2020, avec notamment les Jeux olympiques et paralympiques d'été de Tokyo.

Le recours à cet instrument apprécié par le mouvement sportif luxembourgeois, qu'est l'octroi du congé sportif, a donc connu logiquement une forte reprise aussi. De ce fait, tous les indicateurs, à l'exception du coût moyen par journée de congé sportif accordée, repartent à la hausse après la baisse record enregistrée en 2020.

Les différents paramètres évoluent ainsi de la manière suivante en 2021 :

- hausse du nombre de bénéficiaires de 128 à 323 personnes;
- hausse des dépenses engendrées de 209.605 à 531.896 €;
- hausse du nombre de jours accordés de 905 à 2.529,5 jours;
- hausse du nombre de jours remboursés de 724 à 1.887,5 jours;
- baisse du coût moyen par jour de congé sportif accordé de 290 à 282 €;
- hausse du nombre des fédérations bénéficiaires de 21 à 28.

75 % du congé alloué, soit 1.887,5 jours sur le total de 2.529,5 jours accordés, donnent lieu à un remboursement. En revanche, 25 % ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent en fait, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur traitement.

Dotés de 480.000 €, les crédits prévus pour 2021 n'ont pas suffi à satisfaire entièrement toutes les demandes enregistrées en 2021 ainsi qu'un léger report de l'année 2020. Le solde sera dès lors liquidé sur l'exercice budgétaire 2022 après la présentation de toutes les demandes en remboursement de la part des employeurs respectifs. Un dépassement de crédit n'a pas pu être sollicité en temps utile en raison de la présentation tardive de nombreuses demandes en remboursement.

L'octroi du congé sportif en 2021 (531.896 €) est donc en forte progression (+ 153 %) par rapport à 2020 (209.605 €) pour atteindre son niveau le plus élevé après celui enregistré en 2019, année record tant en jours de congé accordés qu'en nombre de bénéficiaires depuis qu'il est régi par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991.

LE CONGÉ SPORTIF POUR LES SPORTIFS D'ÉLITE ET LEURS ACCOMPAGNATEURS

Pour l'année 2021, le tableau repris au présent chapitre affiche 2.048,5 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels, en détail à 164 sportifs et 83 accompagnateurs officiels.

Les 2.048,5 jours se répartissent sur 247 bénéficiaires issus de 28 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L..

Le nombre des fédérations bénéficiaires augmente de 7 unités par rapport à 2020 alors que le nombre des bénéficiaires est en forte progression (+ 156 personnes par rapport à 2020).

La part des coûts engendrés par la rubrique « sportifs et accompagnateurs » constitue 81,14 % du coût total engendré pour l'octroi de congé sportif en 2021, par rapport à 79,5 % en 2020.

ÉVOLUTION DU CONGÉ SPORTIF ACCORDÉ AUX SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS DEPUIS 1999 :

ANNÉE	CATÉGORIE	DÉPENSES	DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646
2013	idem	354.641	1.618 jours remboursés sur 1.888
2014	idem	342.933	1.545 jours remboursés sur 1.656
2015	idem	441.496	2.041 jours remboursés sur 2.325
2016	idem	418.288	1.731 jours remboursés sur 2.062
2017	idem	423.807	1.796 jours remboursés sur 2.157
2018	idem	331.539	1.284,5 jours rembours. sur 1.632
2019	idem	533.239	2.122 jours remboursés sur 2.678
2020	idem	166.655	593 jours remboursés sur 722
2021	idem	431.589	1.576 jours remboursés sur 2.048,5

Les 2.048,5 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit:

- 769,0 jours pour les sports collectifs;
- 1.279,5 jours pour les sports individuels.

LES MESURES ET CONCEPTS PARTICULIERS ET PROMOTIONNELS – CONSTATATIONS PARTICULIÈRES

Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité olympique et sportif luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des sportifs de haut niveau, en effet, sont encore étudiants ou ont intégré la section des sports d'élite de l'Armée, ou ont choisi une carrière de sportif professionnel.

Sportifs disposant d'un contrat olympique auprès du COSL et leurs accompagnateurs

En 2021, une vingtaine d'athlètes ont disposé d'un contrat olympique auprès du COSL dans la perspective des JO de Tokyo. Parmi eux, les très rares sportifs exerçant en parallèle une profession, peuvent bénéficier, depuis 2019, d'un maximum de 90 jours de congé sportif par an. Les accompagnateurs de ces sportifs d'élite bénéficient de 75 jours de congé sportif par an.

Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été accordée aux sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs le bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

La dérogation spécifique concerne le basketball, le football, le handball et le volleyball. Si, dans le passé, cette mesure a surtout servi les joueurs de l'équipe nationale de football, seuls quatre accompagnateurs officiels relevant de la FLF dépassent les 15 jours de congé sportif en 2021 tout en restant bien en-deçà du seuil maximum de 25 jours.

En revanche, le développement assez remarquable du football féminin, également au Luxembourg, fait que pas moins de 5 joueuses de l'équipe nationale dames atteignent le seuil maximum des 12 jours jadis accordés.

Tous les sports collectifs confondus, seuls 5 joueurs/joueuses et 9 accompagnateurs/trices officiel(le)s dépassent en 2021 le seuil maximum des 12 jours jadis accordés.

Le congé sportif attribué en 2021 aux joueurs/joueuses des sports collectifs augmente de nouveau de 326 à 769 jours, suite à la reprise des compétitions internationales en 2021 dans des conditions sanitaires pourtant toujours difficiles en temps de pandémie.

En résumé :

2009 :	529 jours		2016 :	852 jours
2010 :	536 jours		2017 :	869 jours
2011 :	642 jours		2018 :	702,5 jours
2012 :	826 jours		2019 :	772,5 jours
2013 :	886 jours		2020 :	326 jours
2014 :	705 jours		2021 :	769 jours
2015 :	746 jours			

Pour l'année 2021, le nombre des bénéficiaires dans la catégorie des sports collectifs s'élève au total à 121 personnes, soit en détail à 82 joueurs et joueuses et 39 accompagnateurs officiels contre un total de 43 personnes en 2020 (26 athlètes et 17 officiels).

Équipes nationales de football (hommes et dames)

Malgré la pandémie, l'équipe nationale de football hommes a su disputer en 2021 ses rencontres internationales en Ligue des Nations et les qualifications pour le championnat du monde de 2022. Toutefois, en raison d'un cadre national de plus en plus rajeuni, d'une part, et d'un nombre plus élevé désormais de joueurs professionnels, le nombre de footballeurs bénéficiant du congé sportif pour leur engagement avec l'équipe nationale a tendance à diminuer ces dernières années pour se limiter à 2 unités en 2021.

Cette tendance est compensée par les activités croissantes de l'équipe nationale féminine dont 11 joueuses ont bénéficié d'un congé sportif en 2021.

Au total, les équipes nationales de football hommes et dames, accompagnateurs compris, bénéficient en 2021 de 247 jours de congé sportif contre 160 jours en 2020 et 229 en 2019.

Les 247 jours pour l'année 2021 ont été octroyés à 2 joueurs et 11 joueuses ainsi qu'à 16 accompagnateurs pour un remboursement à hauteur d'un montant total de 48.700 € contre 33.000 € en 2020.

À l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales (hommes/femmes) des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le ministère des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations.

Ces allègements valent notamment pour :

- **les équipes nationales de basketball :**

qui, avec 186 jours accordés en 2021 pour seulement 51 jours en 2020, reprennent le cours normal de leurs activités internationales. Les 186 jours accordés en 2021 sont répartis entre 16 athlètes et 8 accompagnateurs officiels pour un coût global de l'ordre de 33.500 € contre une dépense de 5.600 € en 2020.

- **les équipes nationales de handball :**

lesquelles ont bénéficié en 2021 de 110 jours de congé sportif dans l'intérêt de 15 athlètes et 7 accompagnateurs, contre 103 jours en 2020. Le coût afférent descend de 23.000 € en 2020 à 19.000 € en 2021.

- **les équipes nationales de volleyball :**

dont la seule apparition internationale se limita à la participation en « Silver League » au printemps 2021, pour bénéficier de 112 jours de congé sportif répartis entre 8 joueuses et 6 joueurs et 3 accompagnateurs officiels. Le coût afférent s'élève à 27.800 € par rapport à seulement 3.715 € en 2020.

- **les équipes nationales de rugby :**

qui, après une année blanche en 2020 pour cause de pandémie, ont bénéficié en 2021 de 114 jours de congé sportif dans l'intérêt de 24 athlètes masculins et féminins et de 5 accompagnateurs pour un coût total de 26.500 €.

Par ailleurs,

- en raison de la pandémie, l'équipe nationale de hockey sur glace n'a pu disputer la moindre compétition officielle en 2021 et aucun congé sportif n'est à enregistrer dans son chef;
- les membres des équipes nationales féminine et masculine de tennis de table ont bénéficié de 125 jours de congé sportif engendrant un coût de l'ordre de 37.000 €, contre 65 jours accordés en 2020 pour une dépense de 21.000 €.

LE CONGÉ SPORTIF POUR DIRIGEANTS ET ARBITRES

481 jours de congé sportif (contre 183 en 2020) ont été accordés pour l'année 2021 à 76 arbitres et dirigeants techniques et administratifs (37 en 2020).

Les 481 jours attribués concernent 31 arbitres et 45 dirigeants issus de 17 fédérations bénéficiaires (+ 5 par rapport à 2020).

Le coût global du congé sportif accordé en 2021 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'élève à 100.307 € contre 42.950 € en 2020 et 100.871 € en 2019.

La part du congé sportif attribué aux arbitres et dirigeants descend de 20,5 % à 18,76 % du total pour revenir à son niveau de 2019, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNÉE	CATÉGORIE	DÉPENSES (en euros)	DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344
2013	idem	81.515	342 jours remboursés sur 543
2014	idem	55.444	197 jours remboursés sur 319
2015	idem	54.761	233 jours remboursés sur 351
2016	idem	61.310	214 jours remboursés sur 331
2017	idem	60.944	266 jours remboursés sur 395
2018	idem	72.292	240 jours remboursés sur 345,5

2019	idem	100.871	355,5 jours rembours. sur 485
2020	idem	42.950	131 jours remboursés sur 183
2021	idem	100.306	311 jours remboursés sur 481

Les 481 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 251 jours à 33 bénéficiaires issus des sports collectifs et;
- 230 jours à 43 bénéficiaires issus des sports individuels.

ou encore :

- 271 jours à des arbitres et juges internationaux issus de 9 fédérations;
- 210 jours à des dirigeants luxembourgeois, membres d'organismes internationaux et/ou responsables de l'organisation d'événements internationaux officiels au Luxembourg, issus de 14 fédérations sportives différentes.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYÉ EN 2021

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total
		Spor.	Off.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	
Sports collectifs:	FLBB	16	8	24	186,0	111,0	75,0	33.584,44
	FLF	13	16	29	247,0	181,0	66,0	48.648,88
	FLH	15	7	22	110,0	78,0	32,0	19.085,45
	FLR	24	5	29	114,0	104,0	10,0	26.555,62
	FLVB	14	3	17	112,0	97,5	14,5	27.867,49
sous-total	5	82	39	121	769,0	571,5	197,5	155.741,88
Sports individuels:	ACL	7	3	10	70,0	68,0	2,0	13.706,60
	COSL	1	5	6	81,0	64,0	0,0	20.038,18
	FLA	15	6	21	192,0	104,0	88,0	23.585,41
	FLAB	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLAM	3	3	6	90,5	66,5	24,0	19.519,72
	FLASSA	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLBP	14	0	14	70,0	65,0	5,0	17.235,66
	FLC	6	0	6	30,0	30,0	0,0	11.080,32
	FLDE	4	0	4	26,0	11,0	15,0	3.674,33
	FLE	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLG	2	1	3	9,0	9,0	0,0	3.361,34
	FLGym	0	1	1	5,0	5,0	0,0	1.779,46
	FLMP	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLHLP	1	1	2	4,0	4,0	0,0	975,95
	FLNS	1	1	2	101,0	101,0	0,0	25.190,98
	FLPS	2	1	3	6,0	2,0	4,0	600,00
	FLSE	2	4	6	108,0	101,0	7,0	19.447,87
	FLT	0	5	5	30,0	25,0	5,0	6.589,38
	FLTA	4	1	5	114,0	69,0	45,0	19.224,75
	FLTAS	1	1	2	58,0	58,0	0,0	19.140,00
	FLTT	4	1	5	125,0	114,0	11,0	37.229,14
	FSCL	1	8	9	58,0	44,0	14,0	13.200,00
	LFSF	12	0	12	48,0	44,0	4,0	13.776,97
	LPC	2	2	4	54,0	20,0	34,0	6.491,21
sous-total	23 + COSL	82	44	126	1.279,5	1.004,5	258,0	275.847,27
Total	28 + COSL	164	83	247	2.048,5	1.576,0	455,5	431.589,15

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2021

II. Dirigeants et Arbitres

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total
		Dirigeants	Arbitres	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	
Sports collectifs:	FLBB	1	3	4	39,5	39,5	0,0	11.621,43
	FLF	2	15	17	144,0	96,0	48,0	27.069,28
	FLH	3	2	5	40,5	19,0	21,5	6.446,84
	FLR	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLVB	5	2	7	27,0	9,0	18,0	3.244,86
sous-total		11	22	33	251,0	163,5	87,5	48.382,41
Sports individuels:	ACL	0	1	1	1,0	1,0	0,0	114,37
	COSL	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLA	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLAB	1	0	1	8,0	8,0	0,0	2.096,54
	FLAM	9	2	11	36,0	27,0	9,0	6.287,63
	FLASSA	1	0	1	5,0	0,0	5,0	0,00
	FLBP	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLC	1	0	1	5,0	0,0	0,0	0,00
	FLDE	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLE	1	0	1	34,0	34,0	0,0	14.704,13
	FLG	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLGym	2	2	4	37,0	6,0	31,0	2.342,20
	FLMP	1	0	1	1,0	0,0	1,0	0,00
	FLHLP	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLNS	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLPS	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLSE	2	1	3	11,0	4,0	7,0	1.200,00
	FLT	14	2	16	75,0	60,0	15,0	21.752,98
	FLTA	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	FLTAS	1	0	1	5,0	0,0	5,0	0,00
	FLTT	0	1	1	8,0	8,0	0,0	3.426,35
	FSCL	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
	LFSF	1	0	1	4,0	0,0	4,0	0,00
	LPC	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,00
sous-total		34	9	43	230,0	148,0	77,0	51.924,20
Total		45	31	76	481,0	311,5	164,5	100.306,61

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2021

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

II. Dirigeants et Arbitres

III. TOTAL

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total			Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total			Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total		
		Spor.	Off.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Coût total	Dir.	Arb.	Total	Acc.	Remb.	non-remb.	Coût total	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Coût total	Total	Accordés	Remb.	non-remb.
Sports collectifs:	FLBB	16	8	24	186,0	111,0	75,0	33.584,44	1	3	4	39,5	39,5	0,0	11.621,43	28	225,5	150,5	75,0	45.205,87	28	225,5	150,5	75,0	45.205,87	28	225,5	150,5
	FUF	13	16	29	247,0	181,0	66,0	48.648,88	2	15	17	144,0	96,0	48,0	27.069,28	46	391,0	277,0	114,0	75.718,16	46	391,0	277,0	114,0	75.718,16	46	391,0	277,0
	FLH	15	7	22	110,0	78,0	32,0	19.085,45	3	2	5	40,5	19,0	21,5	6.446,84	27	150,5	97,0	53,5	25.532,29	27	150,5	97,0	53,5	25.532,29	27	150,5	97,0
	FLR	24	5	29	114,0	104,0	10,0	26.555,62	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	29	114,0	104,0	10,0	26.555,62	29	114,0	104,0	10,0	26.555,62	29	114,0	104,0
	FLVB	14	3	17	112,0	97,5	14,5	27.867,49	5	2	7	27,0	9,0	18,0	3.244,86	24	139,0	106,5	32,5	31.112,35	24	139,0	106,5	32,5	31.112,35	24	139,0	106,5
sous-total	5	82	39	121	769,0	574,5	197,5	155.741,88	11	22	33	251,0	163,5	87,5	48.382,41	154	1.020,0	735,0	285,0	204.124,29	154	1.020,0	735,0	285,0	204.124,29	154	1.020,0	735,0
Sports individuels:	ACL	7	3	10	70,0	68,0	2,0	13.706,60	0	1	1	1,0	1,0	0,0	114,37	11	71,0	69,0	2,0	13.820,97	11	71,0	69,0	2,0	13.820,97	11	71,0	69,0
	COSL	1	5	6	81,0	64,0	0,0	20.038,18	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	6	81,0	64,0	0,0	20.038,18	6	81,0	64,0	0,0	20.038,18	6	81,0	64,0
	FLA	15	6	21	192,0	104,0	88,0	23.585,41	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	21	192,0	104,0	88,0	23.585,41	21	192,0	104,0	88,0	23.585,41	21	192,0	104,0
	FLAB	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	0	1	8,0	8,0	0,0	2.096,54	1	8,0	8,0	0,0	2.096,54	1	8,0	8,0	0,0	2.096,54	1	8,0	8,0
	FLAM	3	3	6	90,5	66,5	24,0	19.519,72	9	2	11	36,0	27,0	9,0	6.287,63	17	126,5	93,5	33,0	25.807,35	17	126,5	93,5	33,0	25.807,35	17	126,5	93,5
	FLASSA	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	0	1	5,0	5,0	0,0	0,0	1	5,0	5,0	0,0	0,0	1	5,0	5,0	0,0	0,0	1	5,0	5,0
	FLBP	14	0	14	70,0	65,0	5,0	17.235,66	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	14	70,0	65,0	5,0	17.235,66	14	70,0	65,0	5,0	17.235,66	14	70,0	65,0
	FLC	6	0	6	30,0	30,0	0,0	11.080,32	1	0	1	5,0	5,0	0,0	0,0	7	35,0	30,0	0,0	11.080,32	7	35,0	30,0	0,0	11.080,32	7	35,0	30,0
	FLDE	4	0	4	26,0	11,0	15,0	3.674,33	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	4	26,0	11,0	15,0	3.674,33	4	26,0	11,0	15,0	3.674,33	4	26,0	11,0
	FLF	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	0	1	34,0	34,0	0,0	14.704,13	1	34,0	34,0	0,0	14.704,13	1	34,0	34,0	0,0	14.704,13	1	34,0	34,0
	FLG	2	1	3	9,0	9,0	0,0	3.361,34	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	3	9,0	9,0	0,0	3.361,34	3	9,0	9,0	0,0	3.361,34	3	9,0	9,0
	FLGym	0	1	1	5,0	5,0	0,0	1.779,46	2	2	4	37,0	6,0	31,0	2.342,20	5	42,0	11,0	31,0	4.121,66	5	42,0	11,0	31,0	4.121,66	5	42,0	11,0
	FLIMP	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	0	1	1,0	1,0	0,0	0,0	1	1,0	1,0	0,0	0,0	1	1,0	1,0	0,0	0,0	1	1,0	1,0
	FLHLP	1	1	2	4,0	4,0	0,0	975,95	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	2	4,0	4,0	0,0	975,95	2	4,0	4,0	0,0	975,95	2	4,0	4,0
	FLNS	1	1	2	101,0	101,0	0,0	25.190,98	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	2	101,0	101,0	0,0	25.190,98	2	101,0	101,0	0,0	25.190,98	2	101,0	101,0
	FLPS	2	1	3	6,0	2,0	4,0	600,00	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	3	6,0	2,0	4,0	600,00	3	6,0	2,0	4,0	600,00	3	6,0	2,0
	FLSE	2	4	6	108,0	101,0	7,0	19.447,87	2	1	3	11,0	4,0	7,0	1.200,00	9	119,0	105,0	14,0	20.647,87	9	119,0	105,0	14,0	20.647,87	9	119,0	105,0
	FLT	0	5	5	30,0	25,0	5,0	6.589,38	14	2	16	75,0	60,0	15,0	21.752,98	21	105,0	85,0	20,0	28.342,36	21	105,0	85,0	20,0	28.342,36	21	105,0	85,0
	FLTA	4	1	5	114,0	69,0	45,0	19.224,75	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	5	114,0	69,0	45,0	19.224,75	5	114,0	69,0	45,0	19.224,75	5	114,0	69,0
	FLTAS	1	1	2	58,0	58,0	0,0	19.140,00	1	0	1	5,0	5,0	0,0	0,0	3	63,0	58,0	5,0	19.140,00	3	63,0	58,0	5,0	19.140,00	3	63,0	58,0
	FLTT	4	1	5	125,0	114,0	11,0	37.229,14	0	1	1	8,0	8,0	0,0	3.426,35	6	133,0	122,0	11,0	40.655,49	6	133,0	122,0	11,0	40.655,49	6	133,0	122,0
	FSCL	1	8	9	58,0	44,0	14,0	13.200,00	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	9	58,0	44,0	14,0	13.200,00	9	58,0	44,0	14,0	13.200,00	9	58,0	44,0
	LSF	12	0	12	48,0	44,0	4,0	13.776,97	1	0	1	4,0	0,0	4,0	0,0	13	52,0	44,0	8,0	13.776,97	13	52,0	44,0	8,0	13.776,97	13	52,0	44,0
	LPC	2	2	4	54,0	20,0	34,0	6.491,21	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	4	54,0	20,0	34,0	6.491,21	4	54,0	20,0	34,0	6.491,21	4	54,0	20,0
sous-total	23 + COSL	82	44	126	1.279,5	1.004,5	258,0	275.847,27	34	9	43	230,0	148,0	77,0	51.924,20	169	1.509,5	1.152,5	335,0	327.771,47	169	1.509,5	1.152,5	335,0	327.771,47	169	1.509,5	1.152,5
Total	28 + COSL	164	83	247	2.048,5	1.576,0	455,5	431.589,15	45	31	76	481,0	311,5	164,5	100.306,61	323	2.529,5	1.887,5	620,0	531.895,76	323	2.529,5	1.887,5	620,0	531.895,76	323	2.529,5	1.887,5

LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

LE CONTRÔLE MÉDICAL DES SPORTIFS LICENCIÉS PRATIQUANT UN SPORT DE COMPÉTITION

Le contrôle médico-sportif est obligatoire pour tous les sportifs souhaitant obtenir une licence de compétition auprès d'une fédération sportive en dehors de certaines disciplines sportives qui en sont dispensées.

La pandémie a également fortement sollicité l'équipe médico-sportive, aussi bien sur le terrain, que sur le plan administratif.

En avril 2020, une prolongation de la validité du médico-sportif pour les examens obligatoires de 2020 jusqu'à fin 2021 a été accordée à environ 11.000 sportifs.

Mi-avril 2021, un courrier a été adressé à ces sportifs pour éviter que toutes ces personnes essayent de fixer un rendez-vous au médico en début de saison 2021–2022 et bloquer les plages horaires pour les nouveaux licenciés. Ce courrier n'a eu qu'un succès mitigé. Le rush sur les plages horaires du 4^e trimestre était impressionnant.

Pour éviter que les sportifs, nécessitant un renouvellement obligatoire de leur médico en 2021 pour garder une licence valable, n'arrivent pas à passer le médico en temps utile, une nouvelle prolongation de la validité du médico jusqu'à fin 2022 des années 2009, 2006, 2001, 1991, 1981, 1976 et 1971 a été rendue possible par une adaptation de la réglementation afférente mi-octobre 2021. Cette nouvelle prolongation d'aptitude au sport a concerné environ 6.000 sportifs.

Au total, 15.625 sportifs ont été examinés au médico-sportif en 2021.

5.627 électrocardiogrammes de repos ont été réalisés.

Une seule inaptitude définitive au sport de contact a été prononcée. 387 sportifs ont été déclarés inapte temporairement au sport jusqu'à ce que des examens complémentaires approfondis aient permis de valider leur aptitude au sport.

Les examens ont été réalisés dans 7 centres médico-sportifs régionaux par 32 médecins et 23 secrétaires et dans 4 cabinets médicaux (4 médecins) agréés par le ministère des Sports.

La prise de rendez-vous reste centralisée au ministère des Sports (joignable par téléphone entre 8h00 – 17h00 et par formulaire mail via www.sports.lu).

Pour renforcer l'équipe de la Division médico-sportive et assurer une validation rapide des dossiers médicaux, un médecin avec une tâche mi-temps a été engagé à partir de mi-novembre 2021 au ministère des Sports.

Un agent en prêt de main d'œuvre (pour 5 ans) a été affecté à la Division médico-sportive en octobre 2021.

Le cahier de charge pour la nouvelle application informatique « SPMED 2 », finalisé en 2020 avec la collaboration du CTIE, a été publié pour soumission d'offre fin avril 2021. Deux offres ont été recensées. Après analyse par le CTIE, les deux offres ont dû être refusées, car incomplètes et ne répondant, de sus pas aux critères de sélection spécifiés.

Après révision du cahier de charge, une nouvelle soumission d'offres a été lancée fin novembre 2021.

La soumission pour la refonte de l'application étant annulée, un retard dans le développement de SPMED 2 sera inévitable.

Le CTIE a lancé un projet de remplacement des laptops utilisés dans les centres médico-sportifs et une mise à jour de l'infrastructure actuelle pour générer une solution à court terme avec l'application SPMED actuelle.

L'EXAMEN MÉDICAL DES SPORTIFS D'ÉLITE

L'examen des sportifs d'élite consiste en un examen médical général et orthopédique, une échographie cardiaque, des tests musculaires, un bilan biologique et une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec contrôle de lactate sanguin et ergospirométrie. Des conseils diététiques sont également donnés. Un suivi psychologique est proposé.

56 sportifs d'élite ont pu bénéficier d'un examen médico-sportif approfondi à la Clinique du sport à Eich en 2021. Ils ont été suivis toute l'année par l'équipe de la Division médico-sportive en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs de leur état de forme.

Depuis fin 2018, une impédancemétrie ou bio-impédance complète les examens proposés aux sportifs d'élite. Cet examen permet de déterminer la composition corporelle (eau, muscles, graisse), information importante pour les sportifs de haut niveau.

LE VOLET SPORT/HANDICAP

Malgré les activités réduites en raison de la pandémie, en 2021 nos athlètes ayant une déficience intellectuelle ont encore donné le meilleur de soi-même.

Special Olympics Luxembourg (SOL) a pu continuer à profiter, comme les années précédentes, au maximum des installations performantes et appropriées du Rehazenter, ceci grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le ministère des Sports et ministère de la Santé. Ainsi, Special Olympics Luxembourg a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine pendant 4 jours de la semaine, afin d'y tenir 7 séances d'entraînement différentes, mais a également profité de ces installations pour différentes manifestations sportives et stages lors des weekends, quand les mesures sanitaires le permettaient.

En plus, SOL a tenu son entraînement hebdomadaire d'athlétisme dans le cadre de l'arène du Centre national sportif culturel d'Coque.

LA CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER (CHL)

Dans le cadre de la convention établi entre le CHL et le MSP en 2015, deux médecins spécialistes (en orthopédie et en médecine interne) travaillent à raison de six heures par semaine au sein des localités du médico-sportif du ministère des Sports pour surveiller la

santé des élèves du Sportlycée et des centres de formation ainsi que pour réaliser les examens médico-sportifs obligatoires.

Deux infirmières sont à la disposition des élèves et assurent une présence pendant 22,5 heures par semaine.

LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE – AGENCE LUXEMBOURGEOISE ANTIDOPAGE (ALAD)

Le bilan des contrôles de l'Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) se présente comme suit :

Durant l'année 2021, 196 contrôles urinaires ont été effectués au Luxembourg par les agents de contrôle de l'ALAD et à la demande de l'ALAD, 34 contrôles ont été réalisés à l'étranger sur des sportifs du groupe cible luxembourgeois.

De ces 230 contrôles urinaires, 114 ont eu lieu lors de compétitions dont 59 demandés par des fédérations.

116 contrôles inopinés ont eu lieu hors compétition sur des sportifs d'élite luxembourgeois incluant les 34 contrôles réalisés à l'étranger mentionnés plus haut. Parmi ces contrôles, 70 comportaient des prélèvements à la fois urinaires et sanguins. Un total de 21 contrôles a été effectué sur 6 athlètes dans le cadre du passeport hématologique.

S'y ajoute 5 contrôles soldés par un « no-show » et 2 « filing failure » (*lorsque l'athlète n'est pas à l'endroit indiqué dans le système de localisation ADAMS*). À noter qu'un sportif est seulement sanctionné s'il totalise 3 « no-show » ou « filing failure » endéans les 12 mois, ce qui n'a pas été le cas en 2021.

Pour 55 contrôles, la gestion des résultats est revenue à la fédération internationale puisque la compétition se trouvait sur le calendrier de fédérations internationales.

Toutes les 230 analyses étaient négatives et aucun athlète licencié au Luxembourg n'a été contrôlé positif.

En 2021, l'ALAD a pu renouveler sa certification ISO 9001 : 2015 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

En partenariat avec l'ALAD, l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a tenu la formation « sport sans dopage » pour des entraîneurs de différents niveaux.

L'ALAD a également finalisé la collaboration avec le Sportlycée, en mettant en place un curriculum lutte antidopage, précisant le contenu et le calendrier qui sera couvert par année scolaire. La collaboration a été renforcée avec un premier webinar entre l'ALAD et des parents d'élèves ainsi que le premier quiz guidé par l'ALAD pour les élèves de 6^e.

L'ALAD a tenu des présentations à propos de la lutte antidopage au LPC, à la Lunex University et auprès de la FLNS.

Le 15 mars 2021, un accord entre l'Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) et le Centre national de prévention des addictions (CNAPA) a été signé. La collaboration se situe dans le

cadre de la lutte contre le dopage dans le sport en général, et les parties ont identifié deux domaines particuliers où l'expertise de CNAPA pourrait être mise à profit en l'occurrence.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'UNION EUROPÉENNE

À l'occasion de la réunion du Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » des 17-18 mai 2021, les ministres des Sports de l'UE ont approuvé le 18 mai des conclusions sur « L'innovation dans le sport ».

Le Conseil invite les États membres à promouvoir et à soutenir les initiatives et projets de recherche et de développement dans le domaine de l'innovation sportive, à créer et diffuser des connaissances et à fournir des outils pour améliorer l'élaboration des politiques et l'évaluation comparative des innovations sportives. Ensuite, lors du débat politique, les ministres ont échangé sur le thème de « La diplomatie par le sport : promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe dans le monde ». Dans son intervention, le ministre Dan Kersch a souligné qu'une telle stratégie européenne devraient reposer sur « la promotion de modes de vie sains, des valeurs éducatives et sociales du sport ainsi que de l'intégrité du sport mais aussi de la promotion des valeurs européennes comme la liberté, l'égalité entre les femmes et les hommes et bien entendu le respect des droits de l'homme ».

Le Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » s'est ensuite réuni les 29-30 novembre 2021. Les ministres des Sports de l'UE se sont réunis le 30 novembre afin d'approuver une résolution relative aux principales caractéristiques d'un modèle européen du sport ainsi que des conclusions sur l'activité physique tout au long de la vie. Le débat politique a quant à lui porté sur la double-carrière dans le sport et a permis de rappeler qu'au Luxembourg ce sujet est très important car « nos sportifs ne sont pour la plupart pas professionnels et doivent donc très tôt penser à leur après-carrière sportive » ce qui explique la mise en place d'une politique nationale de double carrière impliquant plusieurs ministères.

En marge des réunions du Conseil « Sport » le ministre des Sports s'est également associé aux déclarations écrites adressées, à la commissaire Mariya Gabriel, par la Finlande en janvier et par le Danemark en novembre. La première portant sur le respect des droits de l'Homme dans le sport, la seconde sur la transparence, la démocratie et les droits de l'Homme dans les activités menées par les fédérations sportives internationales.

Le ministère des Sports a également participé aux diverses réunions du groupe de travail sport du Conseil, aux réunions de groupes d'experts de la Commission (*Sport vert et COVID recovery*), aux deux réunions des directeurs des sports, aux séminaires du Parlement européen au séminaire annuel de la Commission européenne Erasmus+ Sport Info Day ainsi qu'aux réunions du Comité Erasmus+ pour ce qui concerne son volet sport. Ces réunions se sont essentiellement déroulées par vidéoconférence en 2021.

CONSEIL DE L'EUROPE : ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

Le Luxembourg a participé, les 15 et 16 juin, à la réunion en ligne du Comité de direction de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) du Conseil de l'Europe dont il assurera la présidence pendant 2 ans après l'avoir assurée par intérim.

Le ministère des Sports a également participé aux différentes réunions, conférences organisées dans le cadre de l'APES comme la conférence sur « l'intégrité dans le sport » organisée par la présidence italienne du Comité des ministres (6-7 décembre) ainsi qu'au séminaire sur les droits de l'Homme du 1^{er} juin également en ligne.

Le ministre Dan Kersch a participé à la 16^e Conférence des ministres des Sports du Conseil de l'Europe qui s'est tenue en ligne le 15 janvier, durant laquelle le ministre a souligné l'importance de développer, avec le mouvement sportif, des politiques sportives qui soient inclusives, solidaires, éthiques, durables et respectueuses des libertés et droits fondamentaux.

À l'occasion, il a rappelé l'article premier de la loi sur le sport au Luxembourg qui fait du sport « un droit pour chacun ». Les échanges portaient sur deux thèmes qui ont également fait l'objet de deux résolutions. Le premier concernant « Une approche européenne des politiques du sport: la révision de la Charte européenne du sport » et le second sur « Les droits de l'Homme dans le sport ».

L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)

En tant que représentant européen élu au Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA) jusqu'en décembre 2021, le Luxembourg a participé aux trois réunions du Comité qui se sont tenues en ligne cette année (en mai-août et novembre).

Assurant en 2021 la présidence de la plateforme OneVoice de coordination des autorités publiques membres de l'AMA, le Luxembourg a également participé à ses diverses réunions qui ont toutes été tenues en ligne. Toujours dans le cadre de la lutte antidopage mondiale, le Luxembourg a également participé aux réunions préparatoires du CAHAMA (Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage), auprès du Conseil de l'Europe, qui se sont également tenues en ligne et a participé à la huitième session de la Conférence des parties (COP) à la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport qui s'est déroulée à Paris du 26 au 28 octobre 2021. Le Luxembourg a également été représenté aux diverses réunions du Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO) du Conseil de l'Europe, qui se sont également toutes déroulées en ligne en 2021.

CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA FRANCOPHONIE (CONFEJES)

Le ministère des Sports a participé aux deux réunions en ligne de la CONFEJES dont les principaux points à l'agenda portent sur une harmonisation en cours des réformes et des documents de travail afin d'en améliorer la gouvernance et le fonctionnement.

ACCORDS BILATÉRAUX

Dans le cadre du renouvellement des accords bilatéraux avec la Roumanie, la Serbie et la Pologne le ministère des Sports a contribué à l'actualisation du volet sport de ces accords.

LES BASES NAUTIQUES

LULTZHAUSEN

Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade par la Base nautique Lultzhausen. Les différentes activités ont enregistré un total de 7.464 participations (3.615 participants uniques, 247 groupes uniques).

À ces activités régulières s'ajoutent les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (68 participants); la régata Sailing Schools (regatta.lu) en partenariat avec le Groupe Luxembourgeois de Croisières et de Régates (156 participants, dont 56 skipper et co-skipper); ainsi que l'organisation de la Freestyle Tour au Grand-Duché avec en total de 96 participants.

La Nuit du Sport était de retour avec 3.500 participants à travers le Grand-Duché.

Des formations de spécialisation pour animateurs spécialisés freelance ont été réalisées partiellement en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines VTT, escalade en salle, sports nautiques, voile et sports freestyle (73 participants).

Des formations continues pour le personnel éducatif des maisons relais et SEA dans le domaine de « l'éducation au mouvement » ont eu lieu avec 21 participants pour 2 séances à 3 heures.

Les formations ont eu lieu en total à 21 jours (139 heures) avec 290 participations et 96 participants uniques.

LIEFRANGE

La base nautique de Liefrange fonctionne sous l'égide du Yacht Club Luxembourg (YCL), qui, après une année blanche en 2020, a vu une reprise notable de ses activités en 2021, voire même une augmentation importante de nouveaux membres.

Activité formation

Le Yacht Club Luxembourg a également organisé quatre weekends de formation pour les adultes et d'initiation à la voile, pour les nouveaux membres, qui étaient souvent néophytes au sport nautique.

Comme dans les années précédentes, le Yacht Club Luxembourg a participé dans l'organisation des deux semaines d'école de voile, en coopération étroite avec le SNJ.

L'ÉQUIPEMENT SPORTIF

LE 11^E PROGRAMME QUINQUENNAL

Par la loi du 18 août 2018, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022, la réalisation d'un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 € afin :

- de subventionner la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats intercommunaux, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés;
- de contribuer au financement des zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants détenteurs d'un agrément conformément à la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse;
- d'assurer la gestion de la banque de données de l'infrastructure sportive nationale censée faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux;
- de réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion.

Le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par une première dotation de 5.000.000 € pendant l'exercice 2018.

- Pour l'exercice 2019, le fonds a été alimenté par une 2^e dotation de 12.538.858 €.
- Pour l'exercice 2020, le fonds a été alimenté par une 3^e dotation de 22.000.000 €.
- Pour l'exercice 2021, le fonds a été alimenté par une 4^e dotation de 22.000.000 €.
- Pour l'exercice 2022, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 5^e dotation de 27.971.270 €.

Une 1^{re} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été prévue par le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018.

Le programme prévisionnel de la 1^{re} liste englobe des projets relevant de 16 communes, 3 syndicats intercommunaux et d'un club sportif et vise la réalisation de :

1	Centre sportif	1	Stand de tir
2	Halls de tennis	1	Laboratoire LIHPS (phase 1)
7	Halls omnisports	5	Vestiaires (football)
3	Halls multisports	1	Hall de gymnastique provisoire
2	Halls des sports	1	Rénovation de grande envergure d'un hall omnisports, et
1	Salle des sports	1	Installation de caractère national, à savoir le stade national de football et de rugby (phase 2)
2	Piscines		
1	Piscine extérieure		
1	Stade d'athlétisme		

Une 2^e liste est en cours de réalisation et sera mise en procédure courant 2022.

LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS

L'article 2 de la loi du 11 février 2014 autorisant le Gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif dispose que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

La loi du 18 juillet 2018 autorisant le Gouvernement à subventionner un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif reconduit cette disposition et précise en plus que les projets de réalisation d'équipement, hormis ceux de faible envergure, sont arrêtés par règlement grand-ducal. Est considéré comme projet d'équipement sportif de faible envergure tout projet dont le coût total ne dépasse pas 1,5 million d'euros toutes taxes comprises.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et modernisations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté de 2003 à 2017 par les dotations s'élevant à un total de 56 mio €, soit en moyenne une dotation annuelle de 3,733 mio €. Pour l'exercice 2018, cette dotation a été relevée à 5 mio €.

- Pour l'exercice 2019, le fonds a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.
- Pour l'exercice 2020, le fonds a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.
- Pour l'exercice 2021, le fonds a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.
- Pour l'exercice 2022, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 5.000.000 €.

Depuis 2003, 683 projets de rénovation et de modernisation ont ainsi pu être subventionnés

200	Installations de football	2	Installations équestres
129	Halls sportifs	2	Salle de judo
75	Installations de tennis	2	Piste de moto-cross
32	Piscines couvertes	1	Installation de ski-nautique
44	Terrains multisports	9	Installations de golf
30	Stades d'athlétisme	14	Terrains de beach-volley
11	Pistes pumptrack pour VTT	22	Parcours fitness outdoor
12	Piscines en plein air	7	Murs d'escalade
11	Stands de tir aux armes sportives	2	Terrains de basketball outdoor
12	Pistes inline-skating	8	Air-tramp
4	Terrains d'aviation	13	Salles de motricité
8	Patinoires	7	Pistes de pétanque
15	Boulodromes/pistes de pétanque	1	Table teqball
1	Salle de spinning	1	Stade d'eau vive
2	Installations de plongée	1	Slacklines
4	Salles de tennis de table	1	Terrain synthétique hockey et rugby

LES CENTRES NATIONAUX

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS EN 2020*

Il y a lieu de relever des participations financières de 186.776 € versées aux fédérations sportives et de 511.331 € remboursées aux communes ou autres pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir :

- le centre national de boules et pétanque à Belvaux;
- *(le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg;)*
- le centre national de football à Mondercange;
- *(le centre national de moto-cross à Bockholtz;)*
- le centre national de quilles à Pétange;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire);
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette;
- le centre national de tir à l'arc «indoor» à Strassen;
- le centre national de tir aux armes sportives à Senningen;
- le centre national de voile à Liefrange;
- le centre national de squash à Kockelscheuer;
- le stade national de football et de rugby à Luxembourg.

Pour le centre national de canoë kayak à Diekirch et le centre national des arts martiaux à Strassen, les premiers décomptes ne sont attendus qu'en début 2022.

LES CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2021

910.000 € sont inscrits au budget de 2021 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2020 » ci-devant, dont 250.000 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 660.000 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

*Les données de l'exercice 2021 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2022 par les organismes sportifs et peuvent être liquidés jusqu'au 15 mars 2022. Comme le règlement de la Chambre des députés dispose que «*Les rapports écrits des ministères sur l'activité de l'exercice précédent doivent être mis à la disposition de la Chambre avant le 1^{er} mars au plus tard.*», le présent article, à l'instar d'autres, clôture en détail la répartition des crédits de 2020 et indique les fonds disponibles en 2021 dont l'attribution reste similaire.

LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)



Le samedi 20 mars 2021, le ministre des Sports est intervenu lors de l'assemblée générale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

À cette occasion, il a remercié tous les acteurs du monde sportif luxembourgeois pour leur soutien et la collaboration exemplaire dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Il a tenu à souligner particulièrement l'engagement et la flexibilité des fédérations sportives et de leurs clubs affiliés pour s'adapter progressivement aux situations du moment et aux mesures en place.

Dans le cadre des contacts réguliers entre les autorités publiques et le mouvement sportif, le ministre des Sports, entouré de ses proches collaborateurs, a eu deux réunions de travail en 2021 avec le président du COSL, assisté de plusieurs membres du conseil d'administration et du personnel du COSL.

La première de ces deux entrevues s'est tenue le 22 avril 2021 à l'Institut national des sports (INS) et à l'ordre du jour figuraient de nombreux sujets, dont notamment les événements multisports 2021-2024, et plus particulièrement les Jeux olympiques de Tokyo 2020, le budget pluriannuel de l'Etat en matière de sport, le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) ainsi que l'impact de la lutte contre la COVID-19 sur le sport.

En marge de cette entrevue, le ministre des Sports a renouvelé la convention de partenariat dans le cadre de la promotion du Luxembourg dans le domaine du sport - « Luxembourg - Let's make it happen ».

La seconde entrevue a eu lieu en date du 10 novembre 2021. Le ministre des Sports et les représentants du COSL ont tiré le bilan des Jeux olympiques de Tokyo 2020 et se sont projetés par ailleurs sur les prochains Jeux olympiques d'hiver 2022 à Pékin.

D'autres sujets abordés portaient notamment sur l'impact de la lutte contre la pandémie sur le sport, le programme gouvernemental en matière de sport ainsi que l'évolution positive du budget pluriannuel « sport » pour les années 2022 à 2024.

Un autre sujet discuté furent les mesures prévues en faveur du mouvement sportif luxembourgeois par le plan de relance 2.0.

Pour conclure, le ministre des Sports et les responsables du COSL ont réaffirmé leur volonté ferme de poursuivre leur collaboration constructive en faveur du mouvement sportif luxembourgeois.

En 2021, le COSL a bénéficié des aides financières suivantes de la part du ministère des Sports:

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés au COSL en 2021

	Préparation olympique	Personnel	Nombre de tâches	Frais CASCO	Aides
COSL	200.000,00 €	607.807,00 €	9,00	90.000.00	897.807,00

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

LE LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS)



décembre 2017.

Le « Luxembourg Institute for High Performance in Sports » (LIHPS), mis en place dans le cadre du précédent programme gouvernemental et renforcé par l'actuel programme pour les années 2018 à 2023, fonctionne officiellement depuis le 19

Les membres fondateurs du LIHPS sont :

- le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL);
- le ministère des Sports (MSP);
- la Société luxembourgeoise de médecine du sport (SLMS).

L'objectif principal du LIHPS est d'une part d'offrir à chaque athlète un encadrement personnel de qualité pour réduire encore davantage l'écart entre les sportifs d'élite luxembourgeois et l'élite mondiale, et d'autre part, de coordonner au mieux l'ensemble des mesures de prise en charge des sportifs d'élite.

Dans cet ordre d'idées, la gestion de la SportFabrik, dont l'ouverture est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2022, sera confiée au LIHPS, comme c'est déjà le cas pour le High Performance Training and Recovery Center (HPTRC), installé au Centre national sportif et culturel d'Coque. Un concept pour le fonctionnement de la SportFabrik, destinée à la recherche sur les mouvements sportifs, a été élaboré au cours des derniers mois en étroite collaboration avec le LIHPS.

Actuellement, le LIHPS offre aux sportifs d'élite des services dans les domaines suivants :

- Biomécanique
- Conseil en double carrière
- Conseil en nutrition du sport
- Diagnostic de performance
- Kinésithérapie du sport
- Médecine du sport
- Prévention des blessures
- Psychologie du sport
- Return-to-sport
- Strength & conditioning

En 2021, en tout, 105 sportifs d'élite ont profité des différents services offerts par le LIHPS.

Pour permettre un accompagnement encore plus étroit des sportifs d'élite dans le domaine de la préparation physique, le LIHPS a engagé en 2021 un entraîneur « Strength and conditioning » supplémentaire. La complémentarité des profils des deux entraîneurs ainsi que leur expérience dans le domaine de la préparation physique constituent une offre de qualité supplémentaire pour les sportifs.

L'impact de la pandémie COVID-19 a encore marqué le travail du LIHPS en 2021, dans la mesure où les concepts sanitaires, surtout au sein du HPTRC, ont dû être constamment adaptés au fur et à mesure aux nouvelles décisions prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Pour l'exercice 2021, un budget plus élevé a été alloué au LIHPS pour renforcer encore davantage l'accompagnement des sportifs d'élite et les services mis à leur disposition.

L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS)

SERVICE LOGEMENT-RESTAURATION

Pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2021 le Service logement-restauration a enregistré :

Nuitées	Petits déjeuners	Repas chauds	Collations
271	259	1.806	34

SALLES DE RÉUNION

L'utilisation en heures/année a été la suivante :

Salle	Cours de formation	Fédérations	Réunions internes	Total
Fetschenhaff	42	/	188	230
Rumm	/	/	190	190
Stiffchen	/	/	19,5	19,5
Totaux :	42	/	397,5	439,5

INSTALLATIONS SPORTIVES

Tableau de l'utilisation en heures/année

Salle	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports (Hall 1)	2 253	86	/	123	2 462
Salle de gymnastique	1 922	511	/	48	2 481
Salle de judo	1 467	/	/	25,5	1 492,5
Salle de musculation	1 674	3	/	/	1 677
Terrain de football	68	/	/	/	68
Installations d'athlétisme	120	/	5	/	125
Terrain polyvalent	779	/	/	18	797
Beach-Volley	72	/	/	/	72
Fort Rubanprèz	1 188	/	/	23	1 211
Salle multisports (Hall 2)	1 680	32	/	98,5	1 810,5
Totaux :	11 223	632	5	336	12 196

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS

Le Conseil supérieur des sports, dans sa nouvelle composition, a tenu sa première réunion en présence du ministre des Sports, en date du 18 novembre 2020.

La nouvelle composition comportant les principaux acteurs institutionnels du mouvement sportif luxembourgeois, à savoir les directeurs respectifs de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS), du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), du Centre national sportif et culturel (d'Coque), du Sportlycée ainsi que le représentant des médecins du sport permet de se pencher sur un vaste éventail de sujets.

Un premier groupe de travail issu du Conseil s'occupe actuellement de la révision du règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 concernant les subsides accordés aux clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée et plus particulièrement de l'adaptation des critères d'attribution du subside « qualité+ », notamment à la lumière du règlement grand-ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives. Ce subside qui permet de récompenser les clubs sportifs offrant un encadrement de qualité aux jeunes de moins de 16 ans par l'engagement d'entraîneurs qualifiés devra être adapté à la réalité quotidienne comme elle se présente sur le terrain.

Un deuxième groupe de travail est sur le point de se pencher sur la question du statut du sportif d'élite ainsi que de la création d'une filière parallèle à celle des sportifs d'élite de l'armée luxembourgeoise.

Dès l'accomplissement des travaux, des propositions concrètes seront soumises au ministre des Sports.

Le Conseil supérieur des sports se compose comme suit :

- Norma Zambon (présidente);
- Christian Bock;
- Dan Dax;
- Alwin De Prins;
- Ken Diederich;
- Fabienne Gaul;
- Christian Jung;
- Gilles Muller;
- Mandy Minella;
- Pascal Schaul;
- Charles Stelmes;
- Dr Axel Urhausen.

Nathalie Goergen-Kirpach, fonctionnaire du ministère des Sports assiste le Conseil supérieur des sports en tant que secrétaire.

L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS)



Sur base de l'article 10 de la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports, l'École nationale de l'éducation physique et des sports, en abrégé l'ENEPS, a pour mission principale de mettre en œuvre la formation, théorique et pratique, ainsi que le recyclage et le perfectionnement par une formation, des cadres techniques et administratifs des fédérations et sociétés sportives, ainsi que des animateurs dans le domaine du sport. La formation des cadres sportifs est sanctionnée par des brevets d'État et organisée avec le concours du mouvement sportif conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

I. L'ENEPS EN UN CLIN D'ŒIL 2021

Nouveaux défis

Dès le départ, l'année 2021 a été une année incubatrice de nouveaux défis ambitieux levant le voile sur un rôle sensiblement réformé et renforcé que l'ENEPS est désormais appelé à jouer:

- la transposition efficace et à large échelle du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport en coopération avec les partenaires LTAD - ministère des Sports, Comité olympique et sportif luxembourgeois(COSL), Sportlycée Luxembourg(SLL), Luxembourg Institute of High Performance in Sports (LIHPS) - au profit du mouvement sportif et de la société luxembourgeoise ;
(conférence de presse - janvier 2021)
- la transformation progressive de l'application mobile LTAD – LLS en médiathèque didactique nationale de l'activité physique et des sports, avec le concours du partenariat avec des fédérations sportives agréées ainsi que du secteur de l'éducation formelle et non formelle;
(communiqué de presse – février 2021)
- l'élargissement et le renforcement systématique ainsi que le développement continu des compétences et qualifications dans le domaine de l'activité physique et des sports au profit d'une offre en activité physique et sportive adaptée et de qualité , tant au niveau national que local, par la mise en œuvre des dispositions du règlement grand-ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives (ci-après, «RGD du 20 mai 2021»).

(RGD du 20 mai 2021 – entrée en vigueur 1^{er} juillet 2021)

Organisation interne

Le schéma suivant visualise l'arborescence hiérarchique et organisationnelle de l'ENEPS, administration placée sous l'autorité du ministre des Sports et sous la tutelle du ministère des Sports.



À l'intérieur des deux grandes divisions « Administration » et « Conception de Formation », le personnel de l'ENEPS est affecté à divers champs de travail, voire cellules thématiques. Selon la nature des missions à remplir, des projets, concepts et formations à développer, voire à implémenter, les divisions convergent et collaborent entre elles de manière transversale. Le programme de travail de l'ENEPS est énoncé plus spécifiquement sous la rubrique II. Direction.

- Le schéma et le tableau ci-après fournissent une vue d'ensemble chiffrée des collaborateurs internes, externes et des formations de l'ENEPS (pour 2021):

Schéma : Collaborateurs internes – collaborateurs externes - formations (ENEPS 2021)

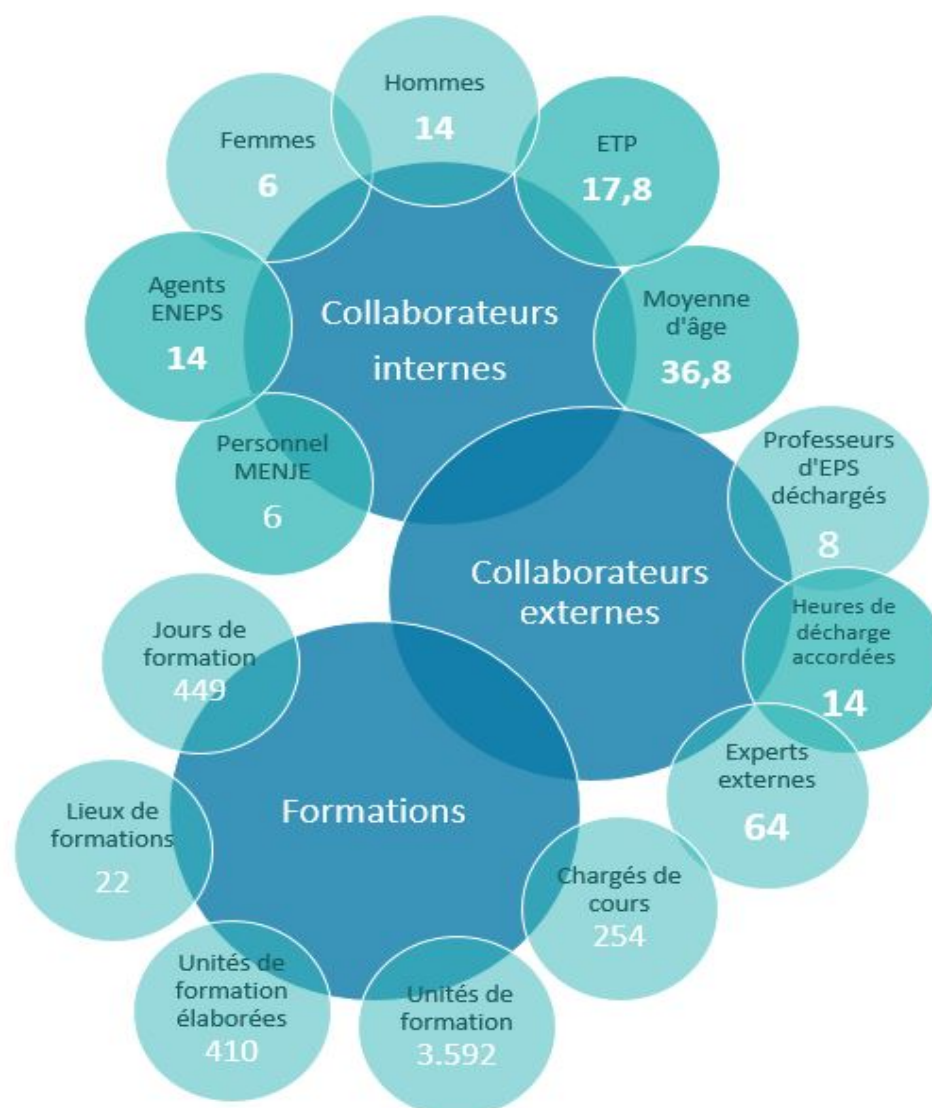


Tableau: Collaborateurs internes - statut et nombre de postes en Équivalence Temps Plein (ETP) (ENEPS 2021)

	Agents ENEPS	Personnel détaché du MENJE
Fonctionnaire A1	3	1,5 (professeurs)
Employé A1	3	2,8 (chargés d'éducation)
Fonctionnaire A2	2	0
Employé A2	1	0
Fonctionnaire B1	1	0
Employé B1	2,5	0
Employé C1	1	0

II. DIRECTION

A. Le cadre légal, réglementaire et conventionnel

Les travaux d'élaboration de textes visant à moderniser et à adapter le cadre légal et réglementaire de l'ENEPS en vue de la création d'un centre de compétence et de ressources du sport et de l'activité physique au service du mouvement sportif et de la société entière sur base des modèles LTAD (long term athlete development) et LTCD (long term coach development) se poursuivent à grands pas.

Après l'entrée en vigueur en date du 1^{er} juillet 2021 du RGD du 20 mai 2021, l'avant-projet de loi portant création d'un Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS) est en cours d'élaboration.

Du côté de la transposition des nouvelles dispositions du RGD du 20 mai 2021, la collaboration entre les fédérations sportives agréées et l'ENEPS dans le contexte de la détermination et de l'organisation des formations, telle que disposée par la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, fera l'objet d'une convention de coopération cadre à conclure entre le ministre des Sports et le président de la fédération sportive concernée.

Au cœur de cette convention se trouveront, outre les aspects d'ordre financier, le programme cadre, respectivement le curriculum de la formation à élaborer, à améliorer et à faire évoluer par la suite au sein des commissions des programmes.

L'élaboration d'un modèle de programme cadre a été finalisée, de même qu'un modèle de convention de coopération spécifique à conclure entre le ministre des Sports et la fédération sportive concernée et visant à régler la planification du déroulement des parties commune, spécialisée et pratique des formations de base, moyenne, avancée et supérieure.

Il incombe désormais aux commissions des programmes de mettre en musique ces programmes cadres et conventions de coopération spécifiques pour leurs disciplines sportives et spécialisations respectives.

Concernant les commissions des programmes, 16 arrêtés de nomination ont été soumis pour signature au ministre des Sports et publiés au Journal officiel. Ils sont repris explicitement dans la sous-rubrique E. Les commissions des programmes.

L'organisation de formations au cours de l'année 2021 ayant toujours eu lieu sous l'emprise de la crise sanitaire liée au Covid-19, 6 versions de lignes directrices Covid-19 applicables aux formations de l'ENEPS conformément à la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ont dû être émises à l'attention des candidats et chargés de cours.

Enfin, les contrats-types des experts externes prestant leurs services à l'ENEPS ont été révisés sur base des dispositions du RDG du 20 mai 2021, de sorte à permettre une meilleure planification, notamment en termes financiers et de ressources humaines, de leurs prestations.

B. Le programme de travail

Le programme de travail pour la période de référence du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 reprend les missions légales, les priorités politiques du programme gouvernemental et les activités de l'ENEPS dans une stratégie mettant en exergue le développement et la promotion des compétences de l'enseignement des activités physiques, motrices et sportives au cours de la formation initiale et continue dans le domaine du sport et au profit de la société entière.

Le programme de travail de l'ENEPS sert comme outil de planification, de coordination et de suivi de l'impact des activités dans le temps contribuant à une amélioration parallèle de la gestion des ressources humaines. Il est renouvelé tous les trois ans et est soumis pour accord au ministre des Sports.

Au cours de l'année 2021, ont débuté les travaux d'évaluation du premier programme de travail de l'ENEPS 2019-2021, ainsi que l'élaboration parallèle du programme de travail subséquent couvrant la période de référence 2022-2024.

C. Le comité divisionnaire

Le comité divisionnaire de l'ENEPS, composé du directeur de l'ENEPS, de l'attachée à la direction et des deux chefs des « Division Administration » et « Division Conception de formation », s'est réuni en 2021 une trentaine de fois en présentiel pour assurer le pilotage et le suivi du programme de travail, la supervision et la coordination des activités stratégiques et opérationnelles de l'ENEPS, ainsi que pour gérer la communication interne et externe.

À cadence bi-hebdomadaire, tous les agents de l'ENEPS ont été convoqués à des réunions plénières au cours desquelles le directeur de l'ENEPS a présenté les actualités au sujet des évolutions stratégiques et organisationnelles. En 2021, toutes les 15 réunions plénières ont été organisées sous forme de visioconférence.

D. La commission consultative

La commission consultative instituée auprès de l'ENEPS est un organe consultatif placé sous l'autorité du ministre des Sports et appelé notamment à émettre des avis et à formuler des propositions en relation avec les missions de l'ENEPS.

Sa composition a été renouvelée par arrêté ministériel du 17 septembre 2021 pour une durée de trois ans. Parmi ses six membres actuels se retrouvent deux représentants de l'ENEPS, dont le directeur, un représentant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, un représentant du Conseil supérieur des sports et deux représentants du Comité olympique et sportif luxembourgeois. Le secrétariat de la commission consultative est assuré par un agent de l'ENEPS.

En 2021, la commission consultative s'est réunie quatre fois en séances plénières pour délibérer sur base des attributions lui conférées par le règlement grand-ducal du 30 avril 1985.

L'entrée en vigueur et l'exécution des dispositions du RGD du 20 mai 2021, mais aussi la préparation de la conversion de l'ENEPS en Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS), ont été deux sujets prioritaires traités au sein de la commission consultative au cours de l'année 2021.

E. Les commissions des programmes

Avec l'entrée en vigueur en date du 1^{er} juillet 2021 du RGD du 20 mai 2021, ce sont en première instance les commissions des programmes (ci-après « commissions ») auxquelles revient un rôle clef dans le développement structuré et adapté d'une offre de formation au profit des cadres techniques et administratifs dans le secteur du sport.

Pour chacune des formations faisant l'objet du règlement grand-ducal précité, une commission des programmes doit être désignée à composition et à expertise variées en fonction des disciplines sportives, spécialisations, et secteurs impliqués.

Les membres des commissions des programmes sont nommés par le ministre des Sports pour un mandat de deux ans renouvelable à terme. Chaque commission des programmes est composée, en fonction du domaine et de la spécialisation qu'elle est appelée à couvrir, de deux délégués de la fédération sportive agréée impliquée ainsi que de deux collaborateurs de l'ENEPS, dont le coordinateur de la Division Conception de formation et le responsable de programme impliqué.

Pour satisfaire, le cas échéant, aux besoins d'une expertise spécifique plus poussée dans un domaine et un secteur particuliers, chaque commission peut avoir recours, à titre exclusivement accessoire, à des experts externes.

Les missions des commissions des programmes telles que définies dans le RGD du 20 mai 2021 se résument comme suit :

- élaboration, suivi, évaluation et développement continus des différentes formations initiales et continues sur base des principes LTAD (long term athlete development) et LTCD (long term coach development) ;
- préparation des programmes cadres et conventions de coopération spécifiques ;
- établissement des contenus et compétences requis par niveau de compétences dans une discipline sportive ou une spécialisation et rédaction d'avis en relation avec les dossiers d'homologation ;
- délibérations d'examen ;
- définition des domaines de spécialisation ;
- évaluation des demandes d'inscription aux formations.

L'ENEPS a transcrit les missions des commissions des programmes dans un vade-mecum et établi un règlement d'ordre interne déterminant leur fonctionnement. Dès son entrée en fonction, chaque membre sera familiarisé avec les missions lui assignées et initié à l'approche didacto-pédagogique de l'ENEPS.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure de formation initiale et le nouveau système de formation continue, les premières 16 commissions des programmes, intitulées d'après les noms des fédérations sportives agréées impliquées, telles qu'énumérées ci-après, ont été nommées par arrêté ministériel avant la fin de l'année 2021.

Commissions des programmes nommées en 2021	
- Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme - Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux – section judo - Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux – section karaté - Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques - Fédération Luxembourgeoise de Boxe - Fédération Luxembourgeoise de Basketball - Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée Sportive et d'Alpinisme - Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	• Fédération Luxembourgeoise de Handball • Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage • Fédération Luxembourgeoise de Rugby • Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace – patinage artistique • Fédération Luxembourgeoise de Triathlon • Fédération Luxembourgeoise Tennis de Table • Moniteur sportif – spécialisation outdoor • Moniteur sportif – spécialisation fitness

F. La coopération à l'échelle nationale

1. Les fédérations sportives en partenariat de formation

En complément à la circulaire du 1^{er} juillet 2021 adressée par le ministre des Sports aux fédérations sportives agréées dans le contexte de l'entrée en vigueur du RGD du 20 mai 2021, des échanges ont eu lieu de septembre à décembre 2021 entre des représentants de l'ENEPS et les présidents ou leurs délégués des fédérations sportives agréées suivantes : FLTT, FLHP, FLGym, FLTRI, FLAM Judo, FLAM Karaté, FLBB, FSCL, FLR, FLA, FLT, FLSG, FLB, FLF, FLNS, FLERA, FLTA, FLH.

Ces échanges bilatéraux ont eu pour objectif principal de s'échanger au sujet de la mise en œuvre des dispositions clefs du RGD du 20 mai 2021 en faveur du développement qualitatif de la formation des cadres techniques et administratifs du mouvement sportif luxembourgeois.

Ont été abordés plus particulièrement : les commissions des programmes à constituer (missions, composition et fonctionnement), la portée et l'élaboration des conventions de coopération cadre et des conventions de coopération spécifiques à conclure entre le ministre des Sports et la fédération sportive agréée, ainsi que le développement des cadres administratifs à faire progresser au sein des fédérations.

2. Les secteurs de l'éducation formelle, de l'éducation non formelle et de l'enseignement supérieur en partenariat de formation

L'ENEPS continue à mener des échanges réguliers, voire des coopérations, avec les différents acteurs intervenant dans l'activité physique et sportive, la motricité et l'éducation au mouvement, à savoir le MENJE et ses départements SCRIPT, SNJ, IFEN, ainsi que le LTPES, l'Université du Luxembourg, et la LUNEX University Luxembourg.

Comme il relève des projets et des formations décrits dans le présent rapport sous les rubriques dont les thèmes s'orientent autour d'un développement adapté des capacités motrices et physiques dès la petite enfance, une collaboration est en train de se développer

avec les partenaires du SCRIPT et de l'IFEN pour le volet de l'éducation formelle, et le SNJ pour le volet de l'éducation non formelle.

Ainsi, les responsables de la formation continue du SNJ et de l'ENEPS se sont concertés en 2021 afin de déterminer une stratégie de coopération au sujet de la conception et de la mise en place de formations continues dans le domaine de la motricité, de l'activité physique et du sport. Un programme d'une soixantaine d'heures de formation continue sur la formation motrice de base et l'activité physique des enfants a été intégré dans le catalogue de formation continue du SNJ destiné au groupe cible issus du secteur de l'éducation et de l'accueil (SEA).

Par ailleurs, l'ENEPS représente le ministère des Sports au sein de la commission du cadre de référence national de l'éducation non formelle, laquelle a manifesté son intérêt pour le concept de littératie physique telle que promu par le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport publié en janvier 2021.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'ENEPS recherche des pistes de coopération et de passerelles à créer entre les formations du milieu du sport et celles du milieu académique.

3. Le comité exécutif « Gesond iessen, Méi beweegen »

Depuis 2019, l'ENEPS représente le ministère des Sports au sein du comité exécutif « Gesond iessen, Méi beweegen(GIMB) ». En 2021, les représentants des quatre ministères engagés GIMB (Santé, Sports, Éducation nationale et Famille) se sont réunis en séance plénière les 21.04, 07.07 et 29.09.

Au cours de l'année, l'expertise de l'ENEPS a plus particulièrement été sollicitée en relation avec:

- l'organisation du programme de la première édition digitale de la Journée nationale GIMB 2021 à travers plus particulièrement des exposés tenus, entre autres, par trois collaborateurs de l'ENEPS sur les thèmes de la littératie physique, de la formation du moniteur sportif «actif pour la vie» et de l'App LTAD – LLS ;
- les échanges menés en groupe restreint entre partenaires engagés GIMB (Santé, Sports et Éducation nationale) pour trouver un modus operandi en matière de constitution et d'orientation des groupes de travail « activité physique» dans le contexte du mécanisme de gouvernance GIMB ;
- la préparation et le démarrage d'un nouveau projet GIMB ayant pour objet la réalisation d'un état des lieux des formations sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique et sportive régulière et adaptée en collaboration avec l'Université du Luxembourg – Institute for Teaching and Learning.

En outre, et dans le cadre du suivi des politiques européennes «HEPA» (health enhancing physical activity), l'ENEPS a assumé au nom du ministère des Sports la coordination nationale dans la collecte et la compilation des données en vue de la publication du «Luxembourg Physical Activity Factsheet 2021» par la Commission européenne et l'Organisation mondiale de la Santé (WHO – Regional Office for Europe) en octobre 2021.

Un aperçu des projets ayant trait à la stratégie interministérielle GIMB visant à promouvoir et à soutenir des habitudes de vie saines et actives parmi l'ensemble de la population, est repris dans le sous-chapitre « Gesond iessen, Méi beweegen » du présent rapport (p. 12).

G. La coopération à l'échelle internationale

1. Le réseautage international autour de la littératie physique

Des échanges avec Sport Ireland, l'autorité chargée du développement du sport en Irlande, ont été menés au sujet des projets actuels sur la motricité et au sujet de la formation préparateur en motricité, nouvellement introduite par le RGD du 20 mai 2021 et lancée pour la première fois en septembre 2021.

La coopération entre Sport Ireland et l'ENEPS a débouché plus concrètement sur la publication en juillet 2021 de quatre fiches d'information rédigées en deux langues (DE/FR) dans le contexte du coaching sportif axé sur les enfants :

- Fiche d'information 1 : Encadrer et accompagner des enfants
- Fiche d'information 2 : Comprendre le développement et l'apprentissage chez l'enfant
- Fiche d'information 3 : Développement de la littératie physique – apprendre à bouger
- Fiche d'information 4 : Développement de la littératie physique – inciter à la réflexion

Par ailleurs, l'ENEPS a participé du 26 au 28 janvier 2021 et du 2 au 4 février 2021 au congrès virtuel « 2021 Sport for Life Canadian Summit », ainsi qu'en date du 8 avril 2021 au webinar « UEFA Fitness4Football Best Practice Forum ». En ce qui concerne plus particulièrement le webinar de l'UEFA, le Luxembourg a présenté, sous le thème de « Motor skills, the not so obvious evidence », l'implémentation des composants fitness dans la formation des entraîneurs de football de la FLF, ainsi que le concept de la nouvelle formation préparateur en motricité de l'ENEPS.

La formation préparateur en motricité est décrite de manière plus explicite sous la rubrique IV. Division Conception de formation, sous-rubrique B. Le développement de formations.

2. Le programme européen Erasmus +

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne (UE) dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2021-2027. Le programme 2021-2027 met un accent fort sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique.

En tant que programme européen intégré, il offre des opportunités plus larges au niveau de la mobilité des étudiants et des travailleurs, ainsi qu'au niveau de la coopération entre les secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, avec des règles de financement simplifiées et une administration du programme qui se veut rationnelle.

En 2021, un projet commun a été déposé ensemble par l'ENEPS, l'Université du Luxembourg et cinq autres partenaires européens en vue de la formulation de programmes d'études au niveau du bachelor et/ou du master. Ce projet définit une approche globale de la formation des éducateurs et des cadres techniques dans le domaine de l'éducation physique et des sports, adaptable aux contextes nationaux, voire régionaux.

Les partenaires du projet ont pour objectifs communs:

- réunir les établissements européens d'enseignement supérieur (EES) et les autres parties prenantes actives dans l'éducation formel et la formation des éducateurs et des cadres techniques, et favoriser leur coopération et les échanges de mobilité ;
- fournir une vue d'ensemble des programmes éducatifs respectifs au niveau licence et/ou master en Europe ;
- informer et faciliter la formulation d'un profil de l'éducateur et du cadre technique ainsi que d'un programme d'études modulaire pour les programmes éducatifs au niveau de la licence et/ou du master dans les EES, basé sur ce profil et les principes fondamentaux ;
- mettre ce programme modulaire à la disposition de toutes les parties intéressées ;
- encourager une offre qualitative en éducation physique et sportive non formelle et informelle en renforçant les professions de l'éducateur avec spécialisation dans le domaine de l'activité physique et des sports et du cadre technique.

3. Le Pool européen interrégional du sport de la Grande Région

Le Pool européen interrégional du sport de la Grande Région est une association fondée en novembre 1996 dont le siège social est à l'ENEPS. Plus connue sous le nom de Eurosportpool, cette structure favorise la collaboration interrégionale dans le domaine du sport parmi les quatre territoires nationaux adhérents de la Grande Région, à savoir: la communauté germanophone de Belgique (BE), la Wallonie (BE), la Sarre (DE), la Rhénanie-Palatinat (DE), la région Grand-Est (FR) et le Grand-Duché de Luxembourg (LU).

Le Luxembourg, en tant que pays membre-fondateur, y est représenté par le ministère des Sports via l'ENEPS ainsi que par le Comité olympique et sportif luxembourgeois. Deux collaborateurs de l'ENEPS, dont le directeur, sont membres du comité directeur et des deux commissions « sport scolaire et éducation » et « éthique et finances ».

La collaboration interrégionale qui vise avant tout des formations, des échanges d'expérience et la réalisation de projets concrets, s'oriente plus spécifiquement autour des thèmes suivants :

- la coopération entre centres de formation ;
- la mise en place d'un logiciel de gestion des chargés de cours et des installations de la Grande Région ;
- la mise en place de formations continues communes au niveau du sport-loisir et du sport de compétition;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes d'entraîneurs;
- les échanges entre entraîneurs;
- la promotion du sport scolaire ;
- les échanges et compétitions au niveau du sport scolaire;
- la promotion de projets interrégionaux;
- le programme Interreg et les demandes financières des multiples organisations sportives transfrontalières;
- la représentation de la Grande Région au sein du « Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports (ENdAS).

En 2021, l'ENEPS a participé à l'assemblée générale annuelle de l'Eurosportpool qui s'est tenue à Metz, le 8 novembre 2021. Bien que les réunions des commissions, ainsi que la plupart des activités, dont notamment le traditionnel Tour du Fair-Play de la Grande Région, aient dû être reportées à 2022 en raison de la pandémie, il a été veillé à entretenir un réseautage constant entre partenaires.

4. Le Groupe de travail Sport de la Grande Région

Le **Groupe de travail Sport de la Grande Région** (ci-après, « GT Sport ») est un groupe de travail qui a été créé en juin 2019 dans le but de soutenir en étroite coopération avec le Pool européen interrégional du Sport de la Grande Région (Eurosportpool) des actions, des projets et des activités transfrontaliers dans le domaine du sport associatif, de masse et de loisir. Alors que le GT Sport est source d'impulsion et de décision, l'Eurosportpool est l'un des principaux acteurs qui agit dans l'exécution des projets.

Le GT Sport est composé des membres désignés par le Sommet de la Grande Région, des membres désignés par le comité directeur de l'Eurosportpool - maximum deux membres pour chacune des régions suivantes: région Grand-Est (F), Fédération Wallonie-Bruxelles (B), région Germanophone Belge, Rhénanie-Palatinat(D), Sarre (D), Luxembourg (L) - ainsi que des membres observateurs issus des groupes de travail Jeunesse, Education et Formation.

Le Luxembourg y est représenté par des délégués de l'ENEPS et du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

En 2021, le GT Sport s'est réuni les 09.02. et 08.12. en virtuel, et le 06.10. à Bütgenbach en Belgique. Ci-après un aperçu des sujets essentiels passés en revue:

- consolidation et promotion de l'importance du sport dans la Grande Région;
- élaboration d'une Charte du Sport qui définit le champ d'application et les modalités de la coopération dans le domaine du sport dans la Grande Région, à savoir : l'échange et la communication, le soutien d'initiatives sportives, la conception de projets communs ;
- création d'un Fonds Sport de la Grande Région au profit des clubs sportifs ;
- promotion et visibilité au niveau transfrontalier et européen ;
- préparation de la nouvelle période de programmation « Interreg VI » ;
- développement de nouvelles disciplines sportives, notamment les disciplines de plein air ;
- définition des modes de collaboration entre le GT Sport et l'Eurosportpool ;
- organisation des festivités autour du 25e anniversaire de l'Eurosportpool ;
- financement de l'Eurosportpool en vue de la mise en œuvre des projets sous la présidence de la région Grand-Est (F);
- conception et calendrier des champs thématiques à mettre en œuvre sous la présidence de la région Grand-Est (F);
- préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024 - projet « Terre de jeux ».

5. L'International Council for Coaching Excellence (ICCE)

L'ICCE est une organisation internationale à but non lucratif dont la mission est de diriger et de développer le coaching sportif au niveau mondial. Les membres de l'ICCE, parmi lesquels l'ENEPS se retrouve de nouveau depuis 2021, cherchent à améliorer la qualité du coaching à tous les niveaux du sport notamment par le biais de la collaboration et des échanges internationaux. Il s'agit d'accélérer les changements positifs dans le domaine du développement des entraîneurs tout en les supportant dans leurs efforts à donner aux athlètes du monde entier une chance de poursuivre l'excellence.

En 2021, l'ENEPS a participé à la « 13th ICCE Global Coach Conference » qui s'est déroulée à Lisbonne du 17 au 21 novembre. Ci-après les thèmes essentiels qui y ont figuré à l'ordre du jour :

- coaching research and researchers;
- coaching applied practice and research;
- coach education and development;
- coaching systems.

Des discussions fructueuses ont pu être menées et de nouveaux réseaux ont été créés avec d'autres institutions de formation dans le domaine du coaching, de l'entraînement et du développement des athlètes.

III. DIVISION ADMINISTRATION

A. L'organisation des formations

Les années de crise sanitaire liée au COVID-19 continuent à impacter sensiblement l'organisation et le déroulement du programme de formation en termes de pilotage à vue, de formations annulées, voire reportées, ainsi qu'en termes d'inscriptions annulées, voire de désistements.

En 2021, la participation des candidats et chargés de cours aux formations de l'ENEPS a été soumise au respect rigoureux des lignes directrices Covid-19 établies conformément à la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

Bien que l'application du « régime CovidCheck » ait donné un coup d'envoi discret en direction d'une relance des activités de formation, la vitesse de croisière normale d'avant-crise n'est pas encore atteinte.

- **Le programme de formation**

Le programme de formation réalisé en 2021 par l'ENEPS sous l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19 se résume comme suit:

Formation initiale	Formation de 816 cadres techniques	40 formations initiales
Certification-promotion 2021	Qualification certifiée des niveaux de compétence LUXQF1-5	258 brevets 93 brevets d'État

Formation continue	Perfectionnement de 147 cadres techniques et administratifs du secteur du sport, et de 541 enseignants du secteur de l'éducation formelle	26 formations continues
---------------------------	---	--------------------------------

- **Les sites de formation**

Pour la réalisation de son programme de formation, l'ENEPS a recours aux terrains de sport, aux salles de formation théorique et salles de formation pratique à usage partagé, situés au Fetschenhaff à Luxembourg-Cents et gérés par l'Institut national des Sports (INS). Pourtant, pour des raisons diverses (disponibilité, régionalisation, etc.), une partie du programme de formation ainsi que les événements extraordinaires à organiser (p.ex. remise des brevets et brevets d'État, conférences, etc.) doivent être migrés vers des sites alternatifs.

Ci-après, un aperçu des plus que 22 sites ayant hébergé en 2021 des activités de l'ENEPS:

Sites de formation 2021	
Institut national des Sports Luxembourg-Cents-Fetschenhaff	Stade Josy Barthel Luxembourg
Sportlycée Luxembourg-Cents-Fetschenhaff	Ecole internationale Mersch Anne Beffort (IMAB) Mersch
Base nautique Lëltz Lultzhausen	Lycée technique pour professions éducatives et sociales(LTPES) Mersch
Centre culturel et sportif « d'Coque » Luxembourg-Kirchberg	Lycée Classique de Diekirch (LCD) Mersch
Infrastructures sportives de la VDL Luxembourg-Ville	École fondamentale de Differdange-Foussbann/ Hall sportif Differdange
Centre national de Tennis Esch-sur-Alzette	Ecole Zentrum Déifferdeng (salle Boxing Club) Differdange
Centre national des Arts Martiaux Strassen	Campus Geesseknäppchen Luxembourg-Merl
Centre de formation FLF Mondercange	Centre sportif Obercorn
Complexe sportif du Parc Housen Hosingen	Centre sportif Roll Delles Mondorf
Complexe sportif Wintrange	Centre National d'Eau Vive Diekirch
Stade Boy Kohnen Cessange	Infrastructures diverses des clubs de sport affiliés pour examens pratiques FLF,FLBB

À la suite des négociations fructueuses menées en 2021, des options infrastructurelles supplémentaires ont pu être dénichées à Dudelange, et seront mises au profit de l'ENEPS à partir de 2022.

1. La formation initiale

En 2021, l'ENEPS a procédé à l'organisation de 40 formations initiales au profit de 816 cadres techniques des fédérations sportives agréées et des clubs sportifs affiliés.

Suite à la mise en vigueur du RGD du 20 mai 2021 en date du 1^{er} juillet 2021, trois nouvelles formations initiales sont venues enrichir l'offre de formation en 2021 : le préparateur en motricité, le moniteur sportif – spécialisation fitness, le moniteur sportif – spécialisation outdoor. Ces formations sont décrites de manière plus explicite dans la rubrique IV. Division Conception de formation – sous-rubrique B. Le développement de formations.

Dans les tableaux qui suivent, la nouvelle nomenclature pour les niveaux de formation et de certification telle qu'introduite par le RGD du 20 mai 2021 est appliquée quasi uniformément à l'ensemble des formations organisées en 2021, à l'exception des formations pour juges et arbitres dont la réglementation de 1990 reste de vigueur.

• Formation des entraîneurs des différentes disciplines sportives

Conformément à la nouvelle structure de formation initiale introduite par le RGD du 20 mai 2021, chaque niveau de formation comprend, en ce qui concerne le cadre technique des différentes disciplines sportives, une partie commune, une partie spécialisée et une partie pratique.

Pour 2021, le nombre de formations des entraîneurs des différentes disciplines sportives se chiffre à 15 – partie spécialisée aux niveaux de compétence LUXQF1 à LUXQF5, organisées en collaboration avec 12 fédérations sportives : FLA, FLAM, FLASSA, FLBB, FLGym, FLR, FSL, FLT, FLNS, FLTri, HLF, FLVB. À ces 15 formations –partie spécialisée s'ajoutent 9 formations –partie commune se rapportant à divers cycles de formation.

■ Tableau récapitulatif des formations 2021

Niveau de formation	Partie commune	Partie spécialisée	Candidats
formation de base (LUXQF1 – LUXQ3)	7	12	473
formation moyenne (LUXQF4)	2	2	90
formation avancée (LUXQF5)	0	1	24

• Formation des entraîneurs en préparation physique

En 2021 a pu être clôturée une formation avancée – niveau de compétence LUXQF5 partiellement reportée de 2020 pour des raisons de force majeure liées à la crise sanitaire, et a pu être achevée intégralement une formation moyenne – niveau de compétence LUXQF4.

■ **Tableau récapitulatif des formations 2021**

Niveau de formation	Formations	Candidats
formation moyenne (LUXQF4)	1	12
formation avancée (LUXQF5)	1*	18

1* : report partiel de 2020

● **Formation des préparateurs en motricité**

Conformément à la nouvelle structure de formation initiale introduite par le RGD du 20 mai 2021, chaque niveau de formation comprend, en ce qui concerne le préparateur en motricité, une partie commune, une partie spécialisée et une partie pratique.

En 2021, la nouvelle formation des préparateurs en motricité a débuté avec la partie commune de la formation de base – niveau de compétence LUXQF3, composée de 4 modules, dont les derniers cours se sont déroulés les 08 et 09 janvier 2022.

Tableau récapitulatif des formations 2021

Niveau de formation	Partie commune	Partie spécialisée	Partie pratique	Candidats
formation de base (LUXQ3)	1	0	0	19

● **Formation des moniteurs sportifs**

La formation initiale des moniteurs sportifs aux spécialisations diverses a été nouvellement introduite par le RGD du 20 mai 2021. Conformément à la nouvelle structure de formation initiale, chaque niveau de formation comprend une partie commune, une partie spécialisée et une partie pratique.

Une première formation de base pour moniteurs sportifs – spécialisations fitness et outdoor – niveau de compétence LUXQF3 a débuté en octobre 2021 avec une partie commune qui s’est achevée en décembre 2021.

En ce qui concerne les formations pour moniteurs sportifs organisées en 2021 selon les dispositions de la réglementation de 1990, celles-ci se sont composées de 4 modules spécifiques pour animateurs de sport-loisir – niveau cycle inférieur, proposés en collaboration avec le Service National de la Jeunesse: voile, escalade, parc à cordes et VTT.

Tableau récapitulatif des formations 2021

RGD du 16 janvier 1990 portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir

Niveau de formation	Module	Formations	Candidats
cycle inférieur	Voile	1	5
cycle inférieur	VTT	1	5
cycle inférieur	Parc à cordes	1	8
cycle inférieur	Escalade	1	13

Niveau de formation/ Spécialisation	Partie commune	Partie spécialisée	Partie pratique	Candidats
formation de base (LUXQ3) fitness	1	0	0	11
formation de base (LUXQF3) outdoor	1	0	0	8

- **Formation des juges et arbitres**

L'organisation de la formation des juges et arbitres reste soumise au règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des juges et arbitres dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives.

Pour 2021, la formation des juges et arbitres se chiffre au total à 7 formations aux niveaux cycle inférieur et cycle moyen, organisées en collaboration avec 6 fédérations sportives: FLA, FLB, FLBB, FLF, FLGym, FLVB.

Tableau récapitulatif des formations 2021

Niveau de formation	Formations	Candidats
cycle inférieur	6	111
cycle moyen	1	19

- **Certification – promotion 2021**

En 2021, 258 brevets LUXQF1 et LUXQF2 ont été délivrés aux candidats ayant suivi les modules de la formation de base.

Il s'agit notamment des brevets pour entraîneurs - assistants dans différentes disciplines sportives (athlétisme, basketball, football, tennis, hockey sur gazon, rugby, plongée, natation), pour moniteurs sportifs-assistants spécialisation outdoor (VTT, escalade, parc à cordes, voile) et pour cadres administratifs - assistants (bénévolat).

Tableau récapitulatif des brevets 2021

Niveau de certification	Brevets
LUXQF1	252
LUXQF2	6

D'un autre côté, les cycles qui s'étendent de la formation de base à la formation supérieure – niveaux de compétence LUXQF3 à LUXQF6, ainsi que les cycles de formations organisés sous la réglementation de 1990, accomplis avec succès, se voient clôturer par une remise officielle des brevets d'État.

Ainsi, en date du 28 septembre 2021, 93 brevets d'État, niveaux de compétence LUXQF3 à LUXQF5 et cycle inférieur, ont été décernés lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée en présence des représentants du sport luxembourgeois et des délégués des fédérations sportives dans les locaux du Centre national sportif et culturel « d'Coque » à Luxembourg-Kirchberg.

Parmi les lauréats de la promotion 2021 ont figuré 83 entraîneurs, 8 arbitres, et 2 entraîneurs en préparation physique.

Tableau récapitulatif des brevets d'État 2021

Niveau de certification	Brevets d'État
Entraîneurs LUXQF3	59
Entraîneurs LUXQF4	10
Entraîneurs en préparation physique LUXQF4	2
Entraîneurs LUXQF5	14
Arbitres – cycle inférieur	8

En ce qui concerne les brevets d'État de la promotion 2021, il importe de préciser ce qui suit:

Les 14 brevets d'État – entraîneurs - LUXQF5 sont issus de la toute première édition de formation avancée organisée en 2020 au profit des entraîneurs de basketball. Bien que bousculée au niveau organisationnel par les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19, cette première édition a réussi à se déployer de façon optimale.

Par ailleurs, les entraîneurs brevetés en 2021 se répartissent sur 16 disciplines sportives : aikido, boxe anglaise, basketball, boules et pétanque, capoeira, football, gymnastique artistique, handball, judo, karaté, plongée subaquatique, taekwondo, tennis de table, tennis et tir à l'arc.

Par contre, tous les 8 arbitres brevetés en 2021 relèvent d'une seule discipline sportive, à savoir le football.

Pour conclure, les 2 entraîneurs en préparation physique, niveau de compétence LUXQF4, ont débuté leur formation initiale en 2019 et achevé leur stage en 2020.

2. Les homologations

Les deux tableaux ci-dessous fournissent, selon la réglementation en vigueur, un aperçu par niveau de certification des 198 homologations nationales de brevets ou de diplômes dans le domaine du sport délivrés par un organisme national autre que l'ENEPS ou par un organisme à l'étranger, établies en 2021:

FORMATION (RGD du 20 mai 2021)	LUXQF1	LUXQF2	LUXQF3	LUXQF4	LUXQF5	LUXQF6
cadre administratif	-	-	1	-	-	-
entraîneur athlétisme	-	1	5	1	-	-
entraîneur badminton	-	1	1	3	3	-
entraîneur basketball	1	-	3	8	-	-
entraîneur boxe	-	-	2	1	-	-
entraîneur escalade	-	-	2	1	1	1
entraîneur football	4	12	8	30	21	7
entraîneur golf	-	-	-	-	1	-
entraîneur gymnastique	-	-	3	3	3	-
entraîneur haltérophilie / powerlifting	1	-	-	-	-	-
entraîneur handball	-	-	3	1	3	1
entraîneur hockey sur glace	1	-	2	-	-	-
entraîneur judo	-	-	-	2	2	-

entraîneur karate	-	-	-	1	-	1
entraîneur natation	-	-	3	4	-	-
entraîneur patinage	-	2	-	-	-	-
entraîneur rugby	2	2	2	-	1	1
entraîneur squash	-	-	-	-	1	-
entraîneur tennis	-	-	5	1	4	1
entraîneur tennis de table	1	-	-	-	2	1
entraîneur tir à l'arc	-	-	-	1	-	-
entraîneur triathlon	-	-	1	-	-	-
entraîneur voile	-	-	-	1	-	-
entraîneur volleyball	-	-	3	1	1	-
entraîneur en préparation physique	-	-	-	-	-	1
moniteur sportif	-	-	4	3	1	-
TOTAL	10	18	48	62	44	14

FORMATION (RGD du 16 janvier 1990¹)	Cycle inférieur	Cycle moyen	Cycle supérieur
arbitre de tennis	-	1	-
juge de gymnastique rythmique	1	-	-
TOTAL	1	1	-

¹Règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des juges et des arbitres dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives

En outre, 207 certificats, brevets, brevets d'État et homologations d'entraîneur et d'animateur de sport-loisir délivrés sur base de la réglementation de 1990⁽²⁾ ont été convertis et intégrés en 2021 dans la structure de certification (LUXQF1-6) et le système de formation continue (licence ENEPS) stipulés par le RGD du 20 mai 2021.

⁽²⁾ Règlements grand-ducaux du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir

3. La formation continue

- Formation continue des cadres techniques et des cadres administratifs du secteur du sport**

Les 4 formations continues organisées en 2021 au profit de 147 cadres techniques et cadres administratifs sont reprises dans le tableau ci-dessous et décrites de manière plus explicite dans la rubrique IV. Division Conception de formation, sous-rubrique B. Le développement de formations.

Tel que relevé par ce même tableau, 3 formations continues ont été fréquentées par un groupe mixte de candidats composé de cadres techniques du secteur du sport et d'enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire (enseignants EPS), et ont été de ce fait organisées par l'ENEPS en collaboration avec l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN).

Formation continue	Durée (en heures)	Candidats
Améliorer l'accélération et développer la vitesse chez les jeunes sportifs et les sportifs de haut niveau (Acceleration and Speed Development)	13	28 ¹
Symposium I: Sicherheit im Klettern und Bouldern	2,0	33 ²
Symposium: Spielintelligenz & Kreativität im Sport	4,5	48 ³
„Droit du travail“ dans le sport	2,0	38
TOTAL:	4	147

¹:groupe mixte totalisant 28 candidats (pas d'indication sur la répartition cadres techniques/ enseignants EPS)

²:groupe mixte de 60 candidats au total (33 cadres techniques + 27 enseignants EPS)

³:groupe mixte de 85 candidats au total (48 cadres techniques + 37 enseignants EPS)

• Formation continue des enseignants EPS du secteur de l'éducation formelle

En 2021, l'ENEPS a organisé, en étroite collaboration avec l'IFEN, 5 formations continues ciblées sur la promotion de l'activité physique et sportive des adolescents auxquelles ont participé en présentiel 116 enseignants d'éducation physique de l'enseignement secondaire (enseignants EPS).

Il importe de relever que la majeure partie des formations continues a été fréquentée par un groupe mixte composé d'enseignants EPS et d'entraîneurs (cadres techniques du secteur du sport) d'une part, et d'enseignants EPS et d'enseignants EF d'autre part (voir tableau ci-dessous).

Formation continue	Durée (en heures)	Candidats
Symposium I: Sicherheit im Klettern und Bouldern	2,0	27 ¹
Symposium II: Sicherheit im Klettern und Bouldern	2,0	26
Symposium: Spielintelligenz & Kreativität im Sport (theoretischer Vortrag)	2,0	37 ²
Symposium: Spielintelligenz & Kreativität im Sport (Praxis Workshop)	1,5	18
Ballschoul Lëtzebuerg pour multiplicateurs	4	8 ³
TOTAL:	5	116

¹groupe mixte totalisant 60 candidats (27 enseignants EPS + 33 cadres techniques)

²groupe mixte totalisant 85 candidats (37 enseignants EPS + 48 cadres techniques)

³groupe mixte totalisant 15 candidats (8 enseignants EPS + 7 enseignants EF)

Les formations continues « Spielintelligenz & Kreativität im Sport / Intelligence et créativité dans le Sport » et « Sicherheit im Klettern und Bouldern/Sécurité en escalade et en bloc » sont décrites de manière plus explicite dans la rubrique IV. Division Conception de formation, sous-rubrique B. Le développement de formations. Le projet Ballschoul Lëtzebuerg, lancé en 2021 par l'ENEPS en collaboration avec le SCRIPT et l'IFEN, est présenté dans la rubrique IV. sous-rubrique C. La conception de projets.

- **Formation continue des enseignants EF du secteur de l'éducation formelle**

En 2021, l'ENEPS a organisé, en étroite collaboration avec l'IFEN, des formations continues ciblées sur la promotion du mouvement des enfants de 3 à 12 ans au profit des enseignants de l'École fondamentale (enseignants EF).

Parmi les 27 formations continues initialement planifiées pour l'année 2021, 20 formations continues ont eu lieu, soit en présentiel, soit en virtuel, avec un nombre total de 425 participants (voir tableau ci-dessous).

La situation COVID a entraîné l'annulation de 6 formations continues et s'est répercutée négativement sur le nombre des participants par des désistements en dernière minute causés soit par une infection au virus soit par une mise en quarantaine.

Le projet Ballschoul Lëtzebuerg, lancé en 2021 par l'ENEPS en collaboration avec le SCRIPT et l'IFEN, est présenté dans la rubrique IV. sous-rubrique C. La conception de projets.

Formation continue	Durée (en heures)	Candidats
Wahrnehmungsförderung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	30
Wahrnehmungsförderung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	30
Outdoor – Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	29
Entspannung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	28
Entspannung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	30
Bewegungslandschaften für Kinder zwischen 3 und 10 Jahren r	4,5	30
Draußen Gestalten – Sinnesatelier Naturkunst	8,0	16
Zeigt her eure Füße	1,5	30
Zeigt her eure Füße	1,5	30
Willkommen in Wackelhausen	1,5	30
Willkommen in Wackelhausen	1,5	30
Turnen in der Grundschule Grundlagen&Boden	9,5	10
Kajak & Kanadier mit Schüler des C4 auf ruhigen Gewässern	5,0	18
Ballschoul Lëtzebuerg pour multiplicateurs	4,0	7 ¹
Ballschoul Lëtzebuerg C2 – C4 Déifferdeng	4,0	13
Ballschoul Lëtzebuerg C2 – C4 Wëntger	4,0	19
Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 4 bis 8 Jahren	4,0	15
Erste Hilfe Outdoor C1-C4	8,0	10

Fahrradreparatur (für Anfänger)	4,0	10
Fahrradreparatur (für Fortgeschrittene)	4,0	10
TOTAL:	20	425

¹groupe mixte totalisant 15 candidats (7 enseignants EF+8 enseignants EPS)

B. Le programme de gestion

L'ENEPS est en train de développer, ensemble avec le Centre des technologies de l'Etat (CTIE) et sur base d'un cahier des charges précis, un programme de gestion informatique visant à digitaliser l'intégralité des processus attachés aux formations. En effet, le RGD du 20 mai 2021 introduit un tel registre électronique dont l'objectif consiste à faciliter l'organisation, la gestion et le suivi administratif des formations initiales et continues.

Le programme de gestion est livré en lots. Le lot 1 ayant pu être déployé le 1^{er} décembre 2021 après des travaux de développement qui ont eu lieu tout au long de l'année 2021 et des tests d'utilisateur menés avec succès par les équipes de l'ENEPS. Le lot 1 couvre l'inscription aux formations, y compris le paiement des frais d'inscription, ainsi que la planification et l'annulation éventuelle des modules, par la plateforme MyGuichet.lu.

Les lots 1bis, 2 et 3 vont successivement couvrir la gestion des formations dans le back office de l'ENEPS, la gestion des brevets et brevets d'État, ainsi que des licences ENEPS y associées, et enfin la gestion des processus en relation avec l'homologation nationale de brevets et de diplômes délivrés par des organismes autres que l'ENEPS.

Parallèlement, le site internet de l'ENEPS a été modernisée et sera progressivement interconnectée avec la plateforme MyGuichet.lu au niveau des modalités d'inscription aux formations, tel que spécifié sous le point 1. Le site web eneps.lu ci-après.

Les travaux de préparation des lots 1bis, 2 et 3 ont déjà débuté au cours de l'année 2021 pour être finalisés avant l'été 2022.

C. La communication

1. Le site web eneps.lu

En juillet 2021, l'ENEPS a mis en ligne son nouveau site internet élaboré en coopération avec le CTIE.

Eneps.lu se veut une plateforme d'information et d'échange orientée autour des besoins de sa clientèle, avec une vaste panoplie de fonctionnalités digestes permettant un accès facile aux informations les plus essentielles et visant une rationalisation, voire accélération des formalités et procédures.

Dans cette optique, le site internet de l'ENEPS a été modernisé et interconnecté avec la plateforme MyGuichet.lu au niveau des modalités d'inscription aux formations « entraîneur ». Les efforts nécessaires continuent à être déployés afin que les inscriptions à l'ensemble des formations initiale et continue puissent se faire par voie de MyGuichet.lu.

Par ailleurs, la plateforme eneps.lu a été dotée des fonctionnalités en relation avec les homologations et dispenses, l'activation de la « licence ENEPS », et l'inscription aux événements extraordinaires comme par exemple aux conférences, séminaires etc.

2. Les médias sociaux

Afin de pouvoir communiquer à large échelle sur son offre de formation réformée, et atteindre directement, voire fidéliser progressivement, son groupe cible élargi, une présence régulière, proactive et de qualité doit être mise en place et gérée de manière professionnelle sur les réseaux sociaux de l'ENEPS:



Les activités décrites ci-dessous lancées depuis août 2021 sont encore loin d'être représentatives pour une stratégie de communication qui mérite ce nom :

- 2 posts par semaine sur Facebook ;
- 4 visualisations par semaine sur Instagram.

En ce qui concerne le genre de visualisation utilisé, il a été veillé à ce que celui-ci se caractérise le plus souvent par des affiches de formation, des leitmotiv du concept LTAD – LLS, des photos (impression live) des séances de formation, ceci dans le but sous-jacent de générer une plus forte valeur de reconnaissance.

Ci-après trois échantillons de visualisation social media 2021 :



3. La stratégie marketing

Pour dépasser son stade embryonnaire et évoluer vers un outil moderne et efficace, le volet marketing, tout d'ailleurs comme le volet communication en général, est largement tributaire d'un management professionnel.

Les réflexions portent actuellement sur une stratégie à développer en faveur des 3 axes promotionnelles suivantes:

- offre de formation (formation initiale et formation continue), le cas échéant en coopération avec les fédérations sportives impliquées;
- marque/identité ENEPS;
- concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport.

Dans cette optique, les premières tentatives ont été entreprises en 2021:

- live-streaming des exposés sur facebook (3 exposés entre septembre à décembre 2021) ;
- online-webinaires (4 webinaires entre septembre à décembre 2021) ;
- l'email marketing (info flyers digitaux transmis aux fédérations partenaires au sujet de l'offre de formation ENEPS) ;
- création d'un «event» autour de la remise officielle des brevets d'État – promotion 2021.

4. Corporate Identity

La charte graphique de l'ENEPS, élaborée en 2020, est d'application depuis janvier 2021 et permet de poser un cadre formel à la stratégie de communication. Grâce à l'implémentation de l'outil CANVA, la «marque ENEPS» est promue de manière cohérente et à haute valeur de reconnaissance par le biais du design « LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport » visualisé sur les publications, les brochures , les affiches, les supports didactiques, les roll-ups, etc.

IV. DIVISION CONCEPTION DE FORMATION

A. L'implémentation des piliers de base

1. Le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport



Le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport (ci-après, «LTAD – LLS») a été présenté lors de la conférence de presse du 20 janvier 2021. Il s'agit d'un concept global auquel collaborent cinq partenaires - le ministère des Sports, l'ENEPS, le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), le Sportlycée Luxembourg (SLL)

et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS). Originellement développé au Canada, LTAD – LLS tient compte des différentes phases de développement des sportifs et des personnes actives, y compris des exigences spécifiques en termes d'âge et d'objectifs individuels. Le but ultime est de développer une société active et saine qui mène des activités physiques sous toutes ses facettes et tout au long d'une vie.

Le concept de littératie physique joue un rôle essentiel dans le modèle LTAD – LLS. À toutes les étapes de la vie, la littératie physique est la condition préalable à l'accomplissement de performances sportives, à la participation à un sport et à une activité physique, ainsi qu'à l'adoption et au maintien d'un mode de vie actif sur le plan physique.

Pour favoriser la mise en œuvre des offres en activité physique et sportive de haute qualité dans lesquelles chaque individu puisse trouver sa place, quels que soient ses prédispositions, ses centres d'intérêt et ses objectifs individuels, il faut des personnes/acteurs compétents (*Good People*) qui mettent en pratique , ou accompagnent, des programmes de haute qualité au moment adéquat (*Good Programs*) et dans des environnements adaptés (*Good Places*).

Le modèle du développement à long terme des athlètes (long term athlete development) vise à former des athlètes et pratiquants qui disposent d'une base motrice, physique et technique large et diversifiée, en favorisant aussi bien la pratique du sport pour la vie, que

l'excellence sportive. Il est tenu compte des degrés de spécialisation selon l'âge de développement des pratiquants, des périodes critiques de la vie d'un athlète, d'une pédagogie et d'une didactique adaptées au développement mental, cognitif et émotionnel des pratiquants, de la périodisation des phases d'entraînement et de compétition et enfin, de l'alignement et de l'intégration des structures du système. Des principes du LTAD se déclinent les principes du développement à long terme des entraîneurs (long term coach development).

En effet, afin de pouvoir répondre aux exigences du LTAD, il convient de mettre en mesure les personnes qui assument le rôle d'entraîneur de pouvoir transmettre à tout moment ces idées et d'assurer un cheminement de carrière optimal en matière de développement des athlètes, sans pour autant négliger la planification de la carrière propre de l'entraîneur, ainsi que le développement de perspectives à long terme.

Le RGD du 20 mai 2021 prévoit que les curricula de formations soient développés sur base des principes LTAD/LTCD.

- **FUNDamentals Team Lëtzebuerg**

FUNDamentals Team Lëtzebuerg (ci après, «FTL») fait partie intégrante du concept LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport (voir point 1. ci-dessus) et se rallie aux objectifs poursuivis par le Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans» de 2018, élaboré conjointement par le ministère des Sports et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Né d'un effort commun entre les partenaires LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport, FTL a pour objectif de soutenir les acteurs principaux dans le domaine de la motricité des enfants, notamment les parents, les structures d'éducation et d'accueil, les écoles et les clubs sportifs.

Différents groupes de compétences motrices de base ont été définis pour être visualisés dans une histoire à caractères recueillie dans un livre d'images pour enfants. Cet outil à vocation didactique servira de fil rouge dans l'application d'activités physiques des enfants et sera combiné avec une plateforme virtuelle contenant de multiples activités physiques pour enfants. Dans une première étape, FTL sera adapté aux conditions cadres du personnel éducatif du secteur non formel, ainsi qu'aux parents, ceci en étroite collaboration avec le Service national de la Jeunesse (SNJ). Sa publication est envisagée au courant de l'année 2022.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été menées en 2021 entre l'ENEPS et différentes fédérations sportives, notamment la FLH et la FLAM section Judo, au sujet de l'élaboration d'un outil didactique pour les enfants entre 6 et 12 ans sur base du FUNDamentals Team Lëtzebuerg. Les contenus intègrent les éléments clés du FTL, notamment les habiletés motrices fondamentales et les caractères de l'histoire y associés, ainsi que les lignes principales du concept de littératie physique du modèle LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport. Pour soutenir les fédérations sportives dans le développement du matériel didactique FUNDamentals Team Lëtzebuerg, des réalisations graphiques supplémentaires sont mises à disposition par l'ENEPS.

- **L'application mobile LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport**

L'application mobile LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport (ci-après, «App LTAD – LLS») a été lancée officiellement via communiqué de presse du 2 février 2021 suite à et dans le contexte de la

présentation du concept-cadre **LTAD – Lëtzebuerg leeft Sport** à l'occasion de la conférence de presse du 20 janvier 2021.

L'App LTAD – LLS est une médiathèque numérique qui a pour but de soutenir les acteurs du terrain avec des supports méthodologiques et didactiques, les habilitant à une mise en pratique efficace des activités physiques et sportives spécifiques, aussi bien que des jeux ludiques et exercices multisports.

Depuis février 2021, l'application mobile est disponible pour téléchargement gratuit en version iOS dans l'App Store et en version Android dans le Google Play Store. Pour plus de facilité et flexibilité, le téléchargement peut se faire également via code QR.



Parmi ceux susceptibles de s'y ressourcer en connaissances et savoir-faire peuvent figurer l'entraîneur, le préparateur en motricité, le moniteur sportif, l'éducateur, l'enseignant - dans leurs interventions au sein de fédérations sportives, de clubs sportifs, de structures éducatives et d'accueil (SEA) pour enfants, de l'École fondamentale et d'autres établissements d'enseignement, des offres sportives locales et/ou régionales - aussi bien que tout autre particulier dans un cadre privé et/ou familial.

En 2021, l'ENEPS a travaillé intensivement avec les fédérations sportives agréées à l'élaboration d'activités spécifiques aux fédérations en alignement avec le modèle **LTAD – Lëtzebuerg leeft Sport**. Il s'agit notamment d'instructions théoriques sur la structure et le déroulement de l'activité et leurs applications parallèles démontrées à l'aide de vidéos.

Actuellement, l'App LTAD – LLS contient 1.142 activités qui ont été réalisées en collaboration avec 11 partenaires du monde du sport et de l'activité physique formels et non formels luxembourgeois. Les prochaines étapes de développement à franchir sont, outre l'amélioration de la structure et la promotion de synergies inter-associatives, la production continue de nouveau matériel méthodologique et didactique ainsi qu'un élargissement systématique des partenaires permettant d'atteindre un rayon d'action de plus en plus large. Des préparatifs, voire échanges concrets, ont déjà pu être amorcés en 2021 en vue d'une intégration future des projets pédagogiques Bicycool, MOBAK, Clevermove, « Ballschoul » et « l'mPOSSIBLE ».

C'est ainsi que cette application mobile - outil dynamique et moderne de gestion de connaissances et de réseautage unique en son genre au Luxembourg - aspire à évoluer constamment en termes de contenu et de structure vers une médiathèque didactique nationale de l'activité physique et des sports.

2. La réforme des formations

La réforme des formations de l'ENEPS est introduite par le RGD du 20 mai 2021, entré en vigueur en date du 1^{er} juillet 2021.

Par rapport aux règlements grand-ducaux du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir, abrogés par la suite, la nouvelle

réglementation vise à améliorer le contenu, la structure et l'organisation des formations des cadres techniques et des cadres administratifs, à l'exception de celles des juges et arbitres.

Dans une optique de qualité élevée, le RGD du 20 mai 2021 innove par:

- un élargissement et une modernisation de l'offre de formation prenant en compte la diversité des compétences requises sur le terrain par l'introduction des profils et qualifications plus spécifiques au niveau des cadres techniques (entraîneur en préparation physique, préparateur en motricité, moniteur sportif – spécialisations diverses), et en procurant une base réglementaire aux formations des cadres administratifs;
- une structure de formation initiale à 4 niveaux de formation (base, moyenne, avancée, supérieure) composés des unités de formation minima, subdivisés, en règle générale, en 3 parties (commune, spécialisée, pratique) avec une mise en valeur de la partie pratique (patron de stage, dossier de stage, examen final), et clôturant sur un éventail de 6 niveaux de qualification LUXQF1-6;
- un système de formation continue promouvant l'apprentissage à vie, géré sur base de «Licences ENEPS» certifiées et associées aux brevets et brevets d'État LUXQF1-6;
- des commissions des programmes en charge de l'élaboration structurée et du développement continu et adapté des curricula de formation des cadres techniques et des cadres administratifs conformément aux principes du développement à long terme des athlètes et personnes actives (long term athlete development, «LTAD») (voir rubrique II. Direction, sous-rubrique E. Les commissions des programmes);
- un encadrement formel de l'organisation des formations surdéterminé par un programme cadre arrêté par règlement ministériel, par des conventions de coopération cadres et spécifiques conclues entre le ministre des Sports et les fédérations sportives agréées impliquées.

Dans la lignée des formations ainsi réformées, l'approche didacto-pédagogique déployée par l'ENEPS vise en parallèle à:

- développer des méthodologies pédagogiques et didactiques adaptées aux candidats en formation – du novice à l'expérimenté;
- adapter les contenus et méthodes de travail didacto-pédagogiques aux différentes phases de développement des apprenants, tout en tenant compte de leurs objectifs, de leur motivation et de leur niveau de performance;
- développer et adapter régulièrement en coopération avec les commissions des programmes respectives un concept de formation initiale et continue sur base d'une ingénierie innovante répondant aux attentes des différents types d'apprenant (apprentissage digital, formations modulaires, apprentissage actif, co-développement etc.)

En outre, la crise sanitaire liée au COVID-19 a fait de la digitalisation de la formation un incontournable. Dans le contexte de l'émergence des stratégies d'apprentissage alternatives, les apprenants sont amenés à adopter une approche « blended learning » dans le but de combiner des outils de numérisation des cours (Vyond, Prezi, Mentimeter, Moodle; etc.) et une approche analogue afin d'optimiser le transfert du savoir et des connaissances.

En 2021, l'ENEPS a pu débiter avec les nouvelles formations préparateurs en motricité, moniteurs sportifs - spécialisations outdoor et fitness. Les travaux de conception des

formations des cadres administratifs et des moniteurs sportifs - spécialisation actif pour la vie ont pu être finalisés en vue d'un kick off en 2022. En ce qui concerne, la formation du moniteur sportif – spécialisation sport et handicap, des réflexions conceptuelles et sondages de terrain sont toujours en cours. Au niveau de la formation des entraîneurs, la coopération entre l'ENEPS et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) a abouti à la mise en place de cours de premier secours au profit des entraîneurs et entraîneurs-assistants dès 2022.

B. Le développement de formations

1. Formation initiale: formation entraîneur en préparation physique

L'objectif poursuivi par cette nouvelle formation, introduite par le RGD du 20 mai 2021 est la transmission, alignée au modèle LTAD (long term athlete development), des compétences nécessaires au développement durable des qualités athlétiques comme l'endurance, la force et la vitesse pour différents groupes d'âge et niveaux de performance.

En 2021 s'est déroulée une formation moyenne avec la participation de 12 candidats.

Conformément à la structure de formation initiale, la formation moyenne correspond au niveau de compétence LUXQF4 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) qui se répartissent sur 2 parties de formation, à savoir partie spécialisée et partie pratique.

La formation entraîneur en préparation physique se poursuivra en mars 2022 de nouveau avec une formation moyenne. De nouveaux modules comme entre autre « changement de direction & agilité » ou « functional training » seront intégrés pour la première fois, ce qui souligne le caractère innovant et adaptatif de la conception.

2. Formation initiale: lancement de la formation préparateur en motricité

La formation préparateur en motricité (ci-après, « la formation ») est une des nouvelles formations initiales qui s'inscrivent dans l'offre de formation réformée de l'ENEPS telle qu'introduite par le RGD du 20 mai 2021.

L'objectif poursuivi par la formation est la transmission, alignée au modèle LTAD (long term athlete development), des compétences et connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'encadrement qualifié et adapté du développement de la motricité des enfants de 0 à 12 ans. Elle s'adresse ainsi aux entraîneurs, parents, adolescents (dès l'âge de 16 ans), ainsi qu'à toute personne intéressée par la motricité. Aucune connaissance, ni expérience ne sont pré-requises pour s'inscrire à la formation de base.

Conformément à la structure générale de formation initiale, la formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) réparties sur 3 parties de formation, à savoir partie commune, partie spécialisée et partie pratique.

Malgré le report de son lancement en 2020 en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la formation a réussi à fidéliser ses 19 candidats inscrits et à débiter en septembre 2021 avec sa première formation de base :

**Formation de base «préparateur en motricité» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie commune (48 UF):
septembre 2021 - janvier 2022**

Module A (12 UF) : Encadrer et accompagner des groupes d'enfants

Module B (12 UF) : Comprendre le développement et l'apprentissage chez l'enfant

Module C (12 UF) : Développement de la littératie physique – Apprendre à bouger

Module D (12 UF) : Développement de la littératie physique – Inciter à la réflexion

Les 48 unités de formation des quatre modules de la partie commune énoncés ci-dessus ont été dispensées par des chargés de cours de l'ENEPS en collaboration étroite avec des experts en motricité recrutés parmi le mouvement sportif luxembourgeois, les projets de motricité communaux et cantonal (« Fit Kanner Miersch »; « Hesper beweegt sech »; « Sportkrees Atert »; « Aktiv Wooltz »), ainsi que parmi les secteurs de l'éducation formelle et non-formelle.

La formation de base préparateur en motricité se poursuivra en 2022 avec la partie spécialisée (44 UF) et la partie pratique (28 UF) avant d'aboutir au premier brevet d'État préparateur en motricité, niveau LUXQF3 (120 UF).

En ce qui concerne plus particulièrement la partie spécialisée, il importe de relever d'ores et déjà que des nouveaux modules ont pu être développés en 2021 grâce à des coopérations spécifiques avec la FLAM section Judo, la FLGym et l'école de cirque « Zaltimbanq' Zirkus » (asbl).

3. Formation initiale: lancement de la formation moniteur sportif – fitness

La formation moniteur sportif spécialisation fitness (ci-après, « MSSF ») est une des nouvelles formations initiales qui s'inscrivent dans l'offre de formation réformée de l'ENEPS telle qu'introduite par le RGD du 20 mai 2021.

L'objectif poursuivi par la formation MSSF est le développement, aligné au modèle LTAD (long term athlete development), des compétences et connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'encadrement qualifié et adapté de personnes et groupes de personnes dans les domaines du «fitness» et de la «culture physique».

Compte tenu du large éventail de possibilités qu'offrent les activités physiques dans le domaine de la «culture physique», la spécialisation «fitness» s'adresse de manière non exhaustive au groupe cible suivant:

- les professionnels du secteur «fitness» qui souhaitent élargir leurs connaissances ;
- les personnes qui veulent faire de leur «passion» leur métier;
- les personnes intéressées par l'activité physique et sportive, en particulier par « la culture physique » et qui souhaitent élargir leurs connaissances et éventuellement encadrer des groupes de manière autonome ;
- les personnes qui souhaitent entamer une reconversion professionnelle dans le domaine du «fitness».

La formation MSSF a été lancée une première fois en début octobre 2021 par une formation de base et avec la participation de 11 candidats inscrits.

Conformément à la structure générale de formation initiale, la formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF)

réparties sur 3 parties de formation, à savoir partie commune, partie spécialisée et partie pratique.

**Formation de base «moniteur sportif – fitness» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie commune (52 UF):
octobre 2021 – décembre 2021**

Module 1¹ (20 UF) : Le corps humain; Méthodologie; LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport; Communication & aspects légaux

Module 2 (8 UF): Principes de coaching (*coaching guidelines*) & compétences de coaching (*coaching skills*)

Module 3 (12 UF): Warm-up; Anatomie fonctionnelle

Module 4 (12 UF): Concepts de fitness; Sécurité et premiers soins & Nutrition

Module 1¹: module commun avec la formation moniteur sportif - outdoor

La formation de base MSSF s'est poursuivie en janvier 2022 avec la partie spécialisée (50 UF), et enchaînera en fin mai 2022 avec la partie pratique (57 UF) avant d'aboutir au premier brevet d'État moniteur sportif- fitness, niveau LUXQF3 (159 UF).

4. Formation initiale: lancement de la formation moniteur sportif – outdoor

La formation moniteur sportif spécialisation outdoor (ci-après, « MSSO ») est une des nouvelles formations initiales qui s'inscrivent dans l'offre de formation réformée de l'ENEPS telle qu'introduite par le RGD du 20 mai 2021.

L'objectif poursuivi par la formation MSSO est le développement, aligné au modèle LTAD (long term athlete development), des compétences et connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'encadrement qualifié et adapté des activités physiques et des sports non compétitifs dans les disciplines comme l'escalade, le vélo-tout-terrain (VTT), les sports nautiques et dans le secteur éducatif.

Compte tenu du large éventail de possibilités qu'offrent les activités physiques et sportives de plein air, la spécialisation outdoor s'adresse, toute discipline sportive confondue, de manière non exhaustive au groupe cible suivant:

- les personnes qui veulent faire de leur hobby une profession ;
- les personnes intéressées par l'activité physique et sportive en plein air, en particulier l'escalade et le VTT, qui souhaitent élargir leurs connaissances et éventuellement encadrer des groupes de manière autonome ;
- les professionnels du secteur « des activités et des sports de plein air » qui souhaitent élargir leurs connaissances ;
- les éducateurs, par exemple dans les écoles (fondamentales, secondaires) ou dans les Services d'éducation et d'accueil (SEA), qui veulent encadrer des enfants/des adolescents en utilisant l'escalade et le VTT comme outil pédagogique ;
- les étudiants (à partir de 16 ans accomplis) qui souhaitent suivre une formation pratique et sportive parallèlement à leurs études ;
- les personnes qui souhaitent accompagner des activités de plein air dans le cadre d'activités de vacances (scolaires).

La formation MSSO a été lancée une première fois en début octobre 2021 par une formation de base et avec la participation de 8 candidats inscrits.

Conformément à la structure générale de formation initiale, la formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) réparties sur 3 parties de formation, à savoir partie commune, partie spécialisée et partie pratique.

**Formation de base «moniteur sportif – outdoor» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie commune (40 UF):
octobre 2021 – décembre 2021**

Module 1¹ (20 UF): Le corps humain; Méthodologie; LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport ; Communication & aspects légaux

Module 2 (20 UF): Guidage et dynamique du groupe ; Environnement & droit «outdoor» & durabilité ; Sécurité et risques ; Bases de la pédagogie active/par l'expérience ; Réflexion et accompagnement de processus

Module 1¹: module commun avec la formation moniteur sportif- fitness

La formation de base MSSO s'est poursuivie en janvier 2022 avec la partie spécialisée (72 UF) et enchaînera en juin 2022 avec la partie pratique (28 UF) avant d'aboutir au premier brevet d'État moniteur sportif- outdoor , niveau LUXQF3 (140 UF).

En ce qui concerne plus particulièrement la partie spécialisée, il importe de relever d'ores et déjà que le module 3 relatif aux disciplines de l'escalade et du VTT a été développé en étroite coopération avec le Service national de la Jeunesse (SNJ) et profitera des infrastructures de la base nautique de Lultzhausen.

5. Formation initiale: conception de la formation moniteur sportif – active for life

Le concept LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport est un modèle de développement inclusif dans lequel toutes les formes de sport et d'activité physique sont considérées comme précieuses et importantes à tous les stades de la vie. L'objectif de ce concept est d'offrir à l'ensemble de la population, y compris aux seniors, des possibilités de sport et d'activité physique de qualité. C'est dans cette optique qu'une nouvelle formation spécifiquement destinée à l'encadrement et à l'accompagnement des personnes actives du troisième et du quatrième âge, dénommée « moniteur sportif - active for life » (ci-après, » MS-A4L ») a été créée sur base du RGD du 20 mai 2021.

Le champ de travail du moniteur sportif spécialisé dans la phase « Active for Life » est très varié et devrait continuer à se développer dans les années à venir. Il peut intervenir dans des institutions/organisations très diverses, entre autres dans des clubs, des structures commerciales, des maisons et des foyers pour personnes âgées, en raison du large éventail de *Good People* (troisième et quatrième âges).

Le programme de formation MS-A4L tient compte de cette diversité et permet une formation spécialisée dans les différentes activités physiques. Ainsi, la formation s'adresse :

- aux personnes intéressées par le sport qui souhaitent encadrer des groupes de seniors dans une activité physique ;
- aux moniteurs qui souhaitent se perfectionner dans leur activité physique;
- aux moniteurs qui souhaitent découvrir de nouvelles activités physiques afin d'élargir leur éventail d'offres sportives ;

- au personnel soignant ;
- aux étudiants des sciences du sport envisageant de travailler avec des seniors.

La structure de formation du MS-A4L est analogue à celle des autres formations de l'ENEPS. Le volume minimal de la formation de base (LUXQF3) est de 120 unités de formation au total et comprend des modules de base communs à toutes les disciplines sportives ainsi que des modules à option spécifiques aux disciplines sportives.

Actuellement, la formation est en cours de conception et le lancement d'une première formation intégrale MS-A4L est envisagé pour septembre 2022. Il est prévu de commencer par les spécialisations de yoga, danse pour seniors, danse assise, entraînement de la coordination et activités multisports. D'autres spécialisations devraient suivre à moyen terme. Pour ce faire, des coopérations ont été envisagées au cours de l'année 2021 avec, entre autres, la Fédération Nationale des Écoles Luxembourgeoises de Yoga (FNELY) asbl, « Danz 50+ », « Bundesverband Seniorentanz » et « Setzdanz asbl. ».

6. Formation initiale: conception de la formation des cadres administratifs

Le RGD du 20 mai 2021 confère un cadre réglementaire à la formation des cadres administratifs du secteur du sport.

La formation des cadres administratifs s'adresse aux personnes physiques qui sont chargées de la gestion ou de la direction, ou qui contribuent à la gestion ou à la direction, sur le plan administratif, des fédérations sportives agréées et de leurs clubs sportifs affiliés.

La structure de formation initiale des cadres administratifs est analogue à celle des formations des cadres techniques de l'ENEPS. La formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) réparties sur 2 parties de formation, à savoir partie commune (76 UF/6 modules) et partie pratique (44 UF).

Au cours de 2021, des événements de sensibilisation (« Impulsveranstaltungen ») ont été organisés autour des thèmes clefs afin de susciter l'intérêt du groupe cible pour cette nouvelle offre de formation auprès de l'ENEPS. À côté d'un module de 16 UF « Bénévolats Manager » qui s'est déroulé en octobre avec la participation de 15 candidats, quatre webinars thématiques ont eu lieu :

- 08.07: « Gewinnung von Benevolen » (45 candidats)
- 21.09: « Bindung von Benevolen » (20 candidats)
- 30.09: « Gutt Veräinskommunikatioun » (30 candidats)
- 06.11: « Sponsoring vun der Zukunft » (50 candidats)

La première formation de base des cadres administratifs sera lancée en février 2022.

7. Formation continue: « Sécurité en escalade et en bloc »

L'escalade connaît actuellement un véritable boom au Luxembourg. De nombreuses écoles pratiquent désormais l'escalade et les clubs d'escalade se multiplient. Mais l'escalade est aussi un sport qui peut être pratiqué à tout âge et qui englobe donc toutes les phases du modèle LTAD – Lëtzebuerg leeft Sport.

Dans ce contexte, l'ENEPS et l'IFEN ont organisé la formation continue « Sécurité en escalade et en bloc » (« Sicherheit im Klettern und Bouldern ») qui s'est déroulé à la Coque, le 12 juin 2021. Le symposium a été animé par Roland Kraska, chargé de cours dans le domaine de l'alpinisme et de l'escalade sportive à l'Institut des sports naturels et de la recherche environnementale, à la « Deutsche Sporthochschule Köln » et chargé de sécurité du Club alpin allemand (DAV).

Au total, 86 professeurs d'enseignement physique, entraîneurs et personnes intéressées ont participé au symposium élucidant pendant deux heures les aspects élémentaires de la sécurité dans les sports d'escalade en partant de l'initiation d'un nouveau mur d'escalade jusqu'à l'organisation pratique de l'entraînement et de l'enseignement.

Les discussions ont porté sur des thèmes tels que : les qualifications requises pour encadrer un groupe sur un mur d'escalade artificiel, les obligations des encadrants et les institutions responsables de la sécurité dans le sport d'escalade dans notre pays. Une partie essentielle du symposium a été consacrée à la présentation de mesures élémentaires pour maximiser la sécurité de l'escalade dans le sport associatif et scolaire.

8. Formation continue : « Intelligence et Créativité dans le Sport »

Un des objectifs clés du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport consiste à intégrer davantage les processus de décision cognitifs dans le sport de compétition, le sport de loisir et le sport scolaire.

Pour planter les jalons, l'ENEPS a organisé, en étroite collaboration avec l'IFEN, le symposium « Intelligence et Créativité dans le sport », qui s'est déroulé à la Coque à Luxembourg-Kirchberg, le samedi, 2 octobre 2021 de 09:00 à 16:00, avec la participation d'un expert dans le domaine de la cognition, le professeur Dr. Daniel MEMMERT de la «Deutsche Sporthochschule Köln», et en présence de quelque 85 entraîneurs de club, professeurs d'enseignement physique, professionnels et experts de l'activité physique et du sport.

Dans toutes les disciplines sportives, la tête joue un rôle décisif dans la capacité d'action sportive, surtout lorsque les compétences motrices et techniques atteignent leurs limites. La prise de décision tactique optimale est particulièrement importante lorsque les athlètes doivent générer des solutions adéquates dans des situations complexes et sous une énorme pression temporelle.

Le symposium du 2 octobre 2021 visait plus particulièrement à familiariser le public averti avec les processus cognitifs de prise de décision (decision-making) et la place qu'ils occupent dans la formation sportive des enfants et adolescents.

Lors d'un exposé théorique, les participants ont été initiés aux différents processus cognitifs de résolution de problèmes tels que l'anticipation, la perception ou l'attention. Des concepts comme l'intelligence et la créativité ont été expliqués et d'autres aspects de la cognition ont été abordés sur la base de résultats scientifiques, à savoir l'importance d'une large focalisation de l'attention et d'une perception précise des informations pertinentes pour la génération d'alternatives de décision et pour la recherche d'idées de solutions optimales. Deux ateliers pratiques (workshops) ont été consacrés à l'importance des processus cognitifs de résolution de problèmes à l'aide de formes de jeux intersportifs.

9. Formation continue: « Améliorer l'accélération et développer la vitesse chez les jeunes sportifs et les sportifs de haut niveau »

Dans le sport de haut niveau, l'objectif ultime est d'atteindre l'excellence dans les compétitions internationales du plus haut niveau, comme les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques et autres, ou des compétitions internationales. Pour atteindre ce niveau de performance, la conception d'un programme d'entraînement fondé sur des preuves doit être optimisée. Les aptitudes physiques et les autres facteurs liés à la performance continuent d'être développés tout en tenant compte de l'analyse des performances pendant l'entraînement et la compétition.

Dans ce contexte, l'ENEPS a organisé, en collaboration avec ses partenaires du LTAD (COSL, LIHPS, SLL) un symposium qui s'est déroulé à la « d'Coque » et au Sportlycée (SLL) les 27 et 28 octobre 2021 de 09:00 à 16:30, animé par Loren Seagrave, entraîneur d'athlétisme de renommée, qui accompagne ou a accompagné six athlètes olympiques de cinq pays différents.

Le public, composé de 28 entraîneurs de haut niveau des fédérations sportives et professeurs d'éducation physique, s'est vu présenter, après un apport théorique, comment optimiser les différents facteurs qui influencent le développement de la vitesse et de l'accélération à l'aide d'une réalisation pratique avec des athlètes luxembourgeois de la fédération d'athlétisme et des centres de formation du Sportlycée. Les séances d'entraînement et les corrections et perfectionnements effectués ont été soutenus et évalués par des analyses vidéo de haute qualité.

10. Formation continue: « Droit du travail » dans le Sport

En date du 27 novembre 2021, l'ENEPS a organisé une séance de formation continue portant sur le « Droit du travail » dans le Sport afin de familiariser les cadres administratifs des fédérations sportives agréées et des clubs de sport affiliés avec les notions élémentaires et les pierres d'achoppement en matière de contrat de travail ou de contrat de prestation de service.

Un exposé théorique et des illustrations concrètes sur base de modèles de contrat ont figuré au programme d'une durée de 2 heures, animé par Maître Marc Theisen, avocat à la Cour et ancien président du Comité olympique et sportif luxembourgeois, en présence d'une audience de 38 candidats rassemblés dans l'amphithéâtre de la « d'Coque » à Luxembourg-Kirchberg.

11. Formation continue: « Promotion de l'activité physique des enfants »

Il s'agit d'une formation continue para-professionnelle (« *berufsbegleitend* ») aboutissant au certificat universitaire « Promotion de l'activité physique des enfants - *Bewegungsförderung und -erziehung* », élaborée en étroite collaboration entre l'Université du Luxembourg, le University of Luxembourg Competence Centre, le Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) et l'ENEPS, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le programme de formation comprend 180 unités d'enseignement (UE) réparties sur 4 modules et correspondant à 20 ECTS (European Credit Transfer System).

Formation continue: « Promotion de l'activité physique des enfants - <i>Bewegungsförderung und -erziehung</i> » (20 ECTS)	
Module 1	Bases du développement moteur (3 ECTS)
Module 2	Bases de la pédagogie du mouvement (8 ECTS)
Module 3	Concepts du mouvement dans un contexte formel et non formel (5 ECTS)
Module 4	« Projet professionnel » (4 ECTS)

Cette formation continue s'adresse au groupe cible des enseignants d'école fondamentale, éducateurs ou formateurs dans le domaine social et éducatif formel et non formel, avec pour objectif de leur permettre de développer un profil de compétences en « éducation au mouvement », les habilitant à élaborer des concepts et d'accompagner, stimuler et faire découvrir aux enfants le plaisir et les bienfaits de l'activité physique.

La première promotion a débuté en novembre 2019 et vient de clôturer en juin 2021 avec 16 candidats inscrits.

L'ENEPS y a contribué par l'organisation, en collaboration avec un expert externe en motricité, et par l'évaluation consécutive du module « M.2.1 : Bewegung im Kleinkindalter », par l'accompagnement d'un candidat lors de l'élaboration d'un projet d'examen, ainsi que par la participation au jury d'examen de fin de formation.

Au programme du module M2.1. en question ont figuré trois sessions thématiques à 3 UE, dispensées en situation COVID-19 exceptionnellement sous forme de cours virtuel, ainsi que 17 UE d'auto-apprentissage («Selbststudium») équivalant à 1 ECTS.

Module 2.1: Bewegung im Kleinkindalter (9 UE)	
Cours 1	Aufbau einer Bewegungseinheit mit Kleinkindern und Sicherheit im Turnsaal (3 UE)
Cours 2	Bewegungseinheiten und -landschaften für Kleinkinder gestalten (3 UE)
Cours 3	Erlebniswelt von Kleinkindern – besondere Einheiten gestalten (3 UE)

C. La conception de projets didactiques

1. Ballschoul Lëtzebuerg

L'ENEPS, en collaboration avec le SCRIPT et l'IFEN, a pu lancer avec succès en 2021 le projet «Ballschoul Lëtzebuerg», dont l'objectif est d'enseigner avec plaisir le jeu de balle dans les écoles fondamentales. Le projet se compose de quatre piliers.

D'une part, un manuel didactique avec 36 séances d'enseignement pour les cycles 2.-4 a été achevé. Il est paru en septembre 2021 et peut être acheté désormais via le bon de commande du MENJE pour les enseignants du primaire. Au total, environ 2.400 manuels ont été vendus par ce biais jusqu'à décembre 2021.

Parallèlement, le panier de balles « Ballschoul Lëtzebuerg », contenant plus de 100 balles variées et adaptées aux enfants, a pu être acheté par les écoles. 148 paniers de balles ont été vendus jusqu'à fin 2021.

En outre, plus de 200 vidéos avec des jeux de balles ont été publiées sur l'App LTAD – LLS. Pour ce faire, une coopération a été établie avec la « Ballschule Österreich ».

Le volet le plus important du projet est sans doute la formation continue pour les enseignants de l'École fondamentale. À cet effet, 17 professeurs d'éducation physique et enseignants de l'École fondamentale ont été formés en tant que multiplicateurs et ont commencé les formations dans les écoles fondamentales à partir de novembre 2021.

2. Schouldoheem

Sur base des expériences acquises lors de la mise en place en 2020 de la plateforme AktivDoheem.lu en partenariat avec le SNJ, l'ENEPS continue à s'engager davantage dans la production de matériel didactique dans le contexte de l'enseignement à distance. Ainsi, l'ENEPS a soutenu en 2021 le nouveau format « Schouldoheem On Air! » du portail «schouldoheem.lu» du SCRIPT, avec un total de 11 cours en ligne promouvant l'activité physique.

Les vidéos ont été mises à la disposition des élèves de l'enseignement fondamental et du personnel enseignant en streaming direct pendant les semaines scolaires du 5 janvier au 2 mars 2021. L'ENEPS a organisé les présentateurs et le contenu des sessions, tandis que toute la partie technique a été prise en charge par le SCRIPT. Les vidéos suivantes ont été réalisées:

- cycle 1: « Flashmob-Danz – Danze mat Spass » (1x)
- cycle 1: « Yoga fir déi ganz Kleng » (1x)
- cycle 2 « Flashmob-Danz – Danze mat Spass » (1x)
- cycle 3 « Flashmob-Danz – Danze mat Spass » (1x)
- cycle 4 « Flashmob-Danz – Danze mat Spass » (1x)
- cycles 1-2: « Beweegung fir déi Kleng » (1x)
- cycle 1-4: « Mir beweegen eis an danzen » (2x)
- cycles 1-4: « Ballschoul fir doheem » (2x)
- cycles 2-4: « Yoga fir Kanner »(1x)

En outre, un défi a été lancé, incitant les enfants d'envoyer leur vidéo de danse. Les meilleures vidéos ont été récompensées par une leçon de danse gratuite avec la danseuse Laura Di Ronco.

3. Le coordinateur sportif auprès des communes

À l'instar du premier plan de relance sport de juin 2020, regroupant les mesures de soutien pour le sport luxembourgeois dans le contexte de la lutte contre la Covid-19, le plan de relance sport 2.0 de juin 2021 prolonge entre autre la participation du ministère des Sports au financement des frais de personnel d'un « coordinateur sportif » engagé auprès des communes, voire de plusieurs communes.

Rappelons que le rôle du coordinateur sportif est de « favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués, de jouer un rôle d'intermédiaire, de relais, voire de facilitateur, afin de garantir le bon déroulement de l'activité physique dans le cadre du programme journalier des enfants ».

Depuis 2020, l'ENEPS contribue ensemble avec le ministère des Sports à l'élaboration de descriptifs de tâches, voire de lignes directrices en la matière, ainsi qu'aux actions d'information, d'échange et de formation menées sur demande des autorités locales intéressées (voir p. 7).

LE SPORTLYCÉE

LE SPORTLYCÉE ET LES CENTRES DE FORMATION



La loi modifiée du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée attribue au Sportlycée la mission de la coordination des centres de formation. À cette fin, des

conventions ont été signées par les ministres respectifs avec les 17 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

A. Sports individuels

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)
Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)
Fédération Luxembourgeoise d'Escrime (FLE)

B. Sports Collectifs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLH)
Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)
Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)

C. Sports de renvoi

Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)
Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)

D. Sports de combat

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

ACTIVITÉS DANS LE CADRE DES CENTRES DE FORMATION ET DU SPORTLYCÉE

En janvier 2021, les centres de formation et le Sportlycée ont reçu explicitement une dérogation par la loi Covid-19 en vigueur afin de pouvoir organiser à nouveau des activités sportives, malgré la persistance de la pandémie. Ainsi, par cette dérogation et différentes adaptations légales par la suite, les élèves-sportifs du Sportlycée et les jeunes athlètes des centres de formation en général ont pu s'entraîner de manière plus ou moins normale, bien sûr en respectant les concepts spécifiques mis en place par les professeurs d'éducation physique et par les responsables fédéraux.

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une meilleure prise en charge sur les plans sportif, scolaire, médical et psycho-social, le Sportlycée coordonne les projets suivants à l'heure actuelle:

Suivi scolaire :

- Des cours d'appui pour les élèves-sportifs avec des problèmes scolaires sont offerts.
- Un suivi individualisé des élèves-sportifs ayant une absence pour raisons sportives (en raison de stages et de compétitions) est organisé.
- La convention signée en septembre 2018 entre le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), soutenue par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL), s'est entretiens avérée comme outil indispensable pour offrir un support scolaire individualisé pour les élèves-sportifs visant particulièrement le haut niveau.

Il s'agit d'un dispositif destiné à assurer le suivi d'élèves de l'enseignement secondaire « engagés sur le plan sportif dans un cadre de haut niveau international et faisant valoir de bons résultats au niveau de compétitions ou de concours internationaux » afin de leur permettre de mener une double carrière combinant scolarité et carrière sportive. La mise en pratique de ce projet est réalisée au quotidien via une collaboration étroite entre le LIHPS et le Sportlycée. Le Sportlycée assure à chaque élève-sportif, bénéficiant de ce dispositif, une prise en charge par un tuteur, dont la mission consiste à coordonner le parcours sportif et le parcours scolaire du jeune. Dans ce contexte, des entretiens réguliers entre l'élève-sportif et son tuteur sont organisés. Parallèlement, des mesures de soutien scolaire sont mises en œuvre.

À la rentrée de l'année scolaire 2021/2022, 92 élèves-sportifs figuraient sur cette liste.

Suivi médical et paramédical :

- Des examens médicaux sont organisés en collaboration avec le service médico-sportif du ministère des Sports.
- Un suivi paramédical est assuré par deux kinésithérapeutes/préparateurs physiques engagés à plein temps au sein du Sportlycée.
- Des programmes de réathlétisation et de prévention de blessures sont mis en œuvre par le service paramédical du Sportlycée.

Cellule d'optimisation de la performance sportive :

La cellule d'optimisation de la performance sportive (COPS) accompagne et soutient les entraîneurs fédéraux dans la gestion des programmes d'entraînement de jeunes talents.

Les services y relatifs couvrent les domaines suivants :

Testing

Des tests d'analyse de la performance sportive sont réalisés en collaboration avec les entraîneurs fédéraux. Du matériel pour des tests de terrain est mis à disposition des centres de Formation.

Entraînement mental

Un entraînement mental des sportifs du Sportlycée ainsi que des centres de Formation fédéraux est proposé par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport.

Suivi diététique

Un suivi diététique est assuré pour les élèves du Sportlycée et les athlètes des centres de Formation par une diététicienne qualifiée dans le domaine de la nutrition de sportifs.

Stages d'entraînement

Par le biais de crédits prévus au budget du ministère des Sports, le Sportlycée a participé au financement de stages d'entraînement et de préparation des différents centres de Formation.

Transport

La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide et direct que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.

Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8:00 - 9:40 heures) est également assuré par le Sportlycée.

Internat

Pour l'année scolaire 2021/2022, 35 lits sont mis à disposition par le ministère des Sports (INS) afin de pouvoir offrir une structure d'internat provisoire pendant la période scolaire.

Location d'infrastructures

Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, le hall sportif près du stade Josy Barthel (route d'Arlon), le hall sportif du Rollingergrund, le stade Boy Kohnen à Cessange, le Centre National d'Escrime au Limpertsberg, les installations des clubs de tennis des Arquebusiers et du TC Howald ainsi que les terrains de badminton à Kockelscheuer ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.

NOMBRE D'ÉLÈVES AU SPORTLYCÉE

Pour l'année scolaire 2021/2022, 406 sportifs se sont inscrits au Sportlycée. Des effets négatifs de la pandémie se sont montrés lors de la procédure de recrutement des nouveaux élèves pour la rentrée en septembre 2021. Vu que le nombre de compétitions dans les catégories jeunes était fortement réduit à cause des restrictions en vigueur, les détectations des fédérations étaient nettement moins performantes ce qui résultait dans un nombre inférieur de nouvelles propositions pour les classes de 7^e en 2021.

COOPÉRATION AVEC LE LYCÉE TECHNIQUE DE BONNEVOIE

La coopération avec le Lycée technique de Bonnevoie, permettant à 9 élèves de participer à un, respectivement à deux ou trois entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, reste en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de

l'enseignement secondaire général ainsi qu'aux élèves de la formation professionnelle, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté ainsi qu'une organisation du transport y relatif permettent à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Par cette coopération, les élèves ayant réussi le cycle inférieur de l'enseignement général au Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 5G.

FINANCEMENT

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation et de crédits budgétaires du ministère des Sports (MSP) pour l'organisation du programme sportif.

LA DOTATION ET LE BUDGET DE LA PART DU MINISTÈRE DES SPORTS COMPRENNENT :

- un budget pour les indemnisations des entraîneurs assistants des centres de formation ;
- une prise en charge des frais de transport des élèves autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque, au Campus Geeseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi) ;
- une contribution à des stages organisés dans le cadre des centres de formation ;
- la prise en charge des frais de l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (convention signée entre le ministère des Sports et le CHL).

RELATIONS INTERNATIONALES – ENOSS

ENOSS (European Network of Sport Schools) est un réseau unique en phase de développement regroupant des lycées européens avec une mission spécifique dans l'accompagnement et le support de jeunes élèves-sportifs en transition vers le haut niveau.

Une conférence annuelle sert de catalyseur pour la mise en réseau, le partage de connaissances et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine de la double carrière.

En raison de la situation COVID-19, la deuxième conférence d'ENOSS titrée « Back on Track : New Ways » s'est déroulée virtuellement en décembre 2021. Elle a été organisée et financée par le Sportlycée. En réunissant des intervenants de 3 continents et des participants de 30 pays différents, la conférence était un grand succès.

DÉVELOPPEMENT DU SPORTLYCÉE

L'organisation du programme sportif dans le cadre du Sportlycée devient de plus en plus difficile chaque année. Le nombre d'élèves est en progression constante. Actuellement, 30 groupes d'entraînement fonctionnent sur 12 sites différents afin de pouvoir assurer l'entraînement spécifique matinal du mercredi et du vendredi. Une perte de temps considérable liée au transport est à observer chez la plupart des élèves-sportifs.

Afin de remédier à cette situation précaire, le Gouvernement a pris la décision de construire de nouvelles infrastructures pour le Sportlycée à Mamer.

Un programme de construction a été élaboré et fut présenté lors d'une première réunion de la commission d'analyse critique en date du 2 février 2021.

Les planifications (études, mesurages, achat de terrains de compensation, implantations des bâtiments) pour la construction du Sportlycée sur le Campus scolaire Tossebiere près du Lycée Josy Barthel et de l'École Européenne ont été entamées en 2021.

Le nouveau campus permettra une « unité des lieux » en ce qui concerne les études et les entraînements pour la grande majorité des élèves-sportifs et facilitera ainsi le principe de la double carrière. Le déménagement est prévu pour la rentrée scolaire 2027-28.

LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE



L'année 2021 a été une année d'incertitudes, de restrictions mais surtout de défis.

Comme en 2020, la Coque s'est adaptée aux mesures sanitaires de lutte contre la COVID-19 et a continué à trouver des solutions pour exercer au mieux les missions lui dévolues par la loi modifiée du 29 juin 2000. L'ensemble des collaborateurs est resté mobilisé afin de maintenir le meilleur niveau d'activité possible, tout en garantissant l'accueil des usagers en toute sécurité dans le respect des mesures sanitaires en vigueur et en renforçant le soutien apporté aux fédérations dans l'organisation de leurs évènements.

À l'aube de ses 20 ans d'exploitation, la Coque, résolument tournée vers l'avenir, veille à la modernisation et au développement de ses équipements et installations, afin de maintenir un niveau de prestation haut de gamme dans ses différents domaines d'activité.

I. LES ACTIVITÉS

A. LE SPORT

1. Le Sport fédéral

En 2021, 21 fédérations ont eu recours au CNSC, dont 14 fédérations de manière régulière, pour leurs entraînements et stages. Les heures de mises à disposition d'espaces sportifs sont en hausse de 13,51 % par rapport à l'année de référence 2019, notamment au bénéfice de la FLAM (+55,87%) et de la FLBB (+41,67%). Cette hausse ne se traduit toutefois pas au niveau du nombre de participants en raison des absences aux entraînements, dues à la pandémie.

26 manifestations sportives fédérales, soit la moitié des manifestations habituellement organisées par les fédérations sportives, ont pu avoir lieu en 2021.

À titre non exhaustif on citera :

- Le CMCM Indoor Meeting Bronze Label World Tour d'athlétisme (FLA) ;
- Les matchs de gala du 75^e anniversaire de la Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLH) ;
- Les Luxembourg Youngsters International de badminton (FELUBA) ;
- Le Championnat national de difficulté d'escalade (FLERA) ;
- La Silver League dames et hommes de volleyball (FLVB) ;
- Les Championnats d'Europe juniors de judo (FLAM) ;
- Les Championnats nationaux de natation (FLNS) ;
- Les National Athletic Games d'athlétisme (Special Olympics) ;
- Les matchs de qualifications aux Championnats d'Europe dames et hommes de basketball (FLBB) ;
- Les Championnats nationaux individuels de tennis de table (FLTТ).

Parmi ces évènements, on relèvera le caractère exceptionnel du Championnat d'Europe juniors de judo qui s'est déroulé du 9 septembre au 12 septembre 2021 à huis clos à l'Arena

du CNSC. 351 judokas, futurs champions, issus de 43 nations européennes ont participé à cet évènement.

29 manifestations ont été annulées en raison de la pandémie de COVID-19 sur la période de janvier à juillet 2021. D'autres ont été reportées :

- Les Championnats nationaux de judo individuel et par équipes, le Championnat national d'escalade et les Championnats nationaux individuels de tennis de table ont, après un premier report, finalement eu lieu entre les mois de septembre et novembre 2021;
- L'Euro-Meet, dans un premier temps reporté, a finalement été annulé à titre définitif ;
- Les Championnats du Monde d'Indica ont été reportés en août 2022.

Si le premier semestre 2021 a été fortement impacté par les restrictions liées à la pandémie, le nombre de manifestations organisées au dernier trimestre 2021 était quasiment revenu à la normale.

En début d'année, les manifestations ont eu lieu à huis clos. À partir du mois de mai, l'accueil d'un public réduit était de nouveau possible selon des règles strictes. Certaines fédérations nationales et internationales ont cependant préféré opter pour le huis clos pour des raisons d'organisation.

À côté des entraînements, stages et manifestations, les réunions et conférences tenues par les fédérations ont retrouvé leur niveau d'avant pandémie. Avec 2.848 participants, elles affichent même une augmentation de 11,34 % par rapport à l'année de référence 2019.

Le sport fédéral en quelques chiffres :

	Participants/spectateurs année de référence 2019	Participants/ spectateurs 2021	Variation par rapport à l'année de référence 2019
Entraînements fédéraux et stages	43.773	43.794	+ 0,0004 %
Manifestations fédérales	33.378	5.789	- 82,66 %
Réunions fédérales	2.558	2.848	+ 11,34 %

2. Le Sport scolaire

L'intégralité du contingent global d'heures pour les besoins des établissements scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) est mise à disposition. Faute de disponibilités suffisantes d'espaces sur certains créneaux horaires, des demandes doivent être déclinées chaque année (10 classes relevant du MENJE et 6 classes relevant des communes au Centre aquatique à la rentrée 2021/2022).

a) L'adaptation temporaire des activités de sport scolaire en application des mesures sanitaires

Le protocole concernant les mesures propres au sport scolaire a été établi par le MENJE.

La natation scolaire a été davantage impactée que le sport en salle. En effet :

- De la rentrée scolaire de septembre 2020 à janvier 2021, les principes de distanciation applicables au Centre aquatique ont impliqué notamment la réduction du nombre de classes en présence simultanée ainsi que la mise à disposition d'un double couloir pour chacune. Grâce à une collaboration efficiente entre le CNSC, le MENJE et les coordinateurs sportifs des établissements scolaires, des solutions ont pu être trouvées pour limiter les répercussions de la mise en place de ces mesures sur le sport scolaire à la Coque ;
- La limitation du nombre de nageurs autorisé par couloir, imposée à compter du 11 janvier 2021 sans dérogation pour le sport scolaire, a eu pour conséquence l'annulation d'un grand nombre de réservations, notamment de classes aux effectifs importants ;
- Avec la levée des restrictions pour le sport scolaire le 26 avril 2021, la natation scolaire a pu reprendre sur les bases de la rentrée de septembre 2019/2020.

À compter de la rentrée scolaire 2021/2022, les réservations scolaires au Centre aquatique s'établissent sur les bases d'avant pandémie : 305 classes par semaine fréquentent le Centre dans le cadre du sport scolaire.

De par leur taille, les structures du Centre des salles permettaient à tout moment l'accueil des classes complètes sans nécessiter d'adaptation pour garantir le respect des mesures sanitaires. Partant, le sport scolaire a pu s'y dérouler normalement, sous réserve du respect des recommandations du MENJE.

À côté des restrictions sanitaires, les mises en quarantaine de classes scolaires ont généré des annulations de réservation de dernière minute. Ces annulations se sont stabilisées à un niveau moindre qu'en 2020 en cours d'année, mais ont connu un rebond en fin d'année 2021.

Il est à souligner que les activités relevant du sport parascolaire ont toutes reprises, au même niveau que les années précédentes.

Quant aux manifestations scolaires d'envergure, seule la manifestation « Wibbel an Dribbel », organisée par le ministère des Sports avait été maintenue. Dans un premier temps reporté de juillet à décembre 2021, elle a dû être annulée en raison de la reprise épidémique.

b) La problématique récurrente de la recrudescence des élèves non-nageurs

À la rentrée scolaire, de nombreux enseignants ont encore été confrontés au niveau de natation trop juste de certains de leurs élèves pour évoluer en toute sécurité dans les grands bassins.

À l'instar des années précédentes, ils ont donc sollicité la Coque pour disposer soit de couloirs dans le bassin d'initiation, soit de couloirs en bordure de bassin de façon à permettre une accroche. Or, avec l'amplification du phénomène ces dernières années, il n'est plus possible pour les services du Centre de trouver des aménagements pour toutes les classes concernées.

C'est pourquoi, afin de ne pas risquer de voir ces élèves privés de cours de natation, la Coque a mis du matériel de flottaison à disposition des chargés de cours de façon à sécuriser l'évolution des élèves qui en avaient besoin.

Toutefois, cette faculté ne saurait résoudre tous les problèmes, les grands bassins demeurant inaccessibles aux non-nageurs même équipés de matériel de flottaison. Ce problème, qui se

pose également dans d'autres piscines, requiert qu'une solution pérenne soit trouvée au niveau national.

c) Les activités nouvelles, pendant les travaux et après réouverture de l'Arena

Pendant la période de fermeture de l'Arena, en travaux pour réfection du sol et de la piste d'athlétisme par l'État propriétaire à compter du mois d'avril 2021, des alternatives d'activités ont été proposées aux écoles en extérieur que ce soit sur le terrain multisports et le terrain de beach-volley du Centre, sur la pelouse du Parc central du Kirchberg, ou encore aux alentours de la Coque avec la mise en place de parcours et stations sportives équipées.

À l'issue de la rénovation, l'ensemble de la surface a été doté d'un revêtement d'athlétisme haut de gamme. Partant, de nouvelles activités ont dû être trouvées pour le sport scolaire. À l'initiative de la Coque et du ministère des Sports, de nombreux échanges ont eu lieu avec les représentants du MENJE, de l'Association des professeurs d'éducation physique (A.P.E.P. Asbl) et du Sportlycée afin que soient mises en place des activités s'intégrant au programme de sport scolaire avec l'adhésion des professeurs concernés. Un groupe de travail a par la suite été constitué entre les acteurs du sport scolaire, en vue du développement des 4 ateliers retenus (gymnastique/parkour, athlétisme, initiation au volleyball et au badminton) et de leur mise en place dès la rentrée 2021/2022. L'acquisition des équipements et du matériel spécifiques définis pour chacun des 4 ateliers retenus a été intégralement prise en charge par la Coque.

3. Le sport d'élite

Depuis 2019, les infrastructures et équipements de la première phase du High Performance Training & Recovery Center (HPTRC) sont exclusivement mis à disposition des sportifs d'élite luxembourgeois désignés par l'asbl Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS). Le LIHPS assure la gestion sportive du HPTRC et encadre les activités de diagnostic avec son personnel.

Grâce à une collaboration et à une coordination efficiente entre la Coque et le LIHPS, les activités se sont déroulées de façon optimale tout au long de l'année. Les retours des athlètes sur les installations et leur fonctionnement sont par ailleurs très positifs.

Indispensable complément de la première phase du projet, la deuxième phase, concernant la partie régénération, récupération et coaching, a été développée entre-temps en collaboration avec le COSL, le LIHPS, les fédérations sportives, ainsi que les médecins du sport.

Le début des travaux est programmé au printemps 2022. Estimés à une année, ils devraient être parachevés au printemps 2023 afin de faire bénéficier les athlètes luxembourgeois du meilleur cadre de préparation possible aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

4. Le sport loisir et le Centre de détente

Le Centre a été fermé au public du 26 novembre 2020 au 11 janvier 2021 en raison des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Les cours et séances non pris ont été remboursés sur les « Coque Kaarts » des clients et la durée des abonnements en cours a été prorogée de la durée de la fermeture des installations.

À compter du 11 janvier 2021, certaines activités ont pu reprendre, moyennant le respect du nombre de participants par m² et/ou de règles de distanciation. Le système de réservation par créneaux horaires a partant été maintenu à la grande satisfaction des clients, dont les demandes de réservations sont importantes, notamment au Centre aquatique.

Résolument tournée vers la natation récréative sportive, la Coque s'est dotée du système « SwimTag », bracelet connecté qui permet aux nageurs de suivre et gérer leur entraînement d'un simple clic, après avoir téléchargé une application (distances parcourues, calories brûlées, performances et plus encore). Au-delà de la gestion individuelle des entraînements par les usagers eux-mêmes, la Coque propose des « challenges » permettant aux nageurs de se surpasser en relevant via ce système les défis proposés.

À côté de la pratique sportive libre, la Coque propose une gamme de cours très diversifiée (natation, escalade, fitness, etc.) pour toutes les tranches d'âge, et pour tous les niveaux. Sous réserve des adaptations nécessitées par les mesures sanitaires, 87 séances de cours collectifs ont été proposées par semaine, en salle ou dans l'eau :

- 15 séances de fitness en salle et 10 en milieu aquatique
- 18 cours au mur d'escalade
- 20 cours de bébés nageurs
- 24 cours de natation collectifs

S'ajoutent les séances de « Personal training » en salle, les cours individuels au mur d'escalade, ainsi que les cours de natation individuels.

En 2021, les « Kids Camps », n'ont pas pu être proposés pendant les petites vacances scolaires, seuls les « Ferien Klettercamps », pendant les vacances d'été, ayant été maintenus.

La participation de la Coque à l'« ACTION Jeunes – Bien vivre la pandémie » proposée par l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte, a permis d'expérimenter la mise en place d'activités estivales indoor et outdoor divertissantes et enrichissantes pour les enfants et les jeunes sous la direction de professionnels des différents milieux (instructeurs de natation, moniteurs d'escalade brevetés, membres des fédérations sportives luxembourgeoises, etc.), qu'il serait intéressant de développer à l'avenir, même en l'absence de reconduction de cette action.

Si le nombre d'entrées au Centre de détente est nécessairement le reflet des restrictions sanitaires, il est à souligner que les créneaux de fin de journée, ainsi que ceux des week-ends, ont affichés complet. On observe par ailleurs, une très forte progression des massages depuis 2019. Pour répondre à cette demande dont la croissance ne se cache pas, la Coque a enrichi sa gamme de massages en 2021.

Le sport loisir et le Centre de détente en quelques chiffres :

	Nombre d'entrées/de participants 2021	Variation par rapport à l'année de référence 2019
Entrées au Centre aquatique	104.491	-32,39 %
Entrées au Centre de détente	15.888	-46,38 %
Entrées au fitness du Centre aquatique	1.752	-77,79 %

Entrées au mur d'escalade	8.848	-10,15%
Total des entrées	130.979	-35,13 %

Cours sportifs aquatiques	5.836	-44,35 %
Cours sportifs en salle	4.421	-66,03 %
Cours au mur d'escalade	1.738	-44,45 %
Bébé nageurs	2.046	-57,08 %
Kids camps et Ferien Klettercamps	67	-61,27 %
Anniversaires enfants	0	-100,00 %
Massages	1.488	+18,55 %
Total cours et activités	15.596	-55,66 %

5. Le sport d'entreprise, les stages et le sport en club

La crise sanitaire et la généralisation du télétravail a durement affecté ces secteurs d'activité, notamment le sport d'entreprise.

Au niveau du sport d'entreprise et en club, il est toutefois à préciser que le recul de 87,82% au Centre des salles par rapport à l'année de référence 2019, n'est pas le seul fruit de la crise sanitaire, mais aussi de la fermeture de l'Arena pendant les travaux, et de l'impossibilité d'y pratiquer les sports de balle en raison du nouveau revêtement, alors que le « Foot loisir » constituait la quasi-totalité du sport d'entreprise.

À l'inverse, le Centre aquatique enregistre une progression de 21,92%, notamment en raison d'une fréquentation accrue des clubs, essentiellement luxembourgeois.

La vente des « Corporate Coque Kaarts » est en repli de 96,36 % par rapport à 2019.

En 2021, seuls 3 stages sportifs, organisés par des clubs étrangers, ont été maintenus.

Suite aux négociations avec Novotel, de nouveaux packages de stages sportifs sont offerts. Outre une offre élargie avec la possibilité d'un surclassement hôtelier, la Coque peut accueillir des stages avec davantage de participants. Tous les autres services, inclus dans le package (accès aux salles sportives, catering du groupe, etc.), sont toujours proposés à la Coque.

Si la fosse de plongée attire toujours les clubs luxembourgeois et étrangers, de nombreux entraînements ont été déprogrammés en 2021, en raison de la pandémie et des restrictions sanitaires afférentes.

Le sport d'entreprise, les stages et le sport en club en quelques chiffres :

	Nombre d'entrées/de participants 2021	Variation par rapport à l'année de référence 2019
Stages sportifs (hors stages fédéraux luxembourgeois)	41	-78,42 %
Sport d'entreprise et en club au Centre aquatique	5.672	+21,92 %

Sport d'entreprise et en club au Centre des salles	1.143	-87,82 %
Fosse de plongée	1.134	-68,69 %
Total	7.990	-46,74 %

B. LES ÉVÈNEMENTS ET SPECTACLES SUSCEPTIBLES D'ATTIRER UN LARGE PUBLIC

En raison des incertitudes sur l'évolution de la crise sanitaire, l'organisateur de la « Night of the Proms », en tournée à la Coque chaque année depuis 2011, avait décidé de reporter sa tournée européenne de 2020 en 2021. La manifestation à la Coque, reprogrammée le 25 novembre 2021, a été définitivement annulée et les billets ont été remboursés. Un nouveau concept de manifestation culturelle d'envergure lui succèdera : le 8 octobre 2022, le documentaire Netflix « Our Planet », récompensé d'un Emmy Award, sera projeté à l'Arena sur un écran géant accompagné d'un orchestre.

D'une manière générale, en raison de la forte demande des fédérations sportives luxembourgeoises pour leurs manifestations sportives prioritaires et de la nécessité de trouver des espaces alternatifs pour les entraînements fédéraux et les cours scolaires, très peu d'autres manifestations d'envergure ont pu être organisées. C'est pourquoi la Coque cherche à développer de nouveaux concepts, sans incidence sur les disponibilités des espaces sportifs, à l'instar du « Pond Eclectic », série de 4 concerts en plein air organisés en collaboration avec Den Atelier à l'Amphithéâtre du Parc Central du Kirchberg en septembre 2021. L'édition 2022 est d'ores et déjà programmée.

Sur les 4 incontournables rendez-vous à caractère sportif se déroulant annuellement à la Coque, hors manifestations de sport fédéral, 3 ont pu avoir lieu moyennant des formats adaptés :

- Le 26^e Relais pour la Vie, organisé par la Fondation Cancer, a opté pour une forme virtuelle. Pour cette édition spéciale, 423 équipes et 10.610 personnes se sont relayées durant tout le week-end. Cette formule a permis à la Fondation Cancer de récolter la somme de 614.000 euros ;
- Le Business Run a eu lieu en présentiel mais a dû être limité à la course, sans arrivée à l'Arena et sans la traditionnelle After Run Party. 1.240 coureurs y ont participé ;
- Le 52^{ième} CIJ-Meet, initialement prévu à huis clos, a finalement eu lieu sous le régime du Covid-check en vigueur à l'époque, avec une participation record de plus de 400 nageurs ;
- Le « Family Day » de la Coque, programmé le 17 octobre 2021, n'a pas pu être organisé.

Pour la 2^e année consécutive, le départ du Skoda Tour de Luxembourg a été donné sur le parvis de la Coque. 126 cyclistes de 21 équipes représentant 9 nations, dont 8 UCI World Team et une équipe luxembourgeoise, se sont affrontés sur l'asphalte grand-ducal au cours de 5 étapes. De grands noms du peloton international, tels Vincenzo Nibali et Thibault Pinot y ont participé.

C. LES ACTIVITÉS À CARACTÈRE CONGRESSISTE

Avec seulement 21 évènements auxquels ont participé 1.152 personnes en 2021, ce secteur a subi les effets de la crise sanitaire de plein fouet, avec une baisse de 84,63 % par rapport à l'année de référence 2019.

Pour obvier les effets du télétravail et développer son offre, la Coque a investi dans un système de streaming de dernière génération, couplé au matériel haut de gamme déjà en place à l'Amphithéâtre. Désormais, l'organisation d'évènements partiellement ou totalement digitalisés sont proposés sous forme de nouveaux packages streaming. De plus, la Coque a acquis des équipements spécifiques mobiles, permettant la tenue de visioconférences de qualité professionnelle dans les salles de formation.

D. L'HORECA

L'hôtel est demeuré ouvert toute l'année. Lors des périodes de fermeture des restaurants, les petits déjeuners étaient proposés en room-service. Avec 6.821 nuitées en 2021, l'hôtel affiche une reprise de 24,66 % par rapport à 2020, mais reste en dessous de l'occupation de l'année de référence 2019 (-5,84 %).

Les restaurants ont été fermés jusqu'à la réouverture des terrasses le 26 avril 2021, puis des salles à compter du 13 juin 2021. L'activité, très réduite jusqu'à la mise en place du COVID-check à compter du 18 octobre 2021, n'a pas justifié la réouverture du restaurant la Perla.

Le Fresh & Fitness Corner a en revanche fonctionné toute l'année. L'extension de la gamme des plats et snackings faits maison à emporter, destinée dans un premier temps à pallier à la fermeture des restaurants, notamment pour la clientèle travaillant dans les entreprises alentours, a généré une hausse de chiffre d'affaires de 49,60 % sur la vente à emporter par rapport à l'année de référence 2019.

Malgré cela et une légère reprise de la Coquille, la restauration dans son ensemble accuse une baisse de chiffre d'affaires de 46,36 % par rapport 2019.

II. LES TRAVAUX

A. LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'ÉTAT PROPRIÉTAIRE

Le renouvellement de la piste d'athlétisme, du sol et du bac de saut en longueur, a nécessité la fermeture de l'Arena pendant 5 mois en 2021. L'Arena a été non seulement dotée d'un sol de compétition dernière génération, dédié à l'athlétisme sur l'ensemble de sa surface, mais aussi d'une piste d'athlétisme renforcée permettant l'installation d'équipements lourds, désormais indispensables à l'organisation des manifestations d'envergure.

D'autres rénovations et mises aux normes des installations incombant à l'État propriétaire sont en cours de réalisation :

- la création d'un local de stockage de produits chimiques répondant aux normes en vigueur a débuté en janvier 2022 ;
- le remplacement des luminaires de l'Arena, initialement prévus en 2022, est reporté en 2023, aucune offre conforme n'ayant été remise à l'issue de la soumission publique ;
- les études relatives à la mise en conformité de la passerelle de l'Arena sont en cours.

B. LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT RÉALISÉS PAR LE CENTRE

Dans le cadre des travaux de renouvellement d'équipements incombant au CNSC :

- le câblage du réseau informatique a été changé, et l'implantation du nouveau central téléphonique est en voie de parachèvement ;
- le remplacement des anciennes caméras et l'extension du réseau de vidéosurveillance est en cours de finition ;
- l'implantation de systèmes de gestion informatisée se poursuit. La gestion fournisseurs est opérationnelle (Logiciel Wiges) ainsi que la gestion du personnel (Logiciel MyGesper) ;
- l'indispensable rénovation de la Coquille après plus de 15 ans d'exploitation est programmée pour 2022.

Parallèlement aux remplacements et entretiens effectués par la Coque, des rénovations urgentes, dont la prise en charge incombait en principe à l'État propriétaire, ont dû impérativement être réalisées, alors que l'Administration des bâtiments publics ne disposait pas des budgets nécessaires pour leur mise en œuvre immédiate. Aussi a-t-il été décidé par les instances compétentes que le remplacement de la sonorisation de l'Arena, la remise en état des gradins de l'Arena, et le remplacement du sol de tennis de table (réalisé entre-temps par la Coque en 2020), auxquels il ne pouvait être sursis davantage, seraient effectués par le Centre. Un fond temporaire a été créé en 2019 par la Coque en vue du financement de ces travaux.

L'avancement de ces travaux se présente comme suit :

- La rénovation des gradins de l'Arena, dont la mise en œuvre s'est avérée plus longue que prévue, a dû être scindée en deux phases afin de ne pas interférer avec les activités de la Coque, notamment les manifestations fédérales. Les travaux reprendront à la fin de la saison 2021/2022 pour être achevés avant la rentrée scolaire 2022/2023 ;
- À l'issue de l'analyse technique et statique menée en étroite collaboration avec l'ABP, la soumission publique concernant le remplacement de la sonorisation de l'Arena a été lancée. Le début des travaux est fixé à fin février 2022.

Dans le cadre du programme « Neistart Lëtzebuerg », le gouvernement a mis en place un régime d'aides financières qui s'applique notamment aux investissements en matière d'économie d'énergies. Le CNSC a déposé un dossier portant sur le renouvellement de l'éclairage (hors éclairage spécifique des installations sportives) utilisant des lampes à décharge, halogènes et fluorescentes, par un éclairage LED, moins énergivore et plus durable. Le dossier ayant été partiellement avisé favorablement par les services compétents, le remplacement devra être effectué par étapes endéans les 3 prochaines années pour pouvoir bénéficier de ces aides.

Enfin, les travaux de la deuxième phase du HPTRC débiteront courant 2022.

III. LES SYNERGIES

À l'instar de la collaboration avec Den Atelier pour réinventer les activités culturelles de la Coque en minimisant les incidences sur le sport, la Coque veille à créer des synergies avec les acteurs luxembourgeois.

Ainsi, un partenariat avec l'International University of Health, Exercise & Sports SA (LUNEX) a été conclu afin d'optimiser la formation des étudiants en permettant des applications concrètes de leurs enseignements, tout en faisant bénéficier la Coque du know-how du partenaire et de ses étudiants.

IV. CONCLUSION

L'année 2021 a nécessité une grande réactivité et une disponibilité accrue des équipes de la Coque, de façon à ce que les restrictions sanitaires impactent le moins possible ses activités et plus particulièrement ses missions prioritaires.

L'accompagnement des fédérations dans l'organisation et l'adaptation de leurs manifestations suivant les protocoles en vigueur, comme l'organisation des reports, ont permis le maintien de nombreuses manifestations.

Cette dynamique a également permis de limiter l'impact sur le sport scolaire.

La fête de début de saison, organisée par la Coque le 23 septembre pour et avec les acteurs sportifs et les partenaires de la Coque, a remporté un vif succès et a permis de renforcer encore cette collaboration.

En parallèle, la Coque a développé des solutions et des offres alternatives, à l'instar des investissements réalisés pour soutenir l'activité business et culturelle.

Malgré ces efforts, l'impact de la crise sanitaire sur les activités commerciales est indéniable. Il ne sera pas sans incidence sur le résultat de 2021.

La santé financière du Centre a permis jusqu'à présent de traverser cette crise, alors que le chiffre d'affaires permettant normalement d'assurer +/- 43% du financement du Centre, n'a pas été réalisé en 2020 et 2021.

La durée de la crise, comme les incertitudes liées à l'évolution des mesures de lutte contre la Covid-19, ne permettent actuellement pas d'entrevoir un retour à l'équilibre pour 2022.

En vue d'un redémarrage total des activités dès que la situation sanitaire le permettra, la Coque a initié le développement de nombreux projets, notamment dans le cadre des festivités en cours d'organisation pour célébrer les 20 ans de la Coque en 2022. Il a été proposé aux fédérations sportives de profiter de cet événement pour donner une visibilité à leur discipline, notamment en organisant des matchs de gala susceptibles d'attirer un large public. Parmi les événements phares d'ores et déjà programmés, on relèvera le spectacle « Our Planet » (8 octobre 2022) pour le volet culturel et la première édition de la nouvelle formule du « Luxembourg Ladies Tennis Masters » au Gymnase (du 20 au 23 octobre 2022). Ce tournoi sur invitation, verra s'affronter huit joueuses de renommée internationale ayant récemment quitté le circuit. Sa retransmission sur Eurosport apportera une visibilité mondiale à l'évènement.

STATISTIQUES

Fédérations, disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences jeunes	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	419	26	445	650	62	712	0	85	43	29	1.314	30
A.L.P.A.P.S.	337	258	595	0	0	0	84	13	0	45	653	70
Arts martiaux	3.524	2.637	6.161	0	0	0	0	0	0	0	6.161	98
Athlétisme	1.114	790	1.904	243	144	387	1085	178	0	0	2.469	32
Automobilisme	140	15	155	14	0	14	14	11	7	0	187	7
Aviron	0	0	0	55	31	86	0	0	0	0	86	1
Badminton	627	316	943	108	64	172	281	33	9	10	1.167	24
Baseball & Softball (+)	74	3	77	0	0	0	17	1	4	4	86	2
Basketball	3.086	1.592	4.678	0	0	0	3120	1377	0	0	6.055	31
Basketball Corporatif	584	28	612	0	0	0	0	53	0	0	665	23
Billard	196	13	209	0	0	0	9	0	0	0	209	15
Boules et pétanques	499	110	609	305	28	333	29	18	14	4	978	20
Boxe	75	6	81	50	15	65	15	28	8	9	191	8
Canoë/Kayak	30	8	38	46	24	70	9	4	4	1	117	5
Cricket	235	20	255	0	0	0	45	0	0	0	255	8
Cyclisme	400	66	466	1.035	130	1.165	285	266	37	5	1.939	36
Danse (*)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Darts	232	37	269	0	0	0	0	0	0	0	269	18
Echecs	898	129	1.027	0	0	0	427	0	0	0	1.027	19
Equitation	120	698	818	30	163	193	453	0	0	0	1.011	13
Escalade	191	153	344	435	458	893	272	0	0	0	1.237	12
Escrime	198	95	293	0	0	0	212	15	1	8	317	5
Field Sports	164	43	207	13	3	16	0	0	0	0	229	4
Football	35.047	3.093	38.140	2.813	612	3.425	16816	899	254	685	43.403	112
American Football	69	4	73	5	3	8	9	5	6	5	97	2
Football corporatif	1.015	0	1.015	120	0	120	0	0	7	0	1.142	28
Golf	2.030	895	2.925	356	242	598	315	0	0	0	3.523	5
Golf sur pistes	16	6	22	46	36	82	3	4	1	1	110	1
Gymnastique	0	2.740	2.740	0	1.881	1.881	0	301	99	352	5.373	45
Haltéroph/lutte/powerl.	151	14	165	31	5	36	45	7	9	6	223	5
Handball	1.470	741	2.211	0	0	0	1245	378	55	80	2.724	15
Handicapés	24	8	32	102	28	130	0	22	0	13	197	9
Hockey sur gazon	402	31	433	40	10	50	250	45	15	11	554	4
Hockey sur glace (**)	148	92	240	55	22	77	133	6	15	6	344	1
Indiaca	105	99	204	1	3	4	61	3	3	0	214	7
Kickersport (*)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Marche populaire	1.763	2.265	4.028	0	0	0	417	0	0	0	4.028	47
Moto-cyclisme	130	6	136	9	0	9	0	0	0	0	145	12
Natation/sauvetage	691	498	1.189	761	689	1.450	915	155	110	52	2.956	16
Pêche sportive	1.121	160	1.281	123	32	155	98	194	44	13	1.687	61
Quilles	1.492	164	1.656	0	0	0	16	0	0	0	1.656	179
Rugby	522	77	599	0	0	0	442	45	17	28	689	5
Skate (+) (*)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ski	77	28	105	16	8	24	13	24	0	0	153	8
Ski nautique	34	8	42	201	106	307	8	15	2	0	366	6
Sports de glace	42	96	138	23	254	277	70	28	3	9	455	6
Sports santé	0	0	0	400	400	800	0	0	0	0	800	10
Sports sub-aquatiques	0	0	0	575	261	836	0	0	0	0	836	15
Squash	253	49	302	9	19	28	36	2	0	1	333	13
Tennis	2.878	1.348	4.226	7.500	3.600	11.100	1687	175	41	101	15.643	49
Tennis de table	2.703	664	3.367	569	333	902	1429	(389)	(52)	(209)	4.269	80
Tir à l'arc	257	85	342	0	0	0	79	7	0	0	349	11
Tir aux armes sportives	3389	357	3.746	0	0	0	68	0	25	0	3.771	22
Triathlon	414	132	546	0	0	0	131	19	9	4	578	13
Voile	65	36	101	50	45	95	0	0	0	0	196	5
Volleyball	753	1.114	1.867	198	120	318	726	95	100	55	2.185	24
Totaux: 55 fédérations	70.204	21.853	92.057	16.987	9.831	26.818	31.369	4.511	942	1.543	125.621	1.312

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

(*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire

(**) fédération inactive pendant 10 ans

(+) nouvelle fédération créée en 2021

LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES

En 2021, le ministère des Sports a été saisi de **32 questions parlementaires**.

N°	Sujet
3423	Plan de relance Sport
3435	Subsides pour clubs sportifs
3457	Tour de Luxembourg
3471	Réglementation pour les centres de fitness dans le cadre de la pandémie de la Covid-19
3612	Tests rapides dans le milieu sportif
3744	Cross Country Championnat
3745	Coupe du monde de football 2022 au Qatar
3789	Situation des fédérations et clubs sportifs
3801	Obésité
3804	Rhinopneumonie équine
3822	Vaccination des participants aux jeux olympiques
3946	Plan de relance "Restart Sports"
3984	Écoles de danse dans le cadre de la pandémie Covid-19
4087	Soutien pour les écoles de danse
4141	Violences dans les stades
4144	Centre médico-sportif de Junglinster
4267	Label "Ville à Vélo du Tour de France"
4350	Situation sanitaire au "Sportlycée"
4398	Distribution des tests rapides Covid-19 dans le domaine sportif
4458	Vaccination des participants aux jeux olympiques
4512	Mort subite chez les sportifs
4581	Matches de football dans le cadre de la pandémie Covid-19
4587	Impact des mesures Covid-19 sur les activités sportives
4650	Jeux olympiques à Tokyo
4763	Discrimination dans le sport
4949	Tour de Luxembourg
4965	Construction d'un vélodrome à Mondorf-les-Bains
4980	Subsides accordés aux clubs et associations sportifs
5055	Impact de la pandémie Covid-19 sur le sport
5120	Application des mesures contre la Covid-19 sur le secteur sportif
5128	Application des mesures contre la Covid-19 sur le secteur sportif
5266	Emplacements de stationnement du nouveau stade de football

LES CIRCULAIRES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES

En 2021, le ministère des Sports a envoyé **30 circulaires aux fédérations sportives agréées**.

Date	Sujet
24.12.	COVID-19 Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 25.12.2021
17.12.	COVID-19 Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 17.12.2021
03.12.	Nouvelles mesures de lutte contre la pandémie COVID-19 / Vote reporté
26.11.	COVID-19 Nouvelles dispositions envisagées par le gouvernement
25.11.	Participation de l'État à la rémunération des cadres administratifs des fédérations sportives Solde 2021
11.11.	Participation de l'État aux rémunérations et indemnités des entraîneurs nationaux et aux frais d'organisation de stages pour cadres nationaux - Solde pour 2021
21.10.	Comment générer un certificat Covid Check avec code QR de test antigénique rapide (TAR)
18.10.	COVID-19 Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 19.10.2021
16.10.	Examen médico-sportif périodique-prolongation de la validité jusqu'au 31.12.2022
14.09.	Prolongation des dispositions en matière de lutte contre la COVID-19
10.08.	Calendrier du sport-loisir
30.07.	Participation aux frais de tests rapides COVID-19 (Pdf, 448 Ko)
28.07.	Participation de l'État aux frais salariaux du personnel administratif engagé par les fédérations sportives
23.07.	Participation de l'État aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées
13.07.	COVID-19 Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 16 juillet 2021
13.07.	Plan de relance Sport 2.0 - Précisions
01.07.	Règlement grand-ducal du 20 mai 2021 - Réforme des formations auprès de l'ENEPS
29.06.	Plan de relance Sport 2.0
11.06.	COVID-19 Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 13 juin 2021
20.05.	Subside de base et subside qualité+ pour l'année 2021 (Pdf, 964 Ko)
14.05.	COVID-19 Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 16 mai 2021
10.05.	Trophée national 2020
26.04.	COVID-19 Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 26.04.2021
25.02.	Promotion 2021 de la Médaille du Mérite sportif
24.02.	Contrats de travail/louages de services et d'ouvrage dans le domaine du sport luxembourgeois
19.02.	COVID-19 Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives
04.02.	Nouvelles mesures introduites dans le domaine de l'éducation nationale
29.01.	Stratégie de tests antigéniques rapides dans le milieu du sport de compétition
15.01.	Contrôle médico-sportif des sportifs licenciés
08.01.	COVID-19 Activités sportives - Recommandations sanitaires et règles à respecter



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Ministère des Sports

Adresse: 66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83400

E-mail : info@sport.public.lu

Web : www.sports.lu

Facebook : [sportletzebuerg](https://www.facebook.com/sportletzebuerg)

Instagram : [sportletzebuerg](https://www.instagram.com/sportletzebuerg)
